

RAPPORT ANNUEL  
1997



**FNUAP**



Fonds des Nations Unies  
pour la population

## TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	2
Introduction	3
Le FNUAP en 1997 -- Les faits saillants	5
Priorités du programme	9
Aperçus régionaux	27
Afrique (subsaharienne)	28
États arabes et Europe	31
Asie et Pacifique	33
Amérique latine et Caraïbes	39
Programmes interrégionaux	42
Mobilisation des ressources	45
Appendices	49
Appendice A: Déclaration de mission	49
Appendice B: Recettes et dépenses du FNUAP, 1997	50
Appendice C: Annonces de contribution et paiements effectifs des gouvernements, 1997	50
Appendice D: Dépenses au titre des projets, 1997	51
Appendice E: Décisions du Conseil d'administration, 1997	53
Appendice F: Résolutions de l'Assemblée Générale et du Conseil Économique et Social	56

Le Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), tenue au Caire en septembre 1994 et qui a fait date, a continué à inspirer toutes les activités du FNUAP en 1997. Cette année a marqué notamment le début d'un processus conçu pour faire le point de ce qui a été réalisé depuis la Conférence du Caire et pour renforcer son message dans le monde entier. Ce processus connu sous le nom de "CIPD+5" requerra la participation du Fonds et de tous les organismes des Nations Unies compétents, ainsi que des gouvernements, des organisations non gouvernementales et de la société civile. Ce processus dit CIPD+5 a été approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1997/42, en juillet 1997, puis par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/188 en décembre 1997. L'initiative inclura une série de tables rondes, de réunions techniques et de consultations régionales dont le point d'orgue sera un forum international qui se tiendra en février 1999 à La Haye et une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 30 juin au 2 juillet 1999.

L'initiative CIPD+5 consistera en particulier à déterminer dans quelle mesure les pays en développement ou développés honorent vraiment les engagements financiers qu'ils ont contractés à la Conférence à l'appui des programmes en matière de population et de santé de la reproduction. À cette fin, le Fonds a présenté au Conseil d'administration, en 1997, un rapport préliminaire qui examine certaines des conséquences possibles, jusqu'en 2000, d'un retard par rapport à ces objectifs financiers. Le Conseil a ensuite pris connaissance d'un document exposant les besoins de financement propres du Fonds et l'effet d'un tel manque de ressources sur son action. On trouvera plus loin, au chapitre "Mobilisation des ressources" de ce rapport annuel un résumé de ce document.

Le rapport annuel du FNUAP, pour 1997, est organisé autour des thèmes désormais familiers depuis la CIPD. Ainsi, la santé en matière de reproduction, qui comprend la planification familiale et la santé en matière de sexualité, est restée l'axe principal des travaux du Fonds en 1997, et les programmes qui concernent la santé des adolescents en matière de reproduction y jouent un rôle de plus en plus grand. Au cours de la décennie passée, le Fonds a considérablement élargi son appui aux activités qui visent les adolescents des deux sexes. Tout montre en effet que des programmes d'information et de services destinés aux adolescents des deux sexes peuvent avoir un effet très net; le rapport annuel en donne plusieurs exemples notables.

L'un des principaux objectifs de l'assistance fournie par le FNUAP a toujours été et demeure la réduction des taux de mortalité maternelle. Cependant, réduire ces taux s'est révélé beaucoup plus difficile qu'on ne l'envisageait il y a 10 ans à la Conférence de Nairobi, qui a lancé l'initiative "Maternité sans risques". En 1997, le Fonds a participé, avec des spécialistes appartenant à des organisations telles que l'OMS, l'UNICEF et la Banque mondiale, à plusieurs conférences techniques régionales et mondiales sur ce sujet afin de faire le bilan des succès et de voir comment ils peuvent être reproduits ailleurs. Une nouvelle activité du FNUAP, dans ce domaine, a pour titre "Sauver les mères", un projet qui est réalisé dans sept pays où les taux de mortalité maternelle sont élevés.

Le Fonds a poursuivi sa coopération avec d'autres organismes, pour fournir une assistance dans un domaine dont l'importance ne cesse de grandir - la satisfaction des besoins de santé en matière de reproduction

dans les situations d'urgence et chez les réfugiés. En 1997, le Fonds a travaillé étroitement avec les principaux organismes d'aide humanitaire, en particulier le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que d'autres organismes qui sont les partenaires du FNUAP comme l'OMS et l'UNICEF. Dans un domaine d'importance critique, le Fonds, en sa qualité de membre du Programme commun des Nations Unies contre le sida (ONUSIDA), a participé aux travaux des groupes thématiques d'ONUSIDA dans 119 pays et apporté sa contribution aux activités de prévention de l'infection par le VIH et du sida dans 132 pays, contre 124 en 1996 et 114 en 1995.

Le Fonds a également entrepris des activités dignes d'être mentionnées dans ses autres domaines principaux de programme : les stratégies en matière de population et de développement et le plaidoyer, durant l'année. On peut citer par exemple une "Consultation d'experts sur la mise en oeuvre du plaidoyer à l'appui des programmes en matière de population et de développement au niveau des pays". Des Ambassadrices spéciales du Fonds, Waris Dirie, Linda Gray et Keiko Kishi, ont effectué plusieurs visites dans les pays du programme et les pays donateurs, où elles ont largement attiré l'attention sur les importantes questions de la santé en matière de reproduction. La position courageuse prise par Mme Dirie contre la mutilation génitale féminine a reçu un large écho.

Le rapport annuel évoque aussi plusieurs activités entreprises au siège durant l'année pour renforcer l'efficacité du programme du Fonds. Il faut citer notamment la publication d'un nouveau manuel des politiques et des procédures, qui suit de près le

Programme d'action de la CIPD. Ce manuel inclut une nouvelle directive de programmation et voit une décentralisation des pouvoirs d'engager des programmes en faveur des bureaux locaux du Fonds. Ce manuel présente également de nouveaux indicateurs destinés à mesurer l'efficacité des programmes du FNUAP. Depuis la CIPD, on attache une importance plus grande à la mesure et l'évaluation des résultats des programmes.

Pour renforcer l'efficacité des programmes, il faut aussi renforcer les partenaires du Fonds. Pour aider à élaborer les stratégies nécessaires, le Fonds a réalisé deux études en 1997 sur le sujet - sur les moyens d'accroître la capacité d'absorption des pays du programme et sur le renforcement de l'exécution des programmes soutenus par le FNUAP par les entités nationales. Les résultats de ces deux études seront pris en compte dans les travaux futurs du Fonds. Le Fonds a également élargi sa coopération avec les ONG. Prises ensemble, ces mesures, et d'autres encore, aideront le Fonds à remplir son rôle dans l'application aussi diligente que possible du Programme d'action de la CIPD.

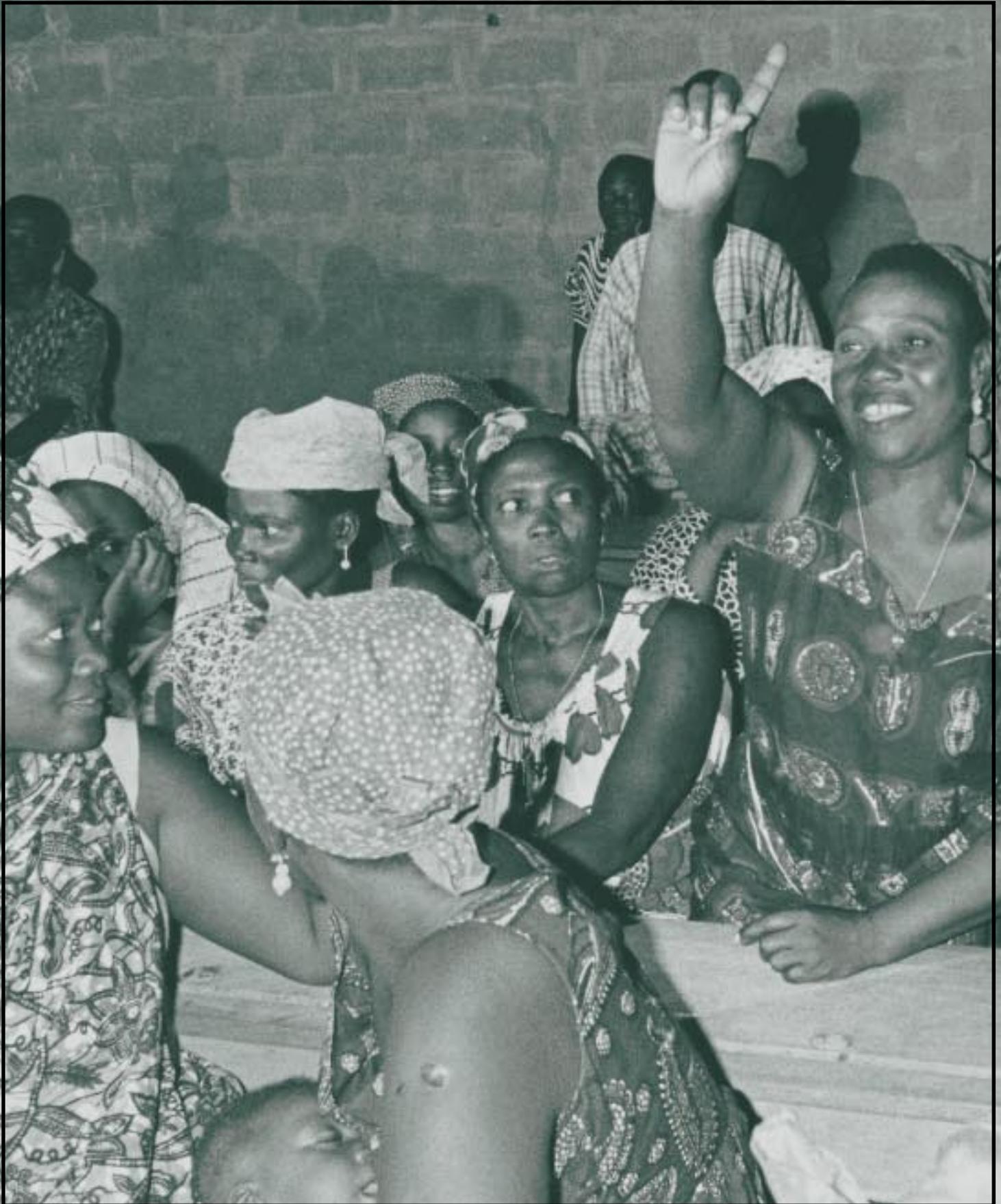
Pendant l'année, le FNUAP a continué à participer activement à la mise en oeuvre des réformes à l'échelle du système des Nations Unies; en particulier il a participé au Groupe des Nations Unies pour le développement, nouvellement créé, et à des instances telles que le Comité administratif de coordination. Le Fonds a poursuivi sa collaboration avec tous ses partenaires du système des Nations Unies, y compris avec les institutions de Bretton Woods.

Docteur Nafis Sadik  
Directrice exécutive  
Fonds des Nations Unies pour la population



FNUAP

## INTRODUCTION





**FNUAP**   
Fonds des Nations Unies  
pour la population

Viviane Moos

**Sur la couverture:** Une très jeune mère avec son enfant. Pour le FNUAP, dans beaucoup de pays, satisfaire les besoins de ces très jeunes mères est une tâche toujours plus importante.

**L**e FNUAP est la première source mondiale d'assistance en matière de population — presque 320 millions de dollars É.-U. (chiffre provisoire) en 1997. Le FNUAP est présent dans plus de 160 pays à travers le monde entier. Il a commencé ses activités en 1969, stimulé par la crainte de l'explosion démographique comme de la misère et de la détresse qui en sont inséparables et dont les pays pauvres sont les premières victimes. Jusqu'à présent, 171 pays ont versé au FNUAP des contributions d'un montant total supérieur à 4 milliards de dollars.

Le Docteur Nafis Sadik a été nommée en 1987 Directrice exécutive par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; elle est devenue alors la première femme à diriger l'un des grands programmes des Nations Unies financés par des contributions volontaires. Mme Sadik a le rang de Secrétaire générale adjointe.

Le FNUAP aide les pays en développement, sur leur demande, à améliorer les soins de santé génésique et à promouvoir le développement durable. Les soins de santé génésique recouvrent la planification familiale, la santé sexuelle, l'information et la délivrance de conseils, ainsi que des services médicaux, toujours sur la base du choix individuel. Le Fonds fournit aussi des données sur la population et sur les implications que comporte son chiffre pour les droits de l'homme, la qualité de la vie, le développement économique et l'environnement.

La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), qui s'est tenue au Caire en 1994, a marqué une révolution dans la manière de considérer les problèmes de population. La population et le développement apparaissent désormais comme inextricablement liés, et l'un et l'autre sont fonction du renforcement des moyens d'action des femmes. Le Programme d'action de la CIPD reconnaît ce lien. Il met aussi l'accent sur la satisfaction des besoins des femmes et des hommes, pris individuellement, plutôt que sur une simple tentative d'atteindre des objectifs démographiques. Il est essentiel dans cette perspective d'offrir plus de choix aux femmes en élargissant leur accès à l'éducation, aux services de santé et aux possibilités d'emploi.

En 1997, les recettes (provisoires) se sont montées à 319,9 millions de dollars : 290,1 millions de dollars au titre de la masse commune des ressources, et 29,8 millions de dollars au titre des activités à cofinancement multilatéral. Cela représente une diminution de 6 % de la masse commune des ressources par rapport à l'année précédente et une augmentation de 63 % des ressources au titre des activités à cofinancement multilatéral. Pour 95 % environ ces ressources proviennent des pays suivants : Japon, Pays-Bas, Danemark, Norvège, États-Unis d'Amérique, Allemagne, Royaume-Uni, Suède, Finlande, Suisse et Canada.

En 1997, un grand nombre de donateurs importants ont augmenté leurs contributions en monnaie nationale, mais l'évolution défavorable des taux de change a entraîné une diminution du montant de ces contributions exprimé en dollars. La perte a été ainsi de 13 millions de dollars, ce qui, à son tour, a entraîné une diminution des recettes totales de 7,1 millions de dollars par rapport aux recettes totales de 1996 (326,9 millions de dollars).

Cependant, il importe de noter que les recettes du FNUAP au cours des cinq dernières années ont augmenté de 32 % au titre de la masse commune des ressources et de 75 % au titre du cofinancement multilatéral. Cette évolution positive est sans doute le résultat direct du Programme d'action de la CIPD.

Pour 1998, les perspectives générales d'évolution des recettes du FNUAP sont encourageantes. Même si certains donateurs importants n'ont pas augmenté leur appui financier aux activités en matière de population, plusieurs facteurs devraient apporter une impulsion à la mobilisation des ressources : a) le désir de la communauté mondiale de relever les défis consignés dans le Programme d'action de la CIPD reste grand, et b) le Fonds est bien placé pour réaliser un programme d'assistance en augmentation, pour donner suite à la demande toujours plus vive, émanant des pays en développement, d'une assistance en matière de population.

De plus, la réaction du secteur privé, quand on l'invite à concourir à des activités en matière de population, est très encourageante. En particulier, on attend un appui d'UNITRUST, une fondation créée par M. Ted Turner pour concourir à l'action de développement des Nations Unies, et notamment aux activités en matière de population. L'action vigoureuse du Conseil d'administration dans le domaine de la mobilisation des ressources est également très prometteuse. Il est à espérer que le Conseil formulera rapidement des recommandations sur les moyens d'établir un mécanisme fiable de financement, afin de doter le FNUAP de ressources prévisibles, adéquates et sûres. Cela est impératif si l'on veut atteindre les ambitieux objectifs convenus dans le Programme d'action de la CIPD.

## LE FNUAP EN 1997 - LES FAITS SAILLANTS



## Contributions annoncées et contributions versées

En 1997, les recettes totales se sont élevées à 290,1 millions de dollars (montant provisoire), soit une diminution de 6 % par rapport aux recettes de 1996 (308,8 millions de dollars).

Les contributions annoncées à la masse commune des ressources du FNUAP, en 1997, ont atteint 285,5 millions de dollars, soit 17 millions de dollars de moins qu'en 1996, soit une diminution de 6 %. À la fin de l'année, les montants cumulés des contributions de 171 donateurs jusqu'en 1997 atteignaient environ 4 milliards de dollars. En 1997, le nombre des donateurs avait été de 83.

Les arrangements multilatéraux de cofinancement ont apporté en outre 29,8 millions de dollars.

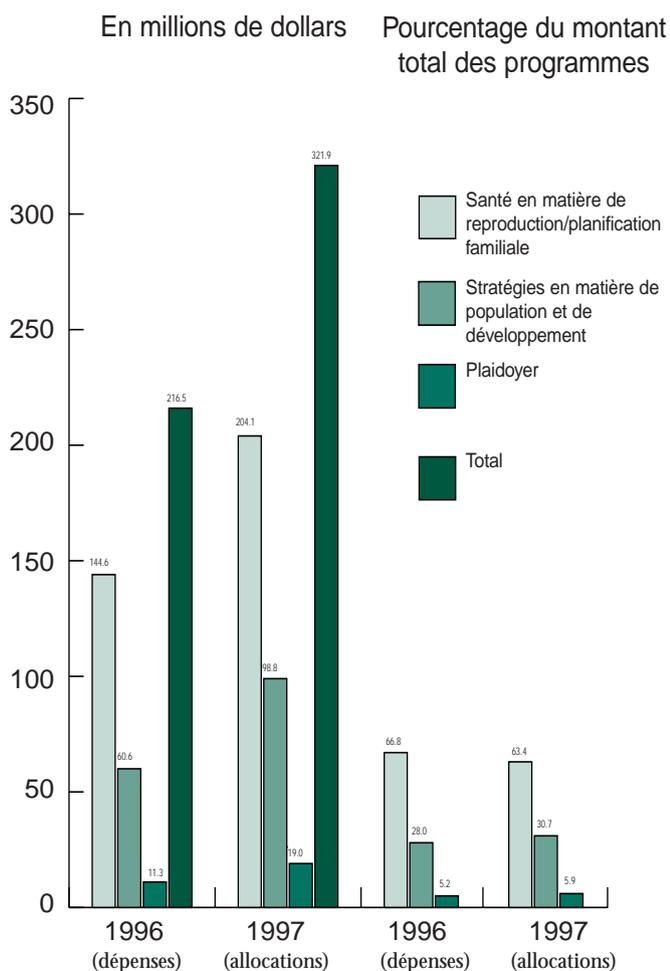
Les recettes totales en 1997 (montant provisoire) ont donc été de 319,9 millions de dollars.

## Allocations et dépenses

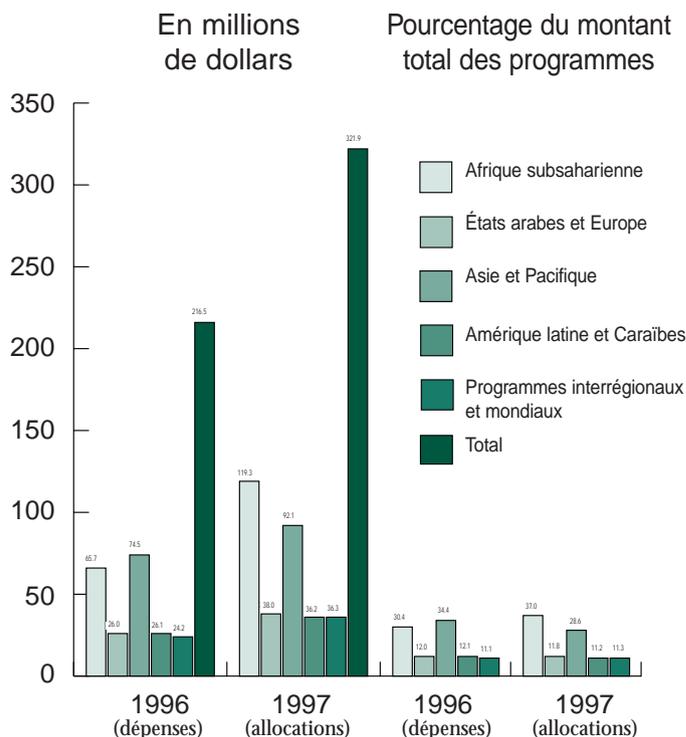
Le montant total (provisoire) des ressources programmables a été de 259,0 millions de dollars en 1997, contre 274,7 millions en 1996.

En 1997, le montant total des allocations de projet a été de 321,9 millions de dollars, dont un report de 69,0 millions de l'exercice 1996. En 1996, le

## ASSISTANCE DU FNUAP PAR GRAND DOMAINE D'ACTIVITÉ



## ASSISTANCE DU FNUAP PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE



montant total des allocations de projet avait été de 285,4 millions de dollars, dont un report de 109,5 millions de dollars de l'exercice 1996. Les dépenses de projets (montant provisoire) ont atteint 214,4 millions de dollars en 1997, contre 216,5 millions en 1996.

Le montant total provisoire des dépenses a été en 1997 de 303,6 millions de dollars, contre 300,3 millions en 1996. Le chiffre de 1997 comprend : 175,0 millions de dollars pour les programmes de pays (178,6 millions en 1996); et 37,9 millions de dollars pour les programmes multinationaux (régionaux et interrégionaux) (37,9 millions en 1996).

Le montant total des dépenses d'appui au titre du budget biennal, au siège et dans les bureaux extérieurs, a été de 58,3 millions de dollars en 1997 (déduction faite d'un montant de 5,5 millions de dollars de crédits et de recettes), contre 52,8 millions de dollars en 1996 (déduction faite d'un montant de 5,3 millions de dollars de crédits et de recettes).

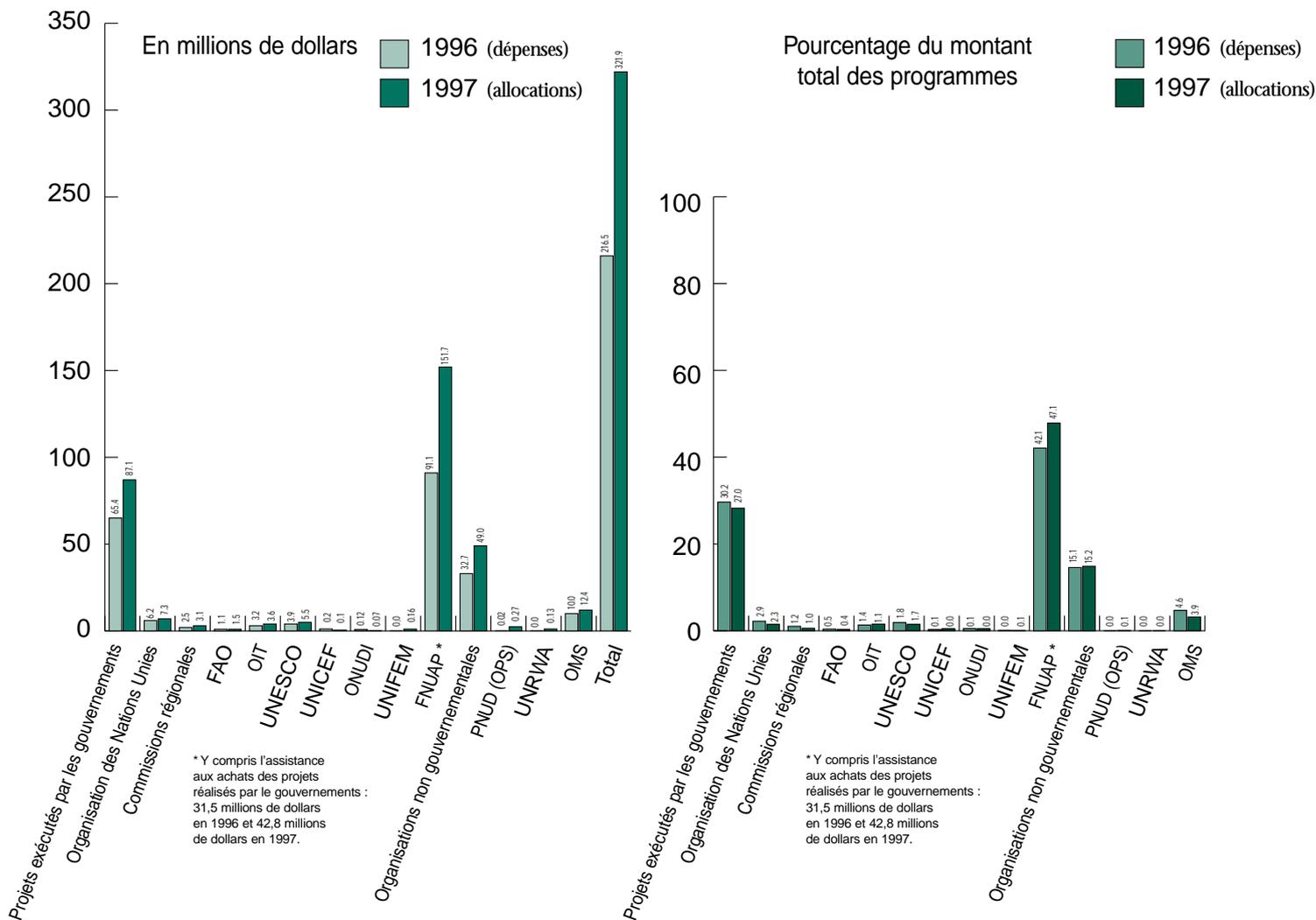
Les coûts afférents aux bureaux extérieurs se sont établis à 29,7 millions de dollars en 1997 contre 27,6 millions de dollars en 1996.

Les coûts afférents aux services d'appui technique, au titre des nouveaux arrangements applicables aux dépenses d'appui approuvés par le Conseil d'administration dans sa décision 91/37, ont atteint 23,5 millions de dollars. Les coûts afférents aux services administratifs et opérationnels, pour lesquels le Conseil d'administration, dans la même décision, a fixé un plafond égal à 7,5 % des dépenses consacrées aux activités de pays, se sont élevés à 7,3 millions de dollars.

Le taux des dépenses engagées au titre des projets (rapport des dépenses aux allocations) est établi provisoirement à 66,6 %, contre 78,8 % (taux définitif) en 1996. Le taux d'utilisation des ressources (montant des dépenses divisé par celui des ressources programmables, conformément à la décision 89/46 B) a été de 95 % en 1997 contre 90 % en 1996).

On trouvera la ventilation des allocations en 1997 par grand domaine

## ASSISTANCE DU FNUAP PAR AGENT D'EXÉCUTION



d'activité et par région géographique dans les graphiques de la page 6.

### Activités de pays

Le montant total des allocations pour les projets de pays s'est élevé en 1997 à 264,2 millions de dollars, contre 232,2 millions de dollars en 1996 (dont 65,9 millions de dollars pour les nouveaux projets approuvés en 1997).

Pour la ventilation des allocations destinées aux activités de pays par catégorie de pays et des allocations concernant les activités de pays et les activités régionales, voir les graphiques de la page 8.

### Catégories de pays

Par sa décision 96/15, le Conseil d'administration a approuvé la méthode d'allocation des ressources en fonction de la procédure de classement des pays dans les groupes A, B et C et les parts relatives de ressources suivantes : 67 à 69 % pour le groupe A, 22 à 24 % pour le groupe B, 5 à 7 % pour le groupe C, 3 à 4 % à titre temporaire pour les pays dont l'économie est en transition, et 0,5 % pour les autres pays et territoires (la liste des pays de chaque groupe figure à la page 13).

Les ressources allouées aux programmes et projets de pays en 1997 se répartissent comme suit : 62,2 % pour le groupe A, 26,8 % pour le groupe B, 3,9 % pour le groupe C, 4,3 % pour les pays à économie en transition et 2,8 % pour les autres pays et territoires.

Le montant total des ressources allouées en 1997 au groupe A s'est élevé à 164,4 millions de dollars, contre 109,1 millions de dollars en 1996.

### Activités multinationales

Le montant total des allocations aux activités multinationales (régionales et interrégionales) s'est élevé en 1997 à 57,7 millions de dollars, contre 37,9 millions de dépenses en 1996. Par catégorie d'activités, elles se sont réparties comme suit : activités régionales, 21,4 millions de dollars en 1997 (dépenses en 1996 : 13,7 millions de dollars); et activités interrégionales, 36,3 millions de dollars en 1997 (dépenses en 1996 : 24,2 millions de dollars).

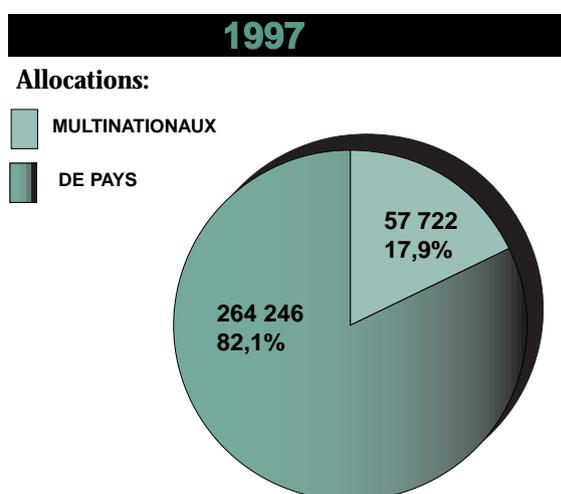
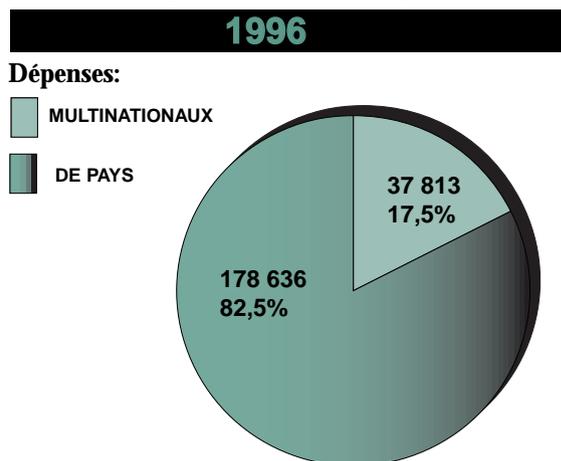
Les programmes multinationaux ont représenté 17,9 % du montant total des allocations en 1997, et 17,5 % de celui des dépenses en 1996.

### Exécution des projets

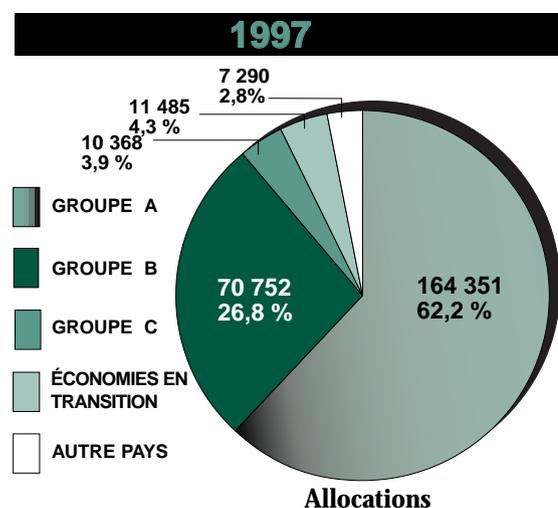
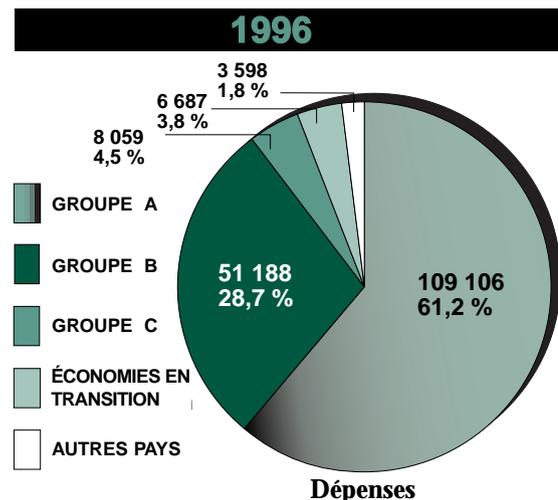
Les gouvernements ont exécuté directement 774 projets en 1997 contre 940 en 1996. Ces projets ont représenté en 1997 87,1 millions de dollars, soit 27,0 % du total des ressources allouées aux programmes de pays. En 1996, le montant des dépenses de programme correspondantes avait été de 65,4 millions, soit 30,2 % du total.

Pour la ventilation des allocations de 1997 par agent d'exécution, on se reportera au graphique ci-dessus.

## ASSISTANCE DU FNUAP PAR CATÉGORIE DE PROGRAMME (en milliers de dollars)



## ASSISTANCE DU FNUAP PAR GROUPE DE PAYS (en milliers de dollars)



## Missions d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies

En 1997, le FNUAP a envoyé des missions d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies (APES) dans 24 pays - 13 en Afrique (Afrique du Sud, Cameroun, Éthiopie, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Swaziland), 2 dans les États arabes (Jordanie et Yémen), 4 en Asie et dans le Pacifique (Maldives, Pacifique Sud, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Thaïlande) et 5 en Amérique latine (Bolivie, Brésil, Colombie, Nicaragua et Paraguay). Entre 1977 et 1997, 263 APES et missions d'évaluation des besoins de base ont été menées au total.

## Administration et personnel

En 1997, les dépenses d'appui inscrites au budget biennal (montant provisoire), tant pour le siège que pour les bureaux extérieurs, se sont élevées à 58,3 millions de dollars (déduction faite d'un montant de 5,5 millions de dollars au titre des crédits et recettes), ce qui représente 20,1 % du montant estimatif total des recettes (ressources ordinaires) de 1997 (290,1 millions de dollars). En 1996, les dépenses correspondantes s'élevaient à 52,8 millions de dollars, soit 17,1 % du montant total des recettes (308,8 millions de dollars).

Au 1er janvier 1997, le nombre total des postes inscrits au budget ordinaire était de 919, à savoir 329 postes d'administrateur (dont 141 administrateurs de programmes nationaux) et 590 postes d'agent des services généraux. Ces postes se répartissaient ainsi : 105 postes d'administrateur et 135 postes d'agent des services généraux au siège, 2 postes d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux à Genève, 222 postes d'administrateur et 453 postes d'agent local des services généraux dans les bureaux extérieurs.

Le pourcentage de femmes dans l'effectif total des administrateurs du FNUAP au siège et dans les bureaux extérieurs était de 46,6 % en 1997, soit l'un des pourcentages les plus élevés du système des Nations Unies. On pense qu'il augmentera encore en 1998.

Conformément à un accord sur les arrangements relatifs aux subventions approuvé par le Conseil d'administration en 1988, le PNUD et l'Organisation des Nations Unies fournissent au FNUAP, moyennant remboursement, un certain nombre de services d'appui tels que des services administratifs, financiers et informatiques; des services d'administration du personnel, de formation linguistique et de voyages; des services de sécurité et juridiques, ainsi que certains services liés au fonctionnement du Conseil d'administration. En 1997, le FNUAP a remboursé 2,6 millions de dollars au PNUD et 1,2 million de dollars à d'autres organismes des Nations Unies à ce titre.

## PRIORITÉS DU PROGRAMME



Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), on prête de plus en plus attention à la nécessité de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des buts en matière de population et de santé. La sélection d'indicateurs, servant à mesurer les résultats des programmes de population aux niveaux national et mondial, prend donc désormais une importance nouvelle.

Le FNUAP a élaboré un ensemble d'indicateurs de cette nature, au cours de la période de 12 mois qui a précédé l'atelier tenu sur ce thème en février 1997. Des consultations approfondies ont eu lieu avec les membres des équipes d'appui par pays du Fonds et avec des représentants d'autres organismes des Nations Unies comme l'OMS, l'UNICEF et la Division de la population du Siège de l'ONU; avec des organismes bilatéraux; avec des universitaires; et avec des organisations non gouvernementales (ONG). Le Fonds a élaboré un rapport sur les résultats de ces consultations, qui a été largement distribué dans les bureaux de pays et auprès des organismes concernés. On espère que cet ensemble d'indicateurs apportera une contribution aux initiatives remarquables qui ont été prises pour répondre de façon cohérente à la demande d'indicateurs exprimée par des organismes des Nations Unies et que cela permettra d'élaborer un ensemble normalisé d'indicateurs incluant ceux de l'équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous et ceux de l'ensemble minimal de données sociales nationales, approuvé par la Commission de statistique du Secrétariat de l'ONU.

L'objet premier est de présenter un ensemble commode et pratique d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pouvant être utilisés pour mesurer les progrès, les résultats et l'impact des programmes en matière de population, notamment dans les trois principaux domaines de programme du FNUAP : la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et la santé en matière de sexualité; les stratégies en matière de

population et de développement; et le plaidoyer. Bien que des listes distinctes soient fournies pour chacun de ces domaines thématiques, le but poursuivi est de présenter une liste unique complète applicable à la totalité d'un programme de pays en matière de population.

La liste d'indicateurs est évolutive et résulte de l'état des travaux. Mais on ne saurait trop souligner son importance pour le travail du FNUAP. Cette liste représente en effet une première étape significative dans l'établissement d'un ensemble d'indicateurs que le FNUAP peut commencer à promouvoir, sur le terrain, pour aider à mesurer les progrès accomplis depuis la CIPD dans ces principaux domaines de programme. Cette liste sert aussi à élaborer des sous-programmes dans les trois principaux domaines de programme du Fonds et à suivre leur déroulement. Certains indicateurs peuvent être difficiles à établir pour diverses raisons, la première étant la nécessité d'efforts audacieux à accomplir dans presque tous les pays pour élaborer un système intégré de données véritablement national. Dans une certaine mesure, cependant, on espère que l'ensemble d'indicateurs ainsi défini aidera à faire prendre conscience des lacunes existant dans ce domaine et à encourager le dialogue entre ceux qui recueillent l'information et ceux qui l'utilisent.

### Santé en matière de reproduction

La santé en matière de reproduction demeure au premier plan dans le programme du FNUAP en 1997 puisqu'elle absorbe plus de 60 % de tous les crédits consacrés aux programmes. Les principales activités dans ce domaine, durant l'année, ont été la poursuite de l'opérationnalisation de la notion de santé en matière de sexualité et de reproduction, l'approfondissement du concept de santé des adolescents en matière de reproduction, la réduction de la mortalité maternelle, la détermina-



FNUAP

*La délivrance de conseils relatifs à la santé de reproduction est la clé du succès.*

tion des besoins de contraceptifs et des besoins logistiques correspondants dans les pays bénéficiaires, une assistance d'urgence aux réfugiés, et la question du VIH et du sida. Au siège, durant l'année, l'une des importantes activités du FNUAP a consisté à définir des orientations et à apporter un appui technique dans ces domaines et les domaines voisins.

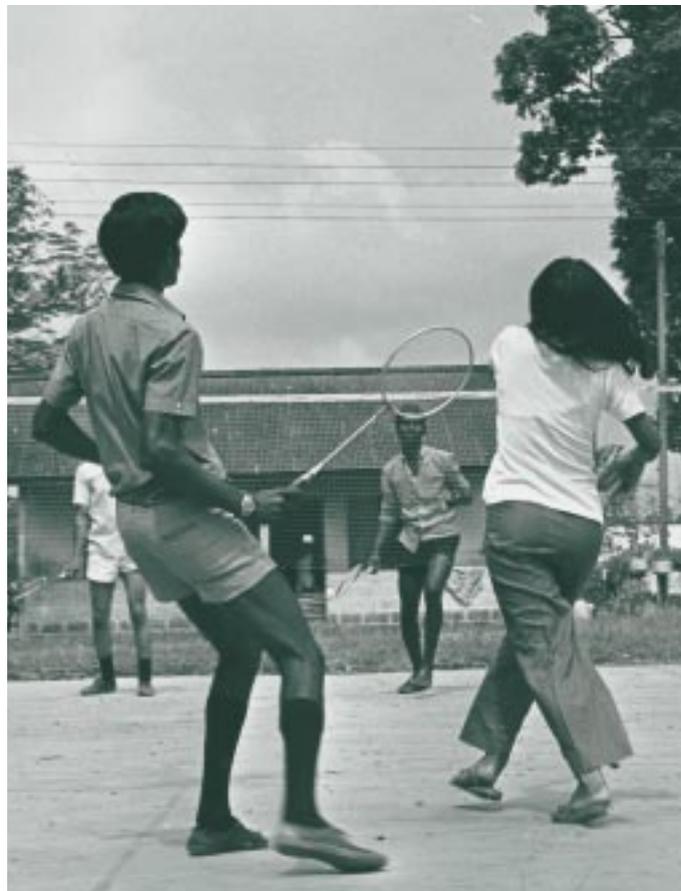
Les programmes de pays restent, pour le FNUAP, le principal moyen de poursuivre l'opérationnalisation de la notion de santé en matière de reproduction et de sexualité, sa mission restant profondément centrée sur ce thème. La programmation a profité d'une série de consultations régionales tenues à Addis-Abeba (Éthiopie) du 25 au 30 janvier, New Delhi (Inde) du 22 au 26 septembre, Lima (Pérou) du 3 au 7 novembre et Rabat (Maroc) du 24 au 28 novembre 1997. Ces consultations régionales ont rassemblé des experts du secteur public, du secteur gouvernemental et des organismes bilatéraux, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies partenaires comme l'OMS, l'UNICEF et la Banque mondiale.

Ces consultations marquaient la deuxième étape d'un processus consistant à dépasser la promotion du concept de santé en matière de reproduction pour élaborer des programmes répondant aux besoins des individus et des couples en matière de santé de la reproduction. La première étape avait été une consultation mondiale d'experts tenue au printemps de 1996, qui avait abouti à la publication en 1997 d'un rapport technique. Les recommandations des consultations régionales seront utilisées, tout comme celles de la consultation mondiale, pour élaborer une note d'orientation qui servira de première étape à l'élaboration d'un ensemble d'instruments spécifiques permettant d'appliquer concrètement la notion de santé en matière de reproduction.

### Santé des adolescents en matière de reproduction

Ce sont environ 15 millions de jeunes femmes, âgées de 15 à 19 ans, qui donnent naissance chaque année à plus de 10 % des enfants qui naissent dans le monde. Dix-sept pour cent seulement de ces jeunes femmes utilisent la contraception. Les jeunes mères, surtout celles de moins de 16 ans, sont exposées à des risques accrus : le risque de décès durant l'accouchement est cinq fois plus élevé entre 10 et 14 ans qu'entre 15 et 19 ans et entre 15 et 19 ans il est à son tour deux fois plus élevé qu'entre 20 et 24 ans. Les jeunes femmes de moins de 20 ans sont surreprésentées parmi celles qui se font avorter, mais plus encore parmi les femmes qui ont besoin de soins médicaux en raison de complications d'un avortement pratiqué dans des conditions dangereuses. Les enfants de ces très jeunes femmes ont aussi des taux de mortalité et de morbidité plus élevés. L'incidence des maladies sexuellement transmissibles (MST) est également disproportionnellement élevée chez les très jeunes : un adolescent d'un sexe ou de l'autre sur 20 contracte une maladie sexuellement transmissible chaque année, et la moitié des cas d'infections par le VIH concernent des moins de 25 ans.

L'adolescence est une période où l'on prend plus de risques qu'à d'autres âges et où on est donc plus susceptible de connaître des problèmes de comportement et l'époque de la puberté pose le problème de la santé en matière de reproduction. Les adolescentes, comparées aux adolescents, sont beaucoup plus exposées à des problèmes de santé à la suite de la puberté; parmi ceux-ci figurent les grossesses précoces et les accouchements fréquents. Les garçons, pour leur part, n'ont pas encore acquis le sens des responsabilités communes pour le comportement sexuel et procréateur et le sens du respect des choix de l'autre en matière de procréation. Cela tend à perpétuer les traditions que l'on trouve dans beaucoup de pays en développement et qui encouragent un mariage pré-



ORT

*La santé des adolescents en matière de reproduction est de plus en plus une priorité du FNUAP.*

coce suivi rapidement d'une première naissance puis de plusieurs. Même là où ces facteurs sont en recul, le manque de connaissances sur la sexualité et la contraception, s'ajoutant à la difficulté d'obtenir des contraceptifs, se traduit par la persistance du phénomène des grossesses d'adolescentes.

Le simple poids du nombre complique la situation : plus de la moitié de la population dans les pays en développement a moins de 25 ans. Dans ces pays, on estime à 1,3 milliard le nombre de personnes ayant entre 10 et 24 ans et ce nombre ne cesse d'augmenter; en 2025, il aurait augmenté de 400 millions environ.

Ce sont là autant de raisons pour lesquelles le FNUAP fait de la santé des adolescents en matière de reproduction une préoccupation prioritaire. Bien qu'il s'agisse d'un domaine relativement nouveau et délicat, de nombreux indices donnent à penser que des programmes d'information et de services à l'intention des adolescents des deux sexes permettent d'améliorer nettement l'état de santé des jeunes, d'améliorer la santé des jeunes mères quand elles sont enceintes et quand elles accouchent, et la santé des nouveaux-nés, et d'améliorer les possibilités socioéconomiques des jeunes femmes, et donc de ralentir l'accroissement de la population.

Le FNUAP a commencé à s'intéresser à la santé des adolescents en matière de reproduction à une époque où les adolescents étaient largement absents des politiques publiques. La situation a évolué. Les besoins des adolescents sur le plan de la santé en matière de reproduction sont par nécessité devenus une préoccupation prioritaire d'un nombre grandissant de pays. Les organismes des Nations Unies qui sont partenaires pour le développement, les donateurs et les ONG s'intéressent aussi de plus en plus à cette question.

L'appui du FNUAP à des activités visant les adolescents s'est beaucoup

élargi au cours de la dernière décennie. Il en va de même des programmes du FNUAP, qui au début mettaient l'accent sur l'éducation pour s'élargir à l'information, la vulgarisation, le plaidoyer et les services, impliquant souvent les adolescents eux-mêmes dans la conception comme dans l'exécution des programmes. De plus, les conclusions et les recommandations d'une évaluation thématique récente ont défini l'orientation des programmes et projets financés par le FNUAP durant le cycle de programmation le plus récent, et elles servent d'instrument important pour convaincre les gouvernements de s'occuper plus attentivement des besoins des adolescents en matière de santé de la reproduction.

Ce renforcement de l'action entreprise s'imposait dans toutes les régions du monde, car la majorité des adolescents n'ont toujours pas accès à l'information et à l'éducation sur la sexualité, la procréation, la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction. Ils n'ont pas non plus accès à des soins préventifs et curatifs. À l'avenir, l'un des axes des programmes du FNUAP consistera à faciliter aux adolescents l'accès à cette information, cette éducation et ces services.

**Exécution au niveau des pays.** La santé des adolescents en matière de reproduction devient de plus en plus une priorité des gouvernements. On peut en donner quelques exemples, et montrer la nature et l'impact de l'aide fournie par le FNUAP dans ce domaine.

La République islamique d'Iran illustre bien ce point, pour de bonnes raisons : près de 40 % de sa population a moins de 15 ans. Les autorités utilisent de nombreuses filières différentes pour faire prendre conscience aux adolescents des problèmes de la santé en matière de reproduction et de planification familiale. Ce sont notamment les services publics de soins, les associations de parents et d'enseignants, les ONG, en particulier. En août, le Gouvernement a convoqué le "Premier atelier national sur la santé des adolescents", marquant ainsi le début d'une série d'activités menées dans tout le pays. Cet atelier a examiné un questionnaire qui avait été préparé par le Département de la santé de la famille du Ministère de la santé et de l'enseignement médical, et on y a décidé de mener une étude sur la santé des adolescents en matière de reproduction dans trois provinces choisies à cet effet, dans le but d'élaborer des politiques et des programmes bien précis. De même, l'Association iranienne de la planification familiale, qui est affiliée à la Fédération internationale de planification familiale (IPPF), étudie les liens entre santé des adolescents en matière de reproduction et enseignements de l'islam, afin de rendre la question plus facilement acceptable par les Iraniens.

Le programme sous-régional soutenu par le FNUAP dans la région des Caraïbes est un autre exemple intéressant. On y met en avant la santé et les droits des adolescents en matière de reproduction, l'un des deux thèmes principaux, afin de passer d'une méthode consistant, naguère, à privilégier les services fournis à la femme mariée, pour adopter une démarche plus intégrée et plus cohérente. Le programme est centré sur l'accès aux services, fournis par l'action commune des pouvoirs publics, des ONG, des associations de jeunes et des organisations communautaires. Ce programme est conçu comme une véritable opération sous-régionale, visant les adolescents et les jeunes, dans tous les pays de la sous-région, et utilisant des tests et des modes de formation expérimentaux dans les pays où cette démarche intégrée est toute nouvelle.

La santé des adolescents en matière de reproduction est également une préoccupation prioritaire au Nicaragua. L'appui que fournit le FNUAP au premier Centre national de la santé des adolescents en matière de reproduction, à Managua, a permis à ce centre d'offrir des soins à un

grand nombre d'adolescentes enceintes surtout dans les quartiers urbains pauvres, et de distribuer des matériaux d'information et de dispenser une formation aux responsables des ONG travaillant sur le terrain. Ainsi, plus de 7 000 adolescents et jeunes des deux sexes, depuis les étudiants d'université jusqu'aux membres de gangs, ont pu prendre connaissance des questions de santé de la sexualité et de la reproduction. En outre, un module spécial de formation a été mis au point en collaboration avec le Mouvement communal nicaraguayen, ce qui a abouti à la création de brigades rurales de la santé, dans tout le pays, avec un grand nombre de personnes s'occupant activement de la santé des adolescents en matière de reproduction.

La prise de conscience de l'importance de la santé des adolescents en matière de reproduction a progressé beaucoup dans les pays où ces questions sont particulièrement délicates. Au Gabon, par exemple, une réunion spéciale de l'Assemblée nationale, en avril, a été l'occasion unique d'examiner les principaux problèmes de santé de la reproduction de la jeunesse gabonaise aujourd'hui. Parmi les questions examinées durant cette séance du Parlement, qui a réuni le Président de l'Assemblée nationale et quelque 60 parlementaires environ (près de la moitié du total) figuraient l'accroissement du nombre des avortements chez les très jeunes filles et la nécessité, pour le système d'enseignement, de permettre aux adolescents de mieux maîtriser leur sexualité et de leur offrir des conseils et une formation appropriée pour bien commencer dans la vie. La Journée mondiale de la population a également été l'occasion de convoquer le premier Forum national d'ONG sur la santé des adolescents en matière de reproduction. Plus de 200 personnes y ont pris part qui représentaient environ 30 ONG. L'épouse du Président gabonais et le Ministre de la santé publique ont participé à la cérémonie d'ouverture. Ce forum national a duré trois jours et a abouti à la publication de la Déclaration de Libreville, qui contient des recommandations sur des questions telles que la santé et les services en matière de reproduction, les politiques et la législation sur ce sujet, et les préoccupations religieuses, culturelles et sociales.

**Appui mondial et régional.** Au niveau régional et au niveau mondial la santé des adolescents en matière de reproduction commence à retenir largement l'attention. Par exemple, pour faciliter l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes, le FNUAP, avec l'OMS et l'UNICEF, a publié une déclaration intitulée "Vers une action commune pour la santé des adolescents", qui avait été préparée par un groupe d'étude commun. Cette action commune doit servir de cadre à une accélération de la programmation commune des actions de santé des adolescents au niveau des pays.

Le FNUAP a également produit deux publications importantes relatives aux soins de santé en matière de reproduction destinées aux adolescents. La première, réalisée avec la FIPF, est intitulée *Génération 97: Ce que les jeunes ont à dire sur leur santé sexuelle et reproductive*; elle présente les résultats d'une enquête menée auprès de 600 jeunes dans 54 pays sur des questions telles que l'amitié, l'amour, les liaisons, la sexualité, la contraception, la grossesse et la condition de parent, ainsi que les comportements à risque. La seconde, intitulée *UNFPA and Adolescents* utilise des mots simples pour étudier des questions comme la programmation des mesures de santé des adolescents en matière de reproduction et la mise à profit des alliances de longue durée.

Le FNUAP travaille en étroite coopération avec plusieurs ONG afin de promouvoir la santé en matière de reproduction de groupes particuliers d'adolescents, y compris les réfugiés. Avec le soutien du Fonds, l'Association mondiale des guides et éclaireuses et Family Health International ont commencé à travailler, dans trois pays, afin de mettre au point une

méthode de promotion de la santé des très jeunes filles, y compris de la santé en matière de reproduction, pouvant être appliquée au travail mené auprès des réfugiées par les associations d'éclaireuses dans le monde entier.

Le FNUAP a convoqué à San José de Costa Rica, du 1er au 3 décembre, une réunion qui a rassemblé plus de 150 représentants de haut niveau du secteur gouvernemental et du secteur non gouvernemental ainsi que des spécialistes du développement international, pour examiner les progrès accomplis au niveau des pays et pour affirmer la volonté de la région d'améliorer la santé des jeunes latino-américains en matière de reproduction et de sexualité. Les participants ont souligné qu'il fallait dispenser des conseils et des services adaptés spécialement aux adolescents et ont formulé des recommandations pragmatiques nombreuses dans des domaines comme la politique à suivre, les services et l'information, et les partenariats stratégiques.

Les préoccupations relatives à la jeunesse et à la santé en matière de reproduction dans les pays en transition ont fait l'objet d'une réunion régionale européenne tenue à Copenhague du 23 au 25 juin 1997. La réunion, organisée par le FNUAP et le Gouvernement danois, en coopération avec le bureau régional de l'OMS pour l'Europe a rassemblé 70 représentants d'ONG et de ministères des pays d'Europe centrale et orientale, de la Communauté d'États indépendants et des États baltes, afin d'échanger leurs données d'expérience portant sur la santé des adolescents en matière de reproduction et de sexualité. Les participants ont insisté sur la gravité et l'urgence des problèmes des jeunes et ont proposé des stratégies tendant à satisfaire les besoins particuliers de la jeunesse dans la région. Les recommandations émanant de la réunion guideront le FNUAP dans l'assistance qu'il accordera à l'avenir à ces pays.

Avec la Division de la promotion de la femme de l'Organisation des Nations Unies, l'UNICEF et la Commission économique pour l'Afrique, le FNUAP a organisé une réunion d'un groupe d'étude sur les adolescentes et leurs droits, à Addis-Abeba, en octobre 1997. Cette réunion a formulé plusieurs recommandations ayant de vastes implications pour les très jeunes filles, en ce qui concerne la création d'un climat favorable, la fourniture de services de santé en matière de reproduction et la détermination des groupes d'adolescentes qui doivent spécialement retenir l'attention. Le FNUAP a coorganisé aussi le deuxième Congrès mondial sur le droit de la famille et les droits des enfants et des jeunes, à San Francisco, en mai 1997. Réunissant 500 participants de plus de 50 pays, ce congrès a adopté une résolution aux termes de laquelle tous les couples et les individus, y compris les adolescents, doivent avoir l'accès à l'information et aux services de santé en matière de reproduction.

### Réduction de la mortalité maternelle

Réduire la mortalité maternelle est l'un des principaux buts de l'assistance dispensée par le FNUAP. Il faut pour cela une étroite collaboration avec de nombreux partenaires de développement, en particulier l'OMS et l'UNICEF, ainsi qu'avec des ONG nationales et internationales. En coopération étroite avec l'OMS et l'UNICEF, le FNUAP s'emploie à définir des directives de suivi des programmes de santé maternelle et, avec l'OMS, il mène des recherches épidémiologiques sur les causes de la mortalité maternelle. De plus, des spécialistes de l'OMS, de l'UNICEF et de la Banque mondiale, notamment, ont participé à des consultations régionales organisées par le Fonds sur les moyens d'appliquer la notion de santé en matière de reproduction.

Le FNUAP a participé aussi à la consultation technique sur la maternité sans risques, organisée par le Groupe interinstitutions pour la maternité

sans risques, à Colombo, du 18 au 23 octobre 1997. Plus de 250 délégués, venus de 65 pays, et les représentants de diverses organisations, dont la Banque mondiale, l'UNICEF, l'OMS, les ministères de la santé et plusieurs ONG ont participé à la consultation. Les participants ont admis que réduire la mortalité maternelle se révélait beaucoup plus difficile qu'on ne l'avait pensé à la Conférence de Nairobi qui, 10 ans plus tôt, avait lancé l'Initiative maternité sans risques. Cela s'explique par le caractère polymorphe du problème et donc par la nécessité d'une conception multidimensionnelle des programmes à mettre en oeuvre. Néanmoins, les participants ont dégagé les enseignements acquis à la faveur des activités concernant la maternité sans risques, qui pourraient être appliquées pour guider, dans ce domaine, la future programmation.

De façon générale, les niveaux élevés de la mortalité maternelle indiquent l'existence de lacunes dans la couverture et la qualité des services de santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale. Améliorer l'accès à l'information et aux services de planification familiale et organiser des services de qualité, en particulier à l'intention des groupes à risque que sont les adolescentes, les femmes de plus de 39 ans et celles qui ont eu déjà beaucoup d'enfants, est un bon moyen de réduire la mortalité maternelle. L'absence de services aussi bien humains que physiques se traduit par de nombreux décès maternels qui seraient facilement évitables en particulier en milieu rural pauvre. Ce besoin non satisfait montre qu'il faut étendre les services obstétricaux d'urgence et améliorer la qualité des services dispensés.

Pour aider à organiser ces services obstétricaux et gynécologiques, le FNUAP apporte son assistance à un projet novateur actuellement exécuté par la Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique. Ce projet, à juste titre intitulé "Sauver les mères", est actuellement mené dans sept pays où les taux de mortalité maternelle sont élevés, où il existe une société d'obstétrique ou de gynécologie qui est active et où le gouvernement a amplement montré sa volonté d'améliorer la santé des femmes. Le but est de déterminer comment des services de maternité pourraient être mieux organisés, plus étendus au moyen des ressources disponibles de façon à permettre un diagnostic rapide et efficace, aiguiller les patientes et s'occuper des complications parfois mortelles de la grossesse et de l'accouchement. Le projet développera, exécutera et testera un projet expérimental au niveau des districts, dans chaque pays.

La plupart des programmes de pays du FNUAP comportent une conception multidimensionnelle afin de mieux répondre aux besoins de santé en matière de reproduction de la population desservie. Le programme mené en République islamique d'Iran, par exemple, consiste à aider les autorités à intégrer un plus grand nombre d'aspects, dans son réseau de soins de santé primaires, de l'information et des services de santé en matière de reproduction et de planification familiale. L'accent est mis sur l'amélioration de la qualité des soins. Des centaines de stages de formation ont été organisés au niveau des districts à l'intention des soignants et des agents de planification familiale, qui sont souvent des femmes, afin d'améliorer le niveau de leurs connaissances théoriques et pratiques pour les aider à dispenser des soins intégrés de santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale. Ce programme met aussi l'accent sur la participation masculine et comporte l'organisation d'un atelier sur cette question, pour la première fois. Il a été accompagné par la mise au point de programmes spéciaux d'IEC en santé de la reproduction, dans les bases militaires, pour viser expressément cet important groupe de jeunes hommes. Les autorités iraniennes ont également organisé un atelier où sont examinées diverses questions de santé en matière de reproduction et de sexualité qui se posent aux jeunes couples mariés. Il a été décidé de préparer des matériaux d'IEC spécialement adaptés à ce groupe et de faire figurer l'éducation sexuelle dans les consultations pré-maritales organisées dans le cadre d'un enseignement obligatoire dans tout le pays.

En Bolivie une activité a pour but de soutenir la mise en oeuvre d'une stratégie nationale destinée à accélérer la réduction de la mortalité maternelle. Cette stratégie est centrée sur la qualité des soins obstétricaux d'urgence. Ce programme vise à développer des normes de qualité des services fournis, former le personnel médical, infirmier et auxiliaire, fournir du matériel médical et développer des systèmes de gestion et d'organisation appropriés. Une assurance-maternité nationale a été créée pour réduire les obstacles de nature économique à l'organisation de ces services et on étudie plusieurs options ayant pour but d'étendre cette assurance de façon à y faire figurer la planification familiale. Le FNUAP apporte aussi son appui à diverses activités connexes, travaillant avec les ONG à améliorer la qualité des services fournis, organiser des recherches et mettre en oeuvre des activités expérimentales. Le Fonds a également apporté son assistance à une campagne de sensibilisation des dirigeants nationaux et communautaires, pour seconder une commission nationale de la maternité sans risques. Un système national de surveillance de la mortalité maternelle a été créé pour étudier et analyser les causes de la mortalité maternelle en Bolivie.

Une activité menée au Maroc est un autre exemple utile. Cette activité a pour but de renforcer les capacités nationales de coordonner la mise en oeuvre de la stratégie nationale de maternité sans risques et d'améliorer les résultats, la qualité et l'accessibilité des services de santé en matière de reproduction dans six provinces. Les orientations stratégiques sont au nombre de trois : améliorer les centres de soins et les hôpitaux ruraux, pour les aider à dispenser des services de santé en matière de reproduction; renforcer la capacité administrative à la périphérie; et stimuler une mobilisation sociale. Cette activité comporte l'offre d'équipement, de fournitures médicales et de contraceptifs. La formation y joue un rôle



*Après avoir appris les notions essentielles de santé en matière de reproduction les Boliviennes peuvent les diffuser dans leur villages.*

important : formation à la communication interpersonnelle, à la gestion des risques, aux consultations post-partum, et à l'utilisation des contraceptifs; elle est organisée à l'intention des chefs de clinique, des médecins, des sages-femmes et du personnel infirmier; elle porte aussi sur les pratiques que doivent observer en toute sécurité les médecins, les sages-femmes et les infirmiers; un enseignement de la gestion et de l'audit médical est organisé à l'intention du personnel d'encadrement.

Des conceptions intégrées similaires sont appliquées au Gabon, en Côte d'Ivoire, au Niger, au Nigéria et en Ouganda. Ces programmes tirent parti des possibilités des médias traditionnels et populaires pour bien faire comprendre à la population que la planification familiale et les soins pré et postnataux de même que la surveillance des accouchements sont des moyens essentiels d'améliorer la santé en matière de reproduction. Dans chacun de ces programmes, on enseigne aux soignants à distribuer des contraceptifs et à surveiller les grossesses, de façon que ces soignants puissent orienter les femmes enceintes qui font des complications obstétricales vers des centres de soins appropriés. Les médecins et les infirmières apprennent les gestes qui sauvent en cas d'urgence obstétricale et les accoucheuses traditionnelles prennent connaissance des règles élémentaires d'hygiène propres à prévenir l'infection. Ces programmes offrent une assistance qui a pour but de rénover les centres de soins et de fournir le matériel clinique nécessaire pour intégrer la santé en matière de reproduction dans les établissements de soins de santé primaires existants.

### Assistance d'urgence aux réfugiés

L'année 1997 a été très active au regard de l'assistance fournie par le FNUAP à la santé des réfugiés en matière de reproduction : le FNUAP a noué des liens opérationnels étroits avec les principaux organismes d'aide humanitaire, en particulier le HCR et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi qu'avec d'autres partenaires, avec qui il a travaillé étroitement, comme l'OMS et l'UNICEF.

Suite en partie aux décisions 96/3 et 97/7 du Conseil d'administration, qui a mis le FNUAP à même de mieux répondre rapidement aux demandes d'intervention d'urgence, sa participation, au niveau des pays, a notablement augmenté durant l'année, en particulier grâce aux initiatives qu'ont pris ses représentants ainsi que les directeurs des équipes d'appui. Par exemple, le FNUAP participe aux appels globaux des Nations Unies dans plusieurs pays ou régions : Bosnie, Grands Lacs africains, Libéria, Sierra Leone, Soudan et Tadjikistan. Le Fonds a également développé ses activités de santé en matière de reproduction pour participer aux travaux des équipes spéciales d'urgence locales face à des catastrophes naturelles qui se sont produites en République populaire démocratique de Corée, en République démocratique du Congo, en Équateur, à Madagascar, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Viet Nam.

En 1997, 30 projets du FNUAP concernaient la santé en matière de reproduction des réfugiés dans 21 pays : 7 en Afrique, 5 en Asie et dans le Pacifique, 5 parmi les États arabes, et 4 en Europe. Dix de ces projets avaient pour but de répondre aux besoins de la population en général ou des rapatriés; 12 aux besoins des réfugiés; et 8 aux besoins des personnes déplacées dans le pays. Vingt-deux projets visaient principalement à créer, remettre en état ou améliorer des services de santé en matière de reproduction; 4 répondaient aux besoins particuliers des adolescents; 3 visaient divers aspects de l'action d'information, d'éducation et de communication (IEC); un consistait en une enquête sur les facteurs sanitaires et socioéconomiques expliquant la situation des réfugiés; et un était un projet relatif à une microentreprise dont certains éléments avaient trait à la formation et à la santé en matière de reproduction.

Pendant l'année, la distribution de trousse de soins de santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence a été un des aspects importants de l'action du Fonds. Ces trousse ont été constituées par le Groupe de travail interinstitutions sur la santé des réfugiés en matière de reproduction (OMS, HCR, FNUAP, FICR notamment) en réponse à la crise qui a éclaté dans la région des Grands Lacs. La crise bosniaque en 1992 avait montré combien ces trousse étaient indispensables. L'expérience ultérieure des situations d'urgence a révélé des milliers de cas de violences et de brutalités sexuelles contre des femmes, le nombre de grossesses non désirées dues à des relations sexuelles imprévues ou sous la contrainte, la médiocrité des soins ou l'absence de soins durant la grossesse et l'accouchement, et l'effondrement de l'ordre public avec une augmentation du risque de viol, de sévices sexuels et d'exploitation sexuelle qui l'accompagne souvent.

Le but de ces trousse est d'aider les femmes comme les hommes dans toutes les situations y compris les situations d'urgence et les crises à se procurer l'information et les services de santé en matière de reproduction dont ils ont besoin. Mais surtout, ces trousse ont sauvé la vie de beaucoup de femmes. Elles ont eu une importance décisive pour satisfaire les besoins de santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence qui se sont produites dans des pays comme l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Rwanda. Une brochure a été largement diffusée sur ces trousse; les bureaux du FNUAP au Cambodge, en République démocratique du Congo, à Madagascar, à Sri Lanka, au Soudan, en Ouganda et au Viet Nam ont demandé des informations complémentaires sur ces trousse et les moyens de les utiliser. Deux nouveaux projets, en Afghanistan et en République du Congo, comprenaient la fourniture de ces trousse, qui faisaient partie de l'équipement de base utilisé en santé en matière de reproduction. Pour assurer la livraison rapide de ces trousse, le FNUAP a réservé 500 000 dollars pour la constitution d'un stock dans des entrepôts situés aux Pays-Bas. Il s'agit en effet de pouvoir livrer ces trousse en moins d'une semaine une fois qu'elles sont demandées.

### VIH/sida

En 1997, le FNUAP a apporté son appui à des activités de prévention de l'infection par le VIH et du sida dans 132 pays (124 en 1996, 114 en 1995). Le Fonds a continué à soutenir l'élaboration de politiques et de programmes nationaux de lutte contre le sida et il a participé à la stratégie mondiale du Programme commun des Nations Unies contre le sida (ONUSIDA). Le Fonds participe aux groupes thématiques d'ONUSIDA dans 119 pays et il a présidé ces groupes dans huit pays en 1997.

Les directives relatives à la santé en matière de reproduction publiées en 1997 par le FNUAP précisent les types d'appui que le Fonds peut apporter dans le domaine de la lutte contre le sida : fourniture et distribution de préservatifs et de matériel et d'équipement appropriés au niveau des soins de santé primaires; éducation en milieu scolaire ou extrascolaire; formation des soignants et personnes chargées de diffuser des informations en santé en matière de reproduction; activités d'IEC portant sur le VIH et le sida, dans le cadre des programmes en matière de population et de santé de la reproduction; recherches opérationnelles sur les moyens d'intégrer les activités de prévention du VIH et du sida dans les programmes de santé en matière de reproduction au niveau des soins de santé primaires et recherches sur les conséquences sociodémographiques de l'épidémie.

Au niveau des pays, la plupart des activités soutenues par le FNUAP sont intégrées dans des programmes d'information et de services de santé en matière de reproduction et des programmes de plaidoyer. En 1997, outre sa collaboration et sa coopération avec d'autres organismes membres d'ONUSIDA, le Fonds a coopéré étroitement avec des ONG

s'occupant de projets de prévention de l'infection par le VIH et du sida soutenues par le FNUAP dans 80 pays.

Les jeunes et les adolescents sont parmi les groupes les plus vulnérables à l'infection par le VIH et sont donc la cible de l'assistance du FNUAP. Il en va de même des femmes. Selon les estimations récentes d'ONUSIDA et de l'OMS (*HIV/AIDS: The Global Pandemic*) l'épidémie continue à s'étendre en 1997; on compterait 5,8 millions de nouvelles infections par le VIH, soit environ 16 000 par jour. Plus de 40 % de ces nouvelles infections d'adultes concernent des femmes. La majorité des adultes nouvellement infectés ont moins de 25 ans.

Le FNUAP a employé, dans 96 pays, une démarche novatrice pour répondre aux besoins de la jeunesse en milieu scolaire et extrascolaire, ceux des jeunes femmes, des hommes employés, du personnel de la police et des militaires, et des détenues. Les médias modernes mais aussi les filières traditionnelles de communication ont été mis à contribution pour susciter une prise de conscience des décideurs comme du public. Au Kenya, par exemple, dans le cadre du groupe thématique d'ONUSIDA, le FNUAP a apporté son appui à des représentations théâtrales itinérantes dans les bourgs et dans les centres commerciaux, pour faire passer le message de façon amusante et interactive. En Lettonie, des événements multimédias comme "le Rock contre le sida" et "la nouvelle génération Rap contre le sida", avec des séquences filmées et des feuillets télévisés, prennent les jeunes et les adolescents comme public. De même, en Namibie, deux groupes de comédiens, Puppets Against AIDS (PAAN) et Yatala, ont organisé des "spectacles dramatiques à message sanitaire", c'est-à-dire des ateliers de théâtre qui comportent un message sanitaire et social sur le VIH et le sida, ses conséquences et les moyens de le prévenir.

En 1997, le FNUAP a fourni à 55 pays 172,8 millions de préservatifs d'une valeur de 5,5 millions de dollars au total; il a également fourni 15,8 millions de préservatifs au nom d'autres organismes. Des préservatifs féminins ont été fournis dans deux pays. Le FNUAP a également fourni, en 1997, des gants et du matériel chirurgical, pour faciliter la propagation de pratiques cliniques sans risques.

À l'appui des activités au niveau des pays, le FNUAP a apporté son assistance à plusieurs activités de prévention du sida aux niveaux régional et interrégional en 1997. Par exemple, en Afrique, des modules de prévention de l'infection par le VIH et du sida font partie intégrante des programmes de formation à l'IEC menés au niveau régional par le FNUAP, à Abidjan et à Nairobi. L'infection par le VIH et le sida ont bien été reconnues comme des questions d'importance essentielle affectant la santé en matière de reproduction des jeunes et des adolescents, lors du Forum africain sur la santé des adolescents en matière de reproduction organisé en janvier 1997 à Addis-Abeba. Dans la région Asie-Pacifique, un nouveau projet exécuté par une ONG a été mené pour faire largement connaître les problèmes de santé des adolescents en matière de reproduction et le comportement sexuel responsable auprès des adolescents. Le FNUAP apporte aussi son appui à l'organisation de deux programmes régionaux de formation des soignants en Europe centrale et orientale – l'un organisé à l'École néerlandaise de santé publique, l'autre à la faculté de médecine de Debrecen en Hongrie – ces deux programmes ayant une composante de prévention de l'infection par le VIH et du sida. De même, en Amérique latine et dans les Caraïbes, le FNUAP a donné son appui à l'intégration d'une composante VIH/sida dans les programmes d'enseignement médical concernant la santé en matière de reproduction. La prévention de l'infection par le VIH et du sida figure aussi dans tous les projets régionaux relatifs à la santé en matière de reproduction. De plus, le Fonds a donné son appui à l'OMS et au Conseil mondial de la population, notamment, pour des recherches sur la prévention des MST et du sida.

## Stratégies en matière de population et de développement

Pour ce qui concerne les stratégies en matière de population et de développement, le FNUAP cherche à trouver un équilibre entre le développement socioéconomique et la dynamique démographique, en fournissant une information et des analyses appropriées; en cherchant à influencer les politiques suivies et les programmes mis en oeuvre, et en créant des capacités de programmation en matière de population. Les directives révisées relatives à l'appui du FNUAP aux stratégies en matière de population et de développement, publiées en 1997, portent sur l'action du FNUAP dans ce domaine et tiennent compte des objectifs de la CIPD en matière de population et de développement, en mettant l'accent sur une conception du développement durable et de la croissance économique soutenue centrée sur la personne humaine.

Il est essentiel pour formuler correctement et mettre en oeuvre des politiques et des programmes de disposer d'informations fiables, régulières et obtenues rapidement sur la problématique population-développement. Dans ce domaine, le Fonds cherche à développer ou renforcer les capacités nationales de produire et d'analyser une information utile nécessaire à la conception des politiques et des programmes. À cette fin, le FNUAP apporte un appui important aux pays pour la série de recensements démographiques de 2000. Le Fonds a également amorcé un programme de collaboration avec l'Institut démographique interdisciplinaire néerlandais, pour collecter et analyser des données sur les flux de ressources financières internationales et nationales destinées aux programmes de population. Cette collaboration a abouti à la création d'une base de données sur les apports de ressources, qui de plus en plus devient un outil précieux pour le suivi de cet aspect important de l'application du Programme d'action de la CIPD.

**Exécution au niveau des pays.** En 1997, le FNUAP a poursuivi l'opérationnalisation des stratégies en matière de population et de développement au niveau des pays, en mettant en oeuvre plusieurs programmes en cours ou nouvellement approuvés. Il s'agissait surtout de susciter une meilleure compréhension, chez les responsables politiques, de l'importance des corrélations entre population et développement, intégrer la dimension démographique dans les stratégies de développement pour tenir compte des besoins individuels des hommes, femmes et adolescents, renforcer les systèmes de données et capacités analytiques nationales pour la formulation des politiques et l'élaboration et le suivi des programmes, entreprendre des analyses et des recherches sur les politiques pertinentes et encourager la promotion des femmes.

Au Botswana, le FNUAP, coopérant activement avec les autorités, a facilité la formulation d'un projet de politique nationale intégrée de la population, suscité une prise de conscience du rôle de la population dans le développement national et aidé à attirer l'attention sur les questions démographiques dans le débat national sur le développement. Le troisième programme du FNUAP pour le Botswana (1998-2002) continuera à favoriser la mise au point d'un plan d'action démographique multisectoriel et complet, et à faciliter la mise au point de plans d'action par district, la production de manuels pratiques, de directives et de procédures pour améliorer la coordination des politiques et programmes en matière de population. L'appui du FNUAP, qui sera accordé par le canal du Conseil national de la population et du développement du Botswana, afin d'accroître sa capacité de coordonner les phases initiales du programme en matière de population, portera surtout sur le renforcement de l'assistance technique, le développement des ressources humaines et l'amélioration des capacités institutionnelles des services qui assurent la coordination aux niveaux national et local.



Nations Unies

*La qualité des données démographiques est essentielle au stade de la planification.*

Au Cameroun, le FNUAP a apporté un appui technique et financier au Gouvernement, qui prépare le projet de programme national en matière de population. Le programme du FNUAP au Cameroun, qui durerait cinq ans (1998-2002), cherche à réviser et mettre à jour la Déclaration de politique démographique nationale de 1992, afin de tenir compte des recommandations de la CIPD et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, afin de préparer des plans régionaux et sectoriels d'action et afin de les appliquer aux niveaux national et régional. La stratégie proposée est centrée sur la formation et sur la prise de conscience; elle inclut des séminaires et des ateliers à l'intention des dirigeants nationaux et communautaires, des enseignants, des responsables d'ONG, des associations de femmes et groupes de jeunes, ainsi que des campagnes de sensibilisation et d'information pour le public en général. Ce programme comportera une analyse de textes juridiques portant sur les droits des femmes et une étude de la prévalence de la violence contre les femmes, afin de faire figurer les questions relatives aux femmes dans la Politique démographique nationale et d'intégrer les droits des femmes dans le Code de la famille. Le FNUAP aidera aussi le Cameroun à préparer le troisième recensement général de la population et du logement, en 1999, ainsi que diverses études démographiques et socioculturelles, et à créer une base de données sociodémographiques ventilées par sexe.

Le projet de programme du Lesotho a pour but de réviser la Politique démographique nationale, afin de la rendre plus exhaustive en tenant compte des préoccupations consignées dans le Programme d'action de la CIPD et dans le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ainsi que des principales préoccupations démographiques du pays : mortalité maternelle, morbidité, parité hommes-femmes, questions de la jeunesse, migration et environnement. Ce programme inclura donc la préparation d'un plan d'action ayant pour but de recenser et de renforcer les mécanismes institutionnels à même de coordonner et d'appliquer la Politique démographique nationale révisée.

Le projet de programme du Bangladesh cherche à augmenter la capacité technique de ce pays d'appliquer des politiques et programmes en matière de population. Des ateliers et des stages techniques seront organisés pour aider les responsables du développement national à intégrer les facteurs relatifs à la population, y compris les questions de parité hommes-femmes, dans le processus de planification générale et sectorielle. Au Bhoutan, le FNUAP aidera à former du personnel local sur les questions de population, d'environnement et de développement, de façon que la question démographique figure bien dans le plan de développement. Une formation sur les questions de parité sera dispensée aux spécialistes de la planification dans les différents ministères techniques, afin de s'assurer que les problèmes de la parité des sexes sont en bonne place dans les activités de développement formulées et mises en oeuvre. Des domaines possibles de recherche seront explorés, afin de faire mieux comprendre les corrélations complexes entre population, environnement et pauvreté. Une formation sera dispensée, aussi, afin de renforcer le potentiel technique et logistique de l'Organisation statistique centrale et les différents systèmes de collecte des données aux niveaux régional et local.

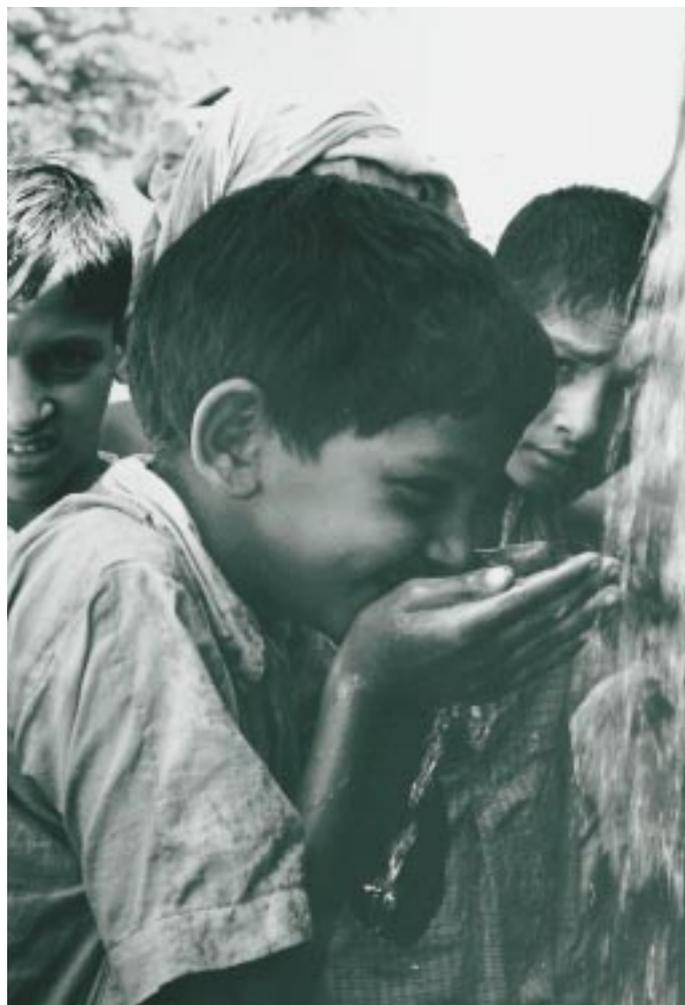
Le projet de programme de la Jordanie cherche à améliorer la mise en oeuvre de la Politique démographique nationale formulée avec l'assistance du FNUAP dans le programme précédent, en mettant au point un mécanisme approprié de coordination, de suivi et d'évaluation des efforts entrepris. Une formation locale sera dispensée sur des questions précises intéressant la population et le développement, ainsi que la question de la parité entre les sexes et les méthodes permettant d'améliorer les connaissances techniques et générales du personnel impliqué dans la préparation de la Stratégie démographique nationale. Le FNUAP aidera à créer un système d'information démographique, qui permettra de regrouper les différents indicateurs démographiques obtenus auprès de sources diverses telles que les recensements, les enquêtes et l'état civil.

Le programme du FNUAP en Équateur met spécialement l'accent sur les femmes désavantagées, notamment autochtones, ainsi que sur les adolescents des deux sexes dans les zones rurales. La stratégie population-développement de ce programme consiste à apporter une assistance technique à l'analyse du Plan d'action démographique national afin de mieux l'adapter à la décentralisation des fonctions gouvernementales qui est en cours et de former du personnel local à l'utilisation des systèmes d'information nécessaires pour programmer différentes activités concernant la population et le développement dans des groupes vulnérables. Le programme cherche aussi à promouvoir une bonne coordination des activités entre les collectivités locales et les ONG qui s'occupent des questions féminines, afin d'intégrer la question de la parité des sexes, comme point de vue général et permanent à faire figurer dans l'organisation des services sociaux élémentaires.

**Appui mondial.** Au niveau mondial, le FNUAP continue à opérationnaliser les stratégies en matière de population et de développement, par une participation active aux réunions et colloques des Nations Unies et internationaux en général. Le FNUAP a convoqué la réunion d'un groupe d'experts du Programme mondial de formation en matière de population et de développement durable, afin d'établir un cadre propre à faciliter l'expression des priorités et des recommandations de la CIPD dans une initiative mondiale de formation. La réunion a bien montré l'importance des corrélations entre population, croissance économique soutenue et développement durable, l'accent étant mis sur l'élimination de la pauvreté, l'égalité des sexes, la situation des groupes vulnérables et sous-desservis, la santé en matière de reproduction, les préoccupations des adolescents, la mobilité démographique et la dégradation de l'environnement.

À l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies chargée de procéder à un examen et une évaluation de la mise en oeuvre du programme Action 21 (CNUED + 5), le FNUAP a présenté un rapport annuel à la cinquième session de la Commission du développement durable sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du chapitre 5 d'Action 21 depuis le Sommet "planète Terre" (1992); ce rapport présentait un compte rendu critique des réalisations et des lacunes, et examinait les priorités nouvelles. Le FNUAP a participé à la vingt-troisième Conférence générale sur la population de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, en préparant notamment les communications sur "l'expérience du FNUAP sur la formation concernant les rapports entre parité hommes-femmes, population et développement" et "l'application du Programme d'action de la CIPD, trois ans après le Caire".

Le FNUAP continue à financer deux importants projets dans le domaine des techniques d'information démographique : le Réseau d'informations démographiques des Nations Unies (POPIN) et l'Appui logiciel aux activités en matière de population (POPMA). POPIN, qui est désormais le site d'informations démographiques internationales le plus fréquenté sur l'Internet, continue à renforcer et à coordonner les activités d'information démographique aux niveaux international, régional et national en 1997. Ce réseau a apporté une assistance technique aux commissions régionales des Nations Unies qui, à leur tour, ont transféré ces connaissances spécialisées aux institutions nationales. Des consul-



UNICEF/S. R. Bahl

*L'accroissement démographique peut porter atteinte à l'environnement, notamment à l'adduction d'eau potable.*

tants locaux ont été choisis pour créer des sites Internet dans les institutions démographiques nationales, afin de constituer progressivement une capacité technique et d'élargir l'accès aux sources locales d'information. À la mi-1997, bien que POPIN continue à accueillir le site POPIN sur la Toile, des matériaux ont été offerts par diverses institutions de pays en développement, ainsi que par les bureaux de pays du FNUAP et les équipes d'appui par pays en Asie et en Afrique.

Le projet POPMAP a diffusé plusieurs versions améliorées du logiciel, assorties de nouvelles caractéristiques améliorées; des ateliers de formation ont été organisés; le projet a fourni aussi un appui technique aux applications de POPMAP dans plusieurs pays. Il a constitué un registre des ensembles de données géographiques, pour les diffuser aux utilisateurs de POPMAP afin de faciliter l'application de POPMAP au processus de développement.

Deux autres projets ont été approuvés dans ce domaine en 1997 : un logiciel démographique pour l'enseignement de la démographie, *DemoTables and DemoGraphics*, qui sera un utile instrument pédagogique et de sensibilisation aux questions de population-développement, et le développement des services d'information en ligne sur les corrélations entre population et environnement.

### Plaidoyer

Les activités dites de plaidoyer sont indispensables si on veut mobiliser une volonté politique au sens large et un appui financier aux activités qui concernent la population et la santé en matière de reproduction. Il est indispensable aussi de veiller à ce que la problématique de la population soit inscrite à l'ordre du jour du développement. Depuis la CIPD, le Fonds, dans son action de plaidoyer, s'intéresse surtout aux priorités mondiales qui figurent au centre du Programme d'action de la CIPD. Ces priorités sont notamment l'influence à exercer sur la formation des comportements et l'établissement des programmes et politiques qui encouragent la liberté de choix, l'accès aux services de santé en matière de reproduction, l'équité entre les sexes, une bonne gestion de l'environnement et les modes de consommation correspondants.

Le plaidoyer est un élément indispensable de la mobilisation des ressources nationales, régionales et internationales qui permettent de promouvoir et de réaliser les buts du Programme d'action de la CIPD. Au niveau des pays, outre le financement des activités de plaidoyer dans le contexte des priorités du programme national, le FNUAP a soutenu des activités de plaidoyer ayant pour but de faire mieux connaître et comprendre au public les priorités de la CIPD.

Les actions de plaidoyer qui concernent la santé et les droits en matière de reproduction tendent à encourager une plus grande participation masculine aux programmes de santé en matière de reproduction et une attention plus grande portée aux besoins des adolescents en matière de santé de la reproduction. Ces efforts ont également cherché à susciter une modification de la législation et de la réglementation qui perpétuent les inégalités et les inéquités souvent fondées sur des disparités entre les sexes. Le plaidoyer en ce qui concerne les stratégies population-développement a soutenu ou cherché à influencer les efforts que font les pouvoirs publics pour examiner et réviser les politiques nationales de façon à les aligner sur le Programme d'action de la CIPD. On s'est efforcé aussi de rechercher le soutien des responsables politiques et des donateurs, pour qu'ils fournissent les ressources nécessaires à l'établissement de banques et de bases de données et pour améliorer les systèmes d'information de gestion. Le plaidoyer en ce qui concerne la parité des

sexes a porté sur l'élargissement de l'accès des filles à l'enseignement élémentaire de qualité et à la poursuite de leurs études, l'élimination des pratiques discriminatoires, de la coercition et des pratiques dangereuses pour les femmes et les enfants, et la recherche socioculturelle, qui permet de mieux comprendre les moyens de modifier les coutumes et les traditions qui perpétuent l'inégalité des deux sexes au regard de la santé et des droits en matière de reproduction et de sexualité.

Tous les programmes de plaidoyer soutenus par le FNUAP soulignent qu'il faut développer des partenariats avec les médias, pour concevoir des campagnes appropriées dans l'opinion, des démarches et des matériaux bien conçus, sous diverses formes (déclarations publiques, expositions, colloques, concours, prix, démarchage, recrutement et travail avec des ambassadeurs de bonne volonté, voyages d'études, réunions, formation, débats publics, etc.) et pour accroître les capacités dans ce domaine. Les médias sont en effet un moyen important d'avoir accès aux responsables des politiques et au public en général, et il faut donc chercher à éduquer, atteindre ou persuader les responsables des médias, qui sont un partenaire privilégié dans le plaidoyer en matière de population.

**Application au niveau des pays.** Bien que les activités de plaidoyer ne représentent encore qu'une proportion assez faible de toutes les ressources de programme du FNUAP, elles sont souvent la clef du succès d'un programme. Les activités de plaidoyer sont actuellement concentrées sur des objectifs bien précis et sur des publics bien définis. Au Viet Nam, par exemple, les autorités ont organisé deux séminaires de deux jours sur "la promotion des femmes dans le programme population-développement" et "la santé des adolescents en matière de reproduction



Nations Unies

*Dans son action de plaidoyer, le FNUAP travaille souvent avec des associations féminines locales.*

après la Conférence du Caire”. L’objet de ces deux séminaires était de faire connaître les modalités de la promotion des femmes et d’encourager les hommes à participer à des programmes de santé en matière de reproduction; le second avait pour but de sensibiliser les Vietnamiens à la problématique de la santé en matière de reproduction et aux besoins des adolescents à la lumière de la CIPD et de la Conférence de Beijing. Ces séminaires s’adressaient à trois groupes : les hauts fonctionnaires et les dirigeants du parti, pour les inciter à formuler des plans d’action pour remédier à ces problèmes, les médias, pour obtenir leur appui à cette cause, et le public, pour qu’il réponde favorablement aux efforts entrepris dans ces domaines.

La mobilisation d’un soutien politique et d’une volonté politique de cette nature en faveur des questions de population est un élément commun aux différentes stratégies de plaidoyer menées dans beaucoup de pays. En Jordanie, par exemple, l’action de plaidoyer a beaucoup aidé à mettre au point la Stratégie démographique nationale et sa mise à jour ultérieure pour tenir compte des thèmes de la CIPD. Au Népal, le groupe de l’IEC de la Commission nationale de planification a joué un rôle important en convainquant les parlementaires d’adhérer aux buts de la CIPD. Les pays du Pacifique ont entrepris toute une série d’activités de plaidoyer conçues pour obtenir l’adhésion des plus hauts responsables gouvernementaux à l’équité et l’égalité entre les sexes et à la cause de la promotion des femmes.

La plupart des pays ont profité des manifestations spéciales organisées pour susciter une sensibilisation aux questions démographiques. Cuba, par exemple, a saisi l’occasion de la célébration de la Journée mondiale de la population pour organiser plusieurs ateliers, séminaires, tables rondes et autres réunions spéciales afin de faire se rencontrer les experts, le public et les associations, pour réfléchir à la problématique démographique actuelle et aux questions qui s’y rapportent. Les activités ont commencé trois semaines environ avant cette Journée, sous forme d’un atelier scientifique sur la démographie, la santé en matière de reproduction et l’environnement, organisé par le Centre d’études démographiques de l’Université de la Havane. La principale manifestation, le 11 juillet, a eu lieu à l’Institut pédagogique supérieur Enrique José Varona, qui forme les enseignants, à la Havane, et elle a été suivie par un atelier sur l’éducation et la population, organisé par l’Institut. Ces événements ont été largement mentionnés dans la presse et à la télévision et à la radio.

La radio et la télévision sont de puissants moyens de plaidoyer. En Albanie, par exemple, une émission hebdomadaire de 30 minutes à Radio Tirana, largement écoutée par les jeunes Albanais, leur donne des informations exactes sur tout un ensemble de questions de santé en matière de reproduction. Cette formule allie l’intervention de conférenciers invités, des auditeurs qui appellent, et des membres d’un débat, avec des flash d’actualité, de la musique et des variétés, d’une manière conçue pour plaire aux jeunes. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, deux fois par semaine, une émission radiophonique sur les relations entre les sexes, la sexualité adolescente et les questions de développement correspondantes, organisée par la YMCA, est écoutée avec enthousiasme par les jeunes. L’émission porte sur la participation communautaire et comprend des débats et la possibilité d’appeler au téléphone. Le Gabon a rencontré un succès semblable avec une émission radiophonique hebdomadaire très populaire qui, en 90 minutes, traite des questions telles que les soins prénatals, l’accouchement sans risques et la maternité sans risques, l’allaitement maternel et la stérilité. Chaque semaine, une section “actualités” présente des informations récentes sur le travail des organismes des Nations Unies et des principales ONG qui s’occupent de la santé en matière de reproduction. Au Malawi, un film

très réussi intitulé “La voix des jeunes mères” a obtenu une récompense prestigieuse, celle de la meilleure émission de télévision traitant, en Afrique, de la question des relations entre les sexes. Ce film décrit le sort des très jeunes mères, au Malawi, et l’incertitude de leur avenir.

Certaines activités visent les journalistes eux-mêmes. En Afrique du Sud, par exemple, le Service démographique national a organisé deux séminaires à l’intention des journalistes, sur la justification et les méthodes de la politique proposée pour aborder les questions de population dans le pays. Les séminaires ont bien montré que le travail des journalistes sur des questions démographiques doit privilégier la dimension humaine, plutôt que les statistiques. D’autres activités de plaidoyer visent le personnel des programmes, comme par exemple un atelier de deux semaines sur le plaidoyer en Namibie. Son but était d’aider les participants à inclure dans leur travail une action de plaidoyer en matière de population. Chaque participant a mis au point son propre plan pour le plaidoyer, et les moyens de l’appliquer. Quatre des participants ont également assisté à un stage sous-régional complémentaire sur la recherche sur les auditoires, la conception des messages et l’élaboration des matériaux d’IEC en matière de population.

La plupart des activités de plaidoyer, au niveau des pays, soutiennent bien entendu divers éléments des programmes, souvent sous la forme d’activités d’information et d’éducation. En Inde, par exemple, les autorités réorientent le programme national en matière de population en fonction de la CIPD en mettant plus nettement l’accent sur l’équité et l’égalité entre les sexes et sur la sexualité des adolescents. Deux réunions, les premières de leur type, ont été organisées avec des coordonnateurs de l’action éducative en matière de population au niveau du terrain pour leur faire prendre conscience de cette évolution et pour encourager la coordination et la collaboration intersectorielles. Ces réunions, comme d’autres, ont permis de guider la formulation de nouveaux types de programmes d’éducation en matière de population visant les écoliers, les adolescents, les étudiants et les adultes. En Éthiopie, le FNUAP a apporté son appui technique et financier à l’élaboration d’une stratégie nationale d’IEC et de plaidoyer. Cette stratégie permet d’assurer une bonne relation entre l’IEC et les services de santé en matière de reproduction, d’atteindre directement les publics visés, d’utiliser les conclusions de la recherche socioculturelle pour susciter des changements de comportement, et de s’assurer du contrôle de la qualité et du caractère économique des activités entreprises. Cela est complété par une évaluation des programmes de formation, des matériaux didactiques, des directives et des protocoles pour les services fournis.

**Appui mondial.** Pour fournir des directives pratiques aux activités du programme de pays, le FNUAP a convoqué la première consultation d’experts sur l’opérationnalisation du plaidoyer à l’appui des programmes en matière de population et de développement au niveau des pays, et les enseignements dégagés. Cette consultation a eu lieu du 3 au 5 novembre 1997 au siège du FNUAP avec la participation de représentants d’ONG nationales et internationales, d’organismes bilatéraux, d’organismes des Nations Unies, d’experts, de formateurs et de conseillers des équipes d’appui par pays. Parmi les principales conclusions pratiques ainsi établies figure l’idée que le FNUAP doit cultiver l’esprit de plaidoyer, que ses programmes de pays doivent aider les nouveaux partenaires à plaider la cause du Programme d’action de la CIPD, en particulier s’agissant de la santé et des droits en matière de reproduction et de l’équité entre les sexes et la promotion des femmes, et que, ce faisant, il lui appartient de consacrer des ressources adéquates et régulières aux activités de plaidoyer.

L'un des temps forts de l'année 1997 a été la publication de l'*État de la population mondiale*, qui, cette année, a porté sur les questions des droits et de la santé en matière de reproduction. Cet ouvrage a été très favorablement reçu et a formé la base d'un exposé spécialement tenu devant le Conseil d'administration à sa session de juin. Il mettait l'accent sur les activités spéciales menées au niveau des pays pour défendre les droits et protéger la santé en matière de reproduction.

Les activités menées dans plus de 100 pays à l'occasion de la Journée mondiale de la population ont été accompagnées de la publication d'une brochure et d'une affiche et de la distribution d'un film d'actualités. Le message de la Directrice exécutive prenait pour thème la santé des adolescents en matière de reproduction et une publication spéciale du FNUAP et de l'FIPF a alors été présentée à la presse lors d'une conférence de presse commune de la Directrice exécutive et du Directeur général de l'FIPF.

Une campagne spéciale de plaidoyer a été lancée en Europe, dans le but de mobiliser l'opinion à l'appui du droit à la santé en matière de reproduction pour tous, y compris les nombreuses femmes des pays en développement qui ne peuvent exercer ce droit. Deux personnalités très connues, l'actrice Linda Gray et le modèle Waris Dirie, ont accepté de faire office d'ambassadrices spéciales, pour cette campagne qui cherchait aussi à sensibiliser le public à la nécessité d'éliminer des pratiques néfastes telles que la mutilation génitale féminine, une pratique contre laquelle Mme Dirie parle avec passion et éloquence en sa capacité d'ambassadrice spéciale du FNUAP pour l'élimination de la mutilation génitale féminine. Mme Keiko Kishi, Japonaise et ambassadrice de bonne volonté, a fait deux apparitions en public, au Japon, durant l'année, et s'est rendue aux Philippines pour produire un film et une émission de télévision avec World Television de Londres.

En outre, le FNUAP a produit tout un éventail de publications, de brochures, organisé des expositions, produit des matériaux électroniques pour contribuer à ces activités de plaidoyer à tous les niveaux. Le site du FNUAP sur le World Wide Web, qui s'est élargi et a été complètement remodelé en 1997, attire un public toujours plus nombreux.

### Promotion des femmes et questions de parité entre les sexes

Les questions de parité se trouvent présentes dans tout le programme soutenu par le FNUAP; c'est ce que montrent les programmes de pays du FNUAP ainsi que les nombreux exemples d'activités menées au niveau des pays signalés dans ce rapport. À cette fin, en 1997, le FNUAP a mis en exergue les questions qui intéressent les femmes, en encourageant, dans le cadre plus général des droits de l'homme, une action en faveur de la santé et des droits en matière de reproduction et de sexualité; il a souligné les problèmes de santé des adolescents en matière de reproduction et la question de la promotion des femmes, de l'équité et de l'égalité entre les sexes, ainsi que le renforcement de la perspective sexospécifique dans les politiques et programmes du FNUAP.

En coopération avec le Centre pour le droit et les politiques en matière de procréation, le FNUAP a continué à apporter une assistance à l'action de plaidoyer en faveur de la santé en matière de reproduction et des droits des femmes, en travaillant avec des ONG, spécialisées notamment dans l'action juridique, au niveau national, dans 51 pays en Afrique, Asie, Europe et Moyen-Orient, afin de les aider à mener des recherches et à encourager l'adoption de politiques et d'une législation favorable à la promotion des femmes et à l'exercice de leurs droits en matière de reproduction. Des rapports régionaux sur la législation et les politiques

suivies dans des domaines essentiels ont été établis; ils pourront servir de base à une action de plaidoyer en faveur de la santé et des droits des femmes en matière de reproduction.

Le Fonds a également poursuivi sa collaboration avec diverses ONG internationales telles que l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement et la Coalition internationale pour la santé des femmes, afin de renforcer le réseau d'ONG mondiales, régionales et nationales qui suivent l'action des pouvoirs publics et les incitent à appliquer à la lettre les accords et les décisions de la CIPD et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Le FNUAP a également aidé des représentantes d'ONG nationales à participer à des conférences internationales telles que le Sommet sur le microcrédit tenu en février 1997 à Washington.

Le souci d'accroître la participation des hommes et des garçons à l'examen de la problématique de la santé en matière de reproduction et de la vie familiale est un élément important de la stratégie du FNUAP concernant les relations entre les sexes, la population et le développement. Avec l'appui du Gouvernement danois, le FNUAP travaille avec le Conseil de la population (une ONG internationale) pour examiner le comportement social des garçons, au regard de leur rôle et de leur place futurs dans la famille, ainsi que les attentes, attitudes et comportements des hommes et leurs effets sur les décisions que prennent les hommes et les femmes concernant la sexualité et la procréation. Cette recherche est axée sur des domaines tels que les relations entre les sexes, la régulation de la fécondité, la santé en matière de reproduction, la taille de la famille et l'investissement dans les enfants.



Nations Unies/John Isaac

*Un très grand nombre de familles, à travers le monde, sont dirigées par une femme.*



Nations Unies

*L'exercice des droits et l'amélioration de la santé en matière de reproduction contribuent à la promotion de la femme et au développement national.*

Pour donner suite à la Consultation technique sur la mutilation génitale féminine, organisée en 1996 par le FNUAP, la Directrice exécutive a publié une note d'information sur le rôle du Fonds dans l'éradication de cette pratique, ainsi que sur les principes de programmation consignés dans le rapport de la Consultation technique. En outre, le FNUAP a réalisé une enquête sur l'étendue de la mutilation génitale féminine au niveau des pays. Les premières réponses des bureaux de pays du FNUAP montrent que les efforts menés avec les gouvernements pour éliminer cette pratique sont effectivement appliqués dans les domaines de plaidoyer, de l'information et des conseils dispensés. En 1997, une *Déclaration commune de l'OMS, de l'UNICEF et du FNUAP sur la mutilation génitale féminine* a été publiée.

Avec l'aide du Gouvernement néerlandais et la collaboration de l'Institut tropical royal (KIT) et d'ONG locales dans trois pays pilotes, le FNUAP met au point un modèle de manuel de formation sur les relations entre les sexes, la population et le développement, en vue de l'adapter, dans chaque pays, à la formation dispensée aux responsables des politiques et des plans et aux dirigeants communautaires à tous les niveaux. Ce manuel a été testé en Égypte, en Indonésie et au Zimbabwe et sa version définitive sera arrêtée au début de 1998. En outre, dans le souci de mettre au point des indicateurs de l'action entreprise en faveur de la parité entre les sexes et pour préparer des directives sur ce sujet, le FNUAP évalue dans quelle mesure les questions de parité et les questions féminines ont bien été prises en compte dans les programmes et projets soutenus par lui dans 13 pays.

Le FNUAP continue à coopérer avec d'autres organismes des Nations Unies sur des projets d'intérêt commun et participe activement à diverses instances interinstitutions portant sur la problématique des relations entre les sexes et du développement. Par exemple, le FNUAP a aidé l'OMS à réaliser des activités de la Commission mondiale sur la santé des femmes,

dans les domaines de la morbidité et de la mortalité maternelles, de l'éducation sanitaire des filles et des femmes et de la violence perpétrée contre les femmes. Le FNUAP a facilité la participation de représentants à la Conférence internationale organisée par le PNUD sur la gouvernance pour la croissance durable et l'équité (tenue en juillet 1997 à New York) durant laquelle un groupe spécial sur les relations entre les sexes et la gouvernance a été organisé par UNIFEM, le PNUD et le FNUAP.

### Renforcement de l'efficacité des programmes

Le renforcement de l'efficacité des programmes comporte de nombreux éléments. Il suppose des directives pragmatiques et claires pour l'élaboration des politiques et des programmes, et une décentralisation des pouvoirs d'approbation des programmes et de décision, au niveau du pays, avec un soutien adéquat du siège et du niveau régional, l'élaboration de programmes et sous-programmes de pays bien conçus, le renforcement du suivi et de l'évaluation des programmes et la formation du personnel aux techniques et compétences nécessaires pour réaliser les buts et les priorités de l'organisation. En outre, ce renforcement suppose des capacités nationales suffisantes pour absorber l'assistance financière et pour mener à bien les activités de programme et les suivre. Pour porter au maximum les efforts que consent le FNUAP lui-même afin de renforcer l'efficacité des programmes, il faut améliorer la coordination et la collaboration avec les autres partenaires de développement notamment les ONG et les groupes de la société civile.

### Décentralisation

Le FNUAP a accompli des progrès importants dans la décentralisation du pouvoir de décision, tout en fournissant les instruments de pro-



Ganasha Askari

*Les programmes de santé en matière de reproduction ne peuvent réussir qu'avec la participation des hommes. Des formes d'action originales permettent de donner des informations et de distribuer des contraceptifs dans des endroits où des hommes se réunissent, comme dans ce salon de coiffure en Indonésie.*

grammation nécessaires et les services consultatifs techniques voulus à ses bureaux de pays pour les aider à renforcer la gestion et l'exécution des programmes de pays. Cela a été accompli de façon échelonnée. Les structures de gestion et d'organisation ont été reconstituées pour offrir des directives techniques et des principes d'orientation aux bureaux de pays, et des politiques et procédures ont été révisées pour améliorer la formulation et l'exécution des programmes; on a mis plus nettement l'accent sur l'élaboration d'instruments de suivi et d'évaluation nécessaires pour assurer la bonne exécution des programmes, mesurer leur impact et assurer le bon exercice des responsabilités à tous les niveaux. En outre, le FNUAP passe en revue ses procédures et mécanismes financiers pour s'assurer que les exigences de la gestion et du suivi sont bien satisfaites dans cette décentralisation complète; il a également amélioré ses réseaux d'information pour faciliter l'échange d'informations. Le processus a été secondé par diverses formations dispensées au siège, sur le terrain et aux équipes d'appui par pays, la priorité étant donnée à l'orientation aux nouvelles directives et à la formation à l'application des techniques du cadre logique et des processus financiers.

### Création de capacités nationales

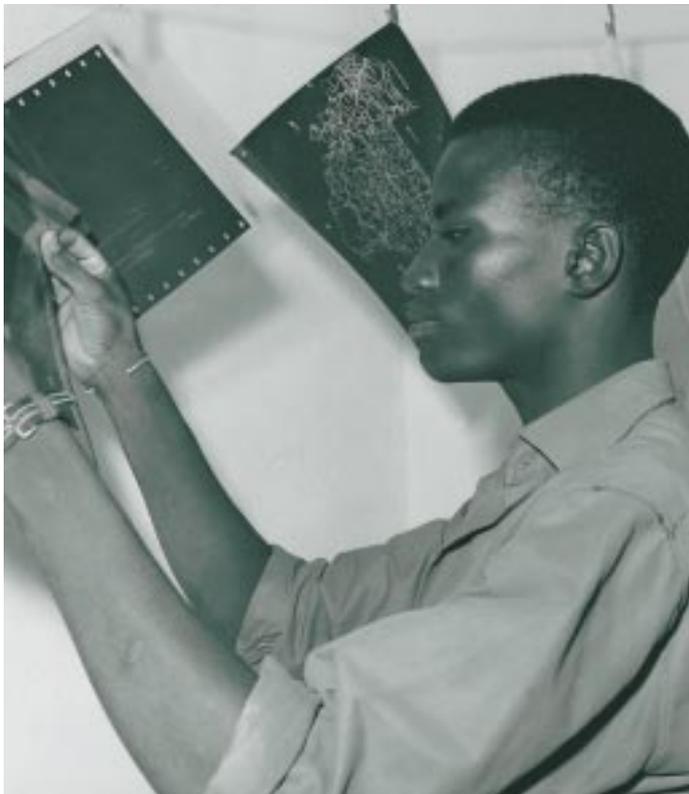
Le FNUAP a pris en 1997 une mesure importante dans l'effort qu'il a fait pour accroître les capacités nationales dans les pays de son pro-

gramme, avec la publication des nouvelles directives de programme, en novembre, dans le cadre de la révision du Manuel des politiques et des procédures. Ce nouveau manuel donne des instructions et un appui permettant d'aider le personnel du siège et du terrain à exprimer les responsabilités du Fonds en vertu du Programme d'action de la CIPD en actions concrètes. En donnant la liste des objectifs prioritaires du Fonds, les nouvelles directives de programme énoncent d'emblée que les directives détaillées "soulignent l'importance de la création de capacités nationales dans les pays du programme, pour leur permettre d'atteindre les buts et les objectifs recommandés par le Programme d'action de la CIPD". Avec la publication et l'utilisation de ces nouvelles directives, on assistera à une rationalisation du processus de programmation, qui reflète la volonté du Fonds d'utiliser les capacités nationales pour concevoir et gérer les programmes en matière de population.

Le Fonds a également fait figurer une évaluation des besoins nationaux de création de capacités dans son exercice principal de programmation, qui est l'Évaluation démographique nationale (l'ancien exercice d'examen des programmes et de développement des stratégies). Cette évaluation comporte un effort concerté, en consultation avec les homologues nationaux et les autres partenaires de développement, afin de dégager les principales contributions à l'effort de création de capacités nationales et à la mise en oeuvre d'un programme durable. Alors que dans le passé le FNUAP concentrait son assistance sur le renforcement des capacités techniques et institutionnelles, il met désormais l'accent plus nettement sur le développement des compétences nécessaires pour formuler, gérer, suivre et évaluer les programmes. Les équipes d'appui par pays sont un élément essentiel de cet effort du Fonds. Elles ont beaucoup aidé à mobiliser les spécialistes nationaux, quand ils sont disponibles, et à transférer les connaissances et les compétences aux homologues nationaux et à encourager l'autonomie nationale. Comme l'une des premières tâches des équipes d'appui par pays consiste à constituer une capacité nationale dans les pays aidés, ces équipes apportent un appui technique s'il n'y a pas déjà dans le pays des spécialistes disponibles.

En 1997, le FNUAP a également apporté son appui à deux importantes études qui aideront le Fonds à créer des capacités nationales dans les années qui viennent. La première, qui a duré un an, est une évaluation qui a abouti à un rapport intitulé "Évaluation des modalités d'exécution des programmes soutenus par le FNUAP", publiée en novembre 1997. Ce rapport a pour but d'apporter des directives en vue de la sélection des agents d'exécution, afin d'améliorer les résultats des programmes; son objectif ultime est d'aider le Fonds à accentuer l'exécution des programmes soutenus par le FNUAP par des institutions nationales, gouvernementales et non gouvernementales dans les pays du programme. Une des principales recommandations du rapport est que cela doit se faire de façon souple. Par exemple, un gouvernement pourrait être l'agent d'exécution général d'une activité, mais certaines fonctions, par exemple, l'achat ou la fourniture de services d'experts internationaux pourraient encore être aux soins du FNUAP ou d'une ONG internationale.

Une seconde étude importante, intitulée "Capacité d'absorption et utilisation des ressources financières dans les programmes en matière de population", a été réalisée pour le Fonds par le bureau d'études danois COWI en réponse à une décision du Conseil d'administration, qui avait demandé une telle étude afin de présenter des recommandations concrètes sur les moyens d'accroître cette capacité d'absorption en particulier dans les pays africains. COWI a réalisé des études de cas dans cinq pays du programme – le Bénin, le Ghana, le Mozambique, la Zambie et le Népal – et a donné une liste de 12 recommandations au



Nations Unies

*La formation à l'analyse démographique fait partie de la création de capacités.*

FNUAP. Ces recommandations servent de base au rapport que le FNUAP présente au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1998.

### Suivi et évaluation

Au niveau des pays et au niveau multinational, les activités d'évaluation se sont remarquablement intensifiées en 1997. Les ressources consacrées aux évaluations ont triplé entre 1996 et 1997. Cela tient principalement au fait que de nombreux programmes s'achevaient en 1996 et 1997 et que des projets constitutifs ont été évalués dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation qui intervient avant l'élaboration de nouveaux programmes.

Deux évaluations thématiques ont commencé en 1997. La première porte sur les stratégies et les modalités adoptées par le FNUAP pour intégrer le problème du VIH et du sida dans les projets et programmes menés, au niveau des pays, en santé en matière de reproduction et dans les domaines voisins. Cette évaluation est réalisée en accord complet avec ONUSIDA au siège et sur le terrain. La deuxième évaluation, qui repose sur un échantillon de huit projets, consiste à évaluer la pertinence, le rendement, l'efficacité et dans la mesure du possible l'impact des mesures soutenues par le FNUAP pour réduire la mortalité maternelle dans le contexte des programmes "maternité sans risques". En 1997, le cadre conceptuel et analytique de ces deux évaluations a été achevé et les travaux et missions sur le terrain ont commencé. Les deux évaluations devraient être achevées vers le milieu de 1998.

La révision des directives de suivi et d'évaluation du FNUAP, entreprise dans le contexte de la préparation du Manuel des programmes du

FNUAP, a été un des résultats importants de l'année 1997. Ces directives privilégient une démarche plus synthétique de la programmation et l'analyse des apports plutôt que le processus de fourniture de ces apports. En outre, pour souligner l'importance d'un suivi continu et systématique, les questions du suivi et de l'évaluation sont traitées de façon distincte dans deux chapitres du Manuel.

La caractéristique principale des directives de suivi réside dans l'examen annuel des sous-programmes. Cet examen permet de s'assurer que tous les projets constitutifs de chaque sous-programme sont examinés ensemble de façon à tirer parti des corrélations et des complémentarités. Le rapport annuel de projet a été révisé. Ce rapport comporte une présentation en tableaux de la fourniture des apports et invite à fournir des informations non seulement sur l'exécution générale du plan de travail du projet mais aussi, plus spécifiquement, sur la création de capacités nationales, l'appui technique, les modalités d'exécution, la problématique de la parité entre les sexes et la coopération Sud-Sud. Un examen à mi-parcours est effectué dans chaque cycle de programme, pour déterminer l'état d'avancement et s'assurer que, dans le contexte du pays, le projet demeure pertinent.

Les directives révisées comportent un autre aspect important : les évaluations doivent être faites à la fin de chaque période de programme pour s'assurer qu'il y a bien une appréciation systématique de la performance et des résultats du programme ainsi qu'une synthèse des enseignements dégagés, en vue d'une future application. Les directives font de l'analyse du cadre logique la pierre angulaire du système de suivi et d'évaluation appliqué par le FNUAP, car elle constitue le cadre de référence de toutes les activités de suivi et évaluation ultérieures. La matrice du cadre logique définit les données de référence à établir et la nature et l'origine des données de suivi qui devront être produites par le processus d'exécution du programme.

Durant l'année, le FNUAP a participé à des exercices interinstitutions, avec les organismes des Nations Unies, portant sur l'évaluation, notamment un atelier du Groupe consultatif mixte des politiques, qui a eu lieu au début de 1997. Le Fonds a également apporté une contribution à l'élaboration du mandat d'un nouvel exercice d'évaluation, à l'échelle du système des Nations Unies, afin de déterminer l'impact des activités opérationnelles sur la création de capacités nationales. Le FNUAP a également collaboré à une étude sur dossier menée par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) sur l'appui du FNUAP à la création de capacités nationales dans le domaine de la santé en matière de reproduction.

### Formation

Le programme de formation du personnel du FNUAP en 1997 était conçu de façon à tenir compte des recommandations d'une évaluation indépendante, réalisée en 1996, des efforts accomplis par le Fonds dans ce domaine. Il s'est accompagné d'examens internes des programmes actuels de formation, de façon à s'assurer que le perfectionnement professionnel et l'acquisition de compétences nouvelles répondaient bien aux priorités de l'organisation, la priorité étant donnée aux besoins de formation du personnel sur le terrain. Ainsi, le Fonds a élaboré un nouveau programme de formation pour les représentants du FNUAP nouvellement recrutés, ainsi qu'un programme de formation du personnel aux techniques d'application du cadre logique à la programmation et un programme de formation de formateurs, de façon à propager la connaissance du cadre logique. Le FNUAP a fait des économies sur les frais de formation en organisant une série d'ateliers régionaux sur le cadre logique, à l'intention du personnel de terrain et des conseillers des

équipes d'appui par pays, et en dispensant une formation au niveau régional sur la gestion et le suivi financiers des programmes de pays.

En 1997, le Fonds a à nouveau participé à des activités de formation interinstitutions. Plusieurs fonctionnaires du FNUAP ont assisté à des ateliers sur la coordination sur le terrain menés par l'École des cadres des Nations Unies, à Turin (Italie). En outre, certains membres du personnel du FNUAP ont contribué à l'opérationnalisation du Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en aidant à dispenser une formation dans des bureaux locaux, dans les pays pilotes.

Le FNUAP a organisé des ateliers de formation pour faire connaître les nouvelles directives de programmation et les procédures financières révisées, conformément aux principes d'une décentralisation accrue, et a commencé à élaborer d'autres méthodes de formation, par exemple, une formation informatique à la gestion financière, notamment sur le système intégré de gestion des bureaux extérieurs du FNUAP, et un enseignement à distance des compétences de gestion. Le Fonds a également amorcé une évaluation interne de la formation relative au cadre logique qui avait été dispensée en 1997.

L'équipement informatique et électronique qui a été mis en place au FNUAP permet une circulation plus rapide de l'information sur les formations offertes dans les institutions régionales ainsi que sur les aides à la formation et les dossiers et matériaux de formation. Le Fonds a également renforcé le rôle de l'encadrement et des superviseurs dans la formation sur le terrain et le perfectionnement professionnel, dans le contexte du processus d'examen du comportement professionnel au FNUAP. Les directeurs et les supérieurs hiérarchiques sont ainsi de plus en plus responsables de la mise en place d'un climat favorable à l'apprentissage, en apportant régulièrement des conseils didactiques et en évaluant l'impact de la formation sur le travail. Pour faciliter ce processus, une fraction du budget de formation sur le terrain a été décentralisée aux bureaux extérieurs en 1997 et les représentants du FNUAP dans les pays ont été habilités à autoriser des crédits de formation pour des activités menées localement. Les représentants ont également été autorisés à organiser des échanges de personnel entre bureaux extérieurs pour faciliter la création de capacités.

Pour assurer des liaisons plus étroites entre la fonction "personnel" et la fonction "formation", le Groupe de la formation a été rattaché au Bureau du personnel et de la formation, nouvellement créé.

### Besoins de contraceptifs et besoins de gestion logistique

Il est essentiel, pour le succès des programmes en santé en matière de reproduction, que la fourniture de contraceptifs soit régulière, prévisible, et que les contraceptifs soient sûrs, fiables, et d'un coût raisonnable. Il faut donc procéder à des estimations précises des besoins de contraceptifs mais aussi des exigences d'un système efficace de gestion logistique, pour que les articles contraceptifs soient régulièrement disponibles. Pour renforcer la capacité nationale de projeter les besoins de contraceptifs et de gérer convenablement leur distribution, le FNUAP a lancé l'Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique dans les pays en développement. La première série d'études approfondies a eu lieu en 1992-1994. Des études complémentaires ont été entreprises depuis. En 1997, des études approfondies des besoins de contraceptifs et des besoins de gestion logistique ont été menées en Éthiopie et au Burkina Faso. Des études de suivi ont

également été réalisées au Bangladesh et au Népal et un appui technique a été fourni pour des études menées au Soudan et en Tunisie.

L'impact de l'Initiative mondiale est manifeste : les pays prêtent désormais attention à la projection des besoins de contraceptifs et à la gestion logistique. Ces domaines essentiels figurent en bonne place dans plusieurs des programmes de pays récemment approuvés et soutenus par le Fonds.

Pour aider à constituer une capacité nationale de gestion logistique, l'Initiative mondiale a organisé quatre ateliers de formation à la gestion logistique en 1997 en collaboration avec les équipes d'appui par pays : en mai à Harare (Zimbabwe), avec des participants originaires du Malawi, de Namibie, de la République-Unie de Tanzanie, de Zambie et du Zimbabwe; en juillet, à Dakar, avec des participants originaires du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Sénégal; en novembre à Bangkok, avec des participants originaires du Bangladesh, du Cambodge, du Myanmar, du Pakistan et de la République démocratique populaire lao; et en décembre à Amman, avec des participants originaires d'Algérie, d'Iraq, de Jordanie, du Liban, du Maroc, de la République arabe syrienne et du Yémen. Un aspect essentiel de ces ateliers réside dans l'élaboration, par chaque équipe nationale de deux personnes participantes, d'une stratégie ayant pour but de constituer progressivement une capacité de gestion logistique, que cette équipe a rapportée ensuite dans son pays, pour établissement définitif et application ultérieure, avec des contributions coordonnées du gouvernement et des donateurs. Un atelier initialement prévu à Santiago (Chili) en 1997 a été reprogrammé en 1998. D'autres ateliers sont prévus en 1998 pour former des participants venus d'autres pays d'Afrique et d'Europe orientale.

L'Initiative mondiale a tiré parti de la collaboration et de la coopération étroites avec les pays en développement et les pays donateurs, la Banque mondiale, les ONG internationales comme la Fondation Rockefeller, le Conseil de la population, l'FIPF et le Program for Appropriate Technology in Health (PATH).

Comme il est très important que les donateurs coordonnent leur aide si l'on veut que la fourniture d'articles utilisés en santé en matière de reproduction, notamment les contraceptifs, pour la prévention des MST et du sida, soit régulière et appropriée, l'Initiative mondiale tient une base de données sur les articles contraceptifs fournis par les donateurs. Cette base de données a récemment été élargie aux données relatives à l'appui des donateurs à la création de capacités logistiques dans les pays bénéficiaires. Les données relatives aux contraceptifs et à l'appui logistique et l'information correspondante sont consignées chaque année, par l'Initiative mondiale, dans la publication du FNUAP intitulée *Donor Support for Contraceptive Commodities*.

Pour renforcer la contribution du secteur privé à la fourniture de contraceptifs de qualité, comme le veut le chapitre 15 du Programme d'action de la CIPD, l'Initiative mondiale, dirigée par son groupe de travail, a organisé une réunion consultative qui a rassemblé des fabricants de contraceptifs administrés par voie orale, des représentants des gouvernements et des spécialistes du développement, afin d'étudier le rôle du secteur privé dans la fourniture de contraceptifs et d'articles utilisés en santé en matière de reproduction au prix du commerce et abordables dans les pays en développement. Cette réunion qui a eu lieu en juillet à New York est parvenue notamment à la conclusion que le secteur privé devrait élargir son rôle dans ce domaine et que beaucoup pouvait être fait grâce à des accords négociés entre les trois protagonistes que sont les gouvernements des pays en développement, les donateurs et les fabricants. Concluant que le FNUAP pouvait jouer un rôle important dans la

négociation de tels accords, la réunion a recommandé que le Fonds organise des études de la segmentation du marché dans certains pays. Il a été décidé en outre qu'avec l'appui de la Fondation Rockefeller, une réunion de suivi serait organisée à Bellagio (Italie) en septembre 1998. Dans l'intervalle, l'Initiative mondiale travaille avec les principaux acteurs, dans ce domaine, pour choisir des pays où une collaboration pourrait être entreprise.

Créé pour donner suite à la décision 96/3 du Conseil d'administration, le Programme mondial d'achats de contraceptifs (GCCP) est devenu opérationnel en 1997. Son objectif immédiat est d'organiser des stocks essentiels de contraceptifs afin de faciliter leur fourniture rapide en cas de demandes d'urgence émanant des pays en développement. La nécessité de tenir des stocks de contraceptifs s'explique par la longueur des délais d'obtention de produits contraceptifs couramment demandés par le secteur public international. Il est nécessaire que ces stocks soient facilement utilisables si l'on veut éviter des ruptures d'approvisionnement des programmes nationaux de santé en matière de reproduction. L'objectif à long terme du GCCP est de contribuer en étroite coopération avec l'Initiative mondiale au renforcement d'ensemble des programmes de santé en matière de reproduction, en améliorant les mécanismes et les modalités de satisfaction des besoins de contraceptifs, en accroissant le choix de contraceptifs et en veillant à la qualité des contraceptifs offerts aux hommes et aux femmes, notamment par une action de formation technique, des services consultatifs techniques, et en améliorant les systèmes d'information de gestion, l'entreposage, la tenue des inventaires et le transport.

La contribution initiale du FNUAP au GCCP s'est montée à 5 millions de dollars; elle a été complétée en 1997 par une contribution du Ministère britannique du développement international, d'un montant de 1 million de livres. Le GCCP, qui est géré comme un fonds d'affectation spéciale, est un fonds autorenewable dans lequel les projets du FNUAP peuvent puiser pour acheter des contraceptifs dont ils ont besoin pour satisfaire les besoins d'urgence des pays en développement. Le GCCP a ainsi répondu, en 1997, aux demandes d'urgence de fourniture de contraceptifs venues d'Albanie, d'Arménie, de Bolivie, de Bulgarie, d'Érythrée, de Géorgie, de Jordanie, de Moldova, du Myanmar, d'Oman, de République du Congo, de République populaire démocratique de Corée, du Rwanda, de Sri Lanka, des îles Turques et Caïques, du Turkménistan, de Turquie et de Zambie. Les produits contraceptifs fournis par le GCCP en 1997 étaient notamment des préservatifs, des contraceptifs administrés par voie orale, des dispositifs intra-utérins (DIU), des mousses spermicides et des injectables. Les directives et les principes régissant le fonctionnement du fonds autorenewable du GCCP ont été largement diffusées en février 1998 à tous les membres du personnel du FNUAP au siège et sur le terrain.

### Partenariats avec des organisations non gouvernementales et la société civile

Pour mieux exécuter le programme, il est essentiel d'utiliser au mieux les services des ONG et le concours d'autres groupes de la société civile. Les ONG ont en effet un vaste réseau d'associations, en particulier au niveau local, de sorte que le Fonds a continué à élargir sa coopération avec elles en 1997.

Par exemple, en janvier, le FNUAP et le Centre pour les activités de développement et de population (CEDPA) a organisé le Forum de la jeunesse africaine au siège de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique à Addis-Abeba (Éthiopie). Le Forum a réuni envi-

ron 500 participants, dont 200 jeunes de moins de 25 ans; il a établi un ensemble détaillé de recommandations pertinentes aussi pour d'autres régions du monde et largement applicables à la conception et l'exécution des programmes. En juin 1997, le FNUAP et le Gouvernement danois, avec la coopération du bureau régional de l'OMS pour l'Europe, ont organisé une importante réunion sur la jeunesse et la santé en matière de reproduction dans les pays à économie en transition, cette réunion rassemblant des représentants des ONG et des ministères des gouvernements des pays d'Europe centrale et orientale, de la Communauté d'États indépendants et des États baltes.

Le fait que des ONG exécutent des programmes de prévention de l'infection par le VIH et du sida soutenus par le FNUAP dans 80 pays environ illustre bien l'étendue de la collaboration du Fonds avec les ONG. Cette collaboration ne cesse de s'étendre, comme le montrent les programmes de pays du FNUAP et de nombreux exemples cités dans ce rapport.

En Mongolie, pour améliorer les services de proximité, les autorités encouragent actuellement la coopération avec les ONG, en particulier pour le plaidoyer pour la santé en matière de reproduction et des activités d'IEC. L'utilisation d'ONG internationales, qui sont chargées d'exécuter des projets en santé en matière de reproduction, est un aspect novateur du deuxième cycle de l'aide du FNUAP à la Mongolie. En Fédération de Russie, le FNUAP soutient un programme destiné à renforcer la capacité d'une ONG russe, le Fonds Est-Ouest pour l'innovation féminine (ZHIF), à encourager les femmes à exercer leurs droits fondamentaux, notamment leurs droits politiques, économiques et en matière de procréation, et à développer un réseau de soutien à l'exercice de ces droits. De même, en Égypte, le programme d'assistance du Fonds vise pour une bonne part à renforcer les capacités des ONG.

En Turquie, le FNUAP soutient une campagne menée par une ONG, auprès des parlementaires, pour les rallier à la cause de la santé en matière de reproduction. Dans les nouveaux partenariats aménagés entre les pouvoirs publics et les ONG, un réseau de cinq ONG a commencé à fournir des services de santé en matière de reproduction au niveau communautaire, pour compléter ceux fournis par les cliniques publiques. En Jordanie, dans le cadre du quatrième cycle d'assistance fournie par le Fonds, des ONG nationales ont mené avec succès une campagne de sensibilisation et sont parvenues à informer et éduquer le public sur les questions de population et leur effet dans la vie quotidienne. L'accent est mis sur la santé en matière de reproduction, qui comprend la planification familiale et la santé en matière de sexualité, et la question de la parité des sexes. Ces activités visent les femmes, les hommes et les jeunes. Par l'intensité de leur action d'IEC, les ONG ont un impact important : elles ont maintenant leur place pleinement légitime dans le programme, mené en Jordanie, en santé en matière de reproduction.

Au Malawi, le FNUAP s'est efforcé, en 1997, d'obtenir le concours des ONG, des médias et de la société civile à la réalisation d'activités en matière de population dans le cadre du programme du pays mais aussi durant des manifestations telles que la Journée mondiale de la population, la Journée mondiale du sida et à l'occasion de la publication du rapport sur l'*État de la population mondiale*, établi par le FNUAP. L'Association nationale des femmes chefs d'entreprises et Banja La Mtsogolo, deux importantes ONG locales, réalisent des projets dans le cadre du nouveau programme d'assistance du Fonds au Malawi. Au Guatemala, dans le cadre du projet soutenu par le FNUAP d'éducation en matière de population, des ONG et des associations participent activement au processus de définition des politiques et d'application des programmes d'enseignement primaire et secondaire. En outre, des ser-

vices de santé en matière de reproduction sont organisés par des associations de femmes dans le cadre d'un projet soutenu par le FNUAP.

### CIPD + 5

En application de la décision 97/14 du Conseil d'administration, le FNUAP a commencé les préparatifs de l'examen et de l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD, dans les limites du mandat du Fonds. Toujours en application de la décision 97/14, la proposition portant sur un examen et une évaluation d'ensemble a été soumise, par le Président du Conseil d'administration, à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, pour examen par l'Assemblée et pour décision sur les modalités de l'examen à entreprendre.

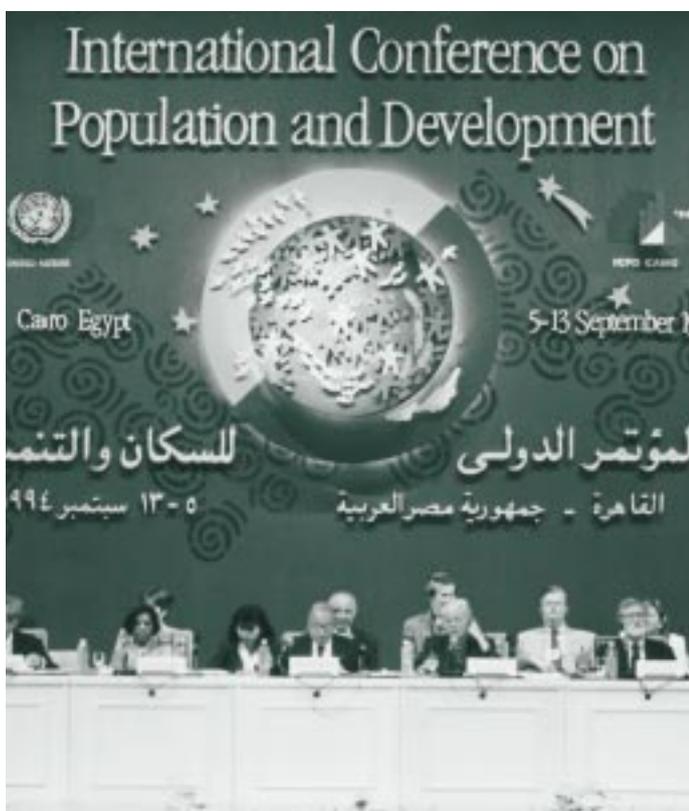
À la cinquante-deuxième session, par sa résolution 52/188, l'Assemblée générale a décidé notamment de convoquer une session extraordinaire du 30 juin au 2 juillet 1999, afin de procéder à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD, et elle a décidé aussi que, à sa trente-deuxième session, la Commission de la population et du développement, ferait office de comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée. L'Assemblée a également décidé que le rapport complet du Secrétaire général devrait contenir aussi une évaluation d'ensemble des progrès réalisés et des contraintes rencontrées dans l'application du Programme d'action de la CIPD, ainsi que des recommandations pour l'avenir, et que, à sa cinquante-troisième session, le Secrétaire général présenterait à l'Assemblée générale un rapport sur les préparatifs de la session extraordinaire.

Le FNUAP organisera une série de tables rondes et de réunions techniques entre avril et novembre 1998. Ces réunions "informelles" seront

un moyen de faire le bilan de l'expérience du programme aux niveaux national et international. Certains directeurs de programme, des représentants d'ONG, des experts nationaux et internationaux participeront à ces réunions. Les commissions régionales des Nations Unies prévoient toutes d'organiser un examen des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action de la CIPD et à cette fin des réunions ministérielles et des réunions techniques sont programmées dans chaque région. Un forum international auquel participeront plus de 120 pays est prévu en février 1999 aux Pays-Bas avec la participation de gouvernements, de représentants de la société civile et notamment des ONG, et d'autres organisations internationales s'occupant de la problématique population-développement. L'appui des fondations privées, des donateurs bilatéraux et des gouvernements est recherché, pour faciliter ces activités, notamment pour le Forum international.

L'active participation de tous les organismes des Nations Unies est encouragée à toutes les phases des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale ("CIPD + 5"). À cette fin, le FNUAP a tenu des consultations avec la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU. Des informations seront échangées officiellement avec le Comité administratif de coordination (CAC) et de façon moins officielle, à la faveur des réunions d'information régulièrement tenues entre organisations et convoquées par le FNUAP. De même, il y a aussi un échange d'informations avec des ONG, lors de réunions ou sous d'autres formes. Des mises à jour régulières sur les préparatifs des diverses manifestations liées à l'organisation de la session extraordinaire CIPD + 5 peuvent être obtenues sur l'Internet, au site du Fonds (<[www.unfpa.org/icpd](http://www.unfpa.org/icpd)>).

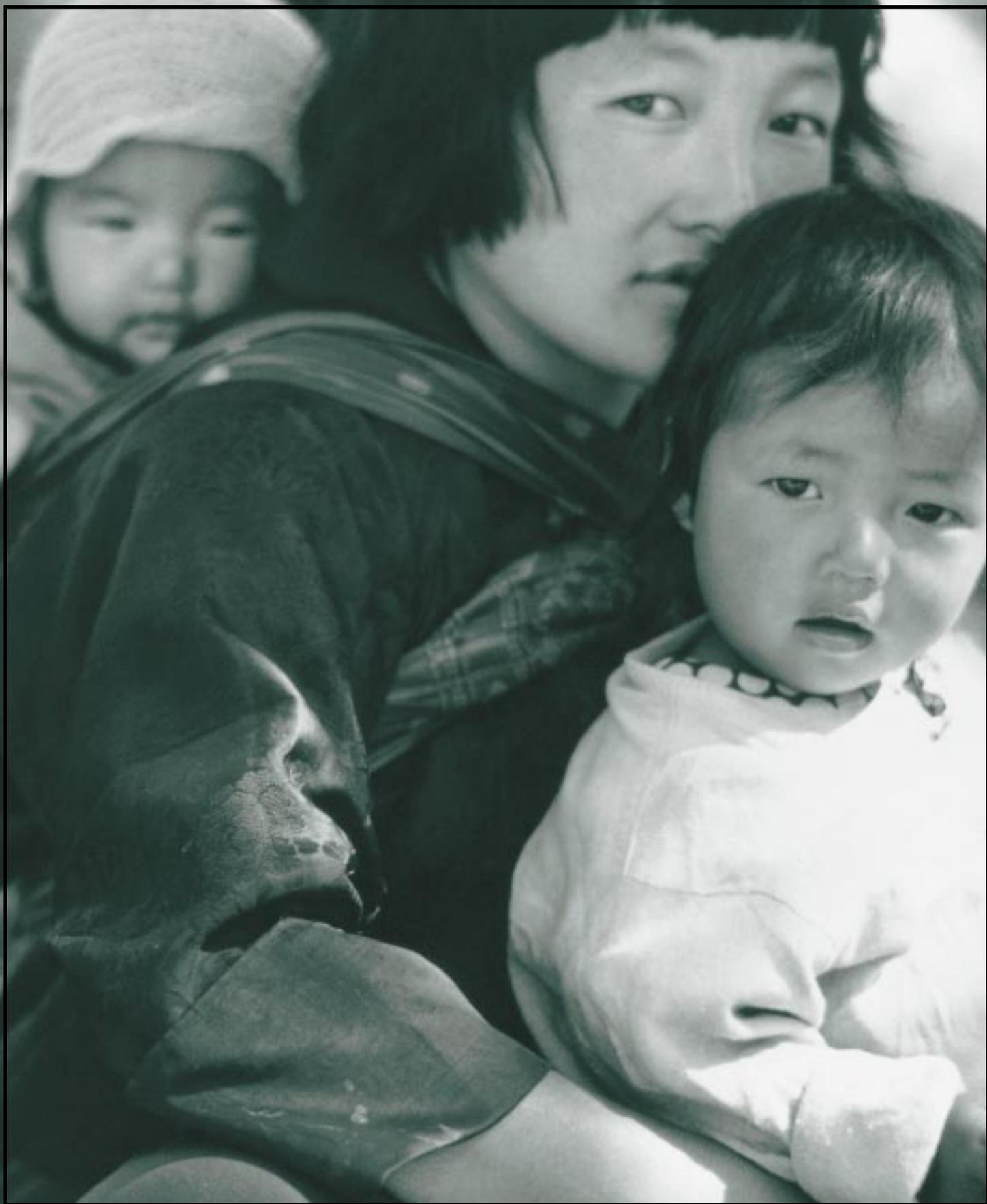
La documentation du Forum international proviendra de l'examen quinquennal, mais aussi d'une synthèse des conclusions et des résultats des tables rondes, des réunions techniques et des réunions régionales, l'accent étant mis sur l'analyse de l'expérience pratique acquise dans l'application du Programme d'action au niveau des pays. En 1998, quatre tables rondes seront organisées sur les thèmes suivants : a) la santé des adolescents en matière de sexualité et de reproduction (en avril à New York); b) les droits en matière de reproduction et la réalisation des programmes de santé en matière de reproduction, la promotion des femmes, la participation masculine et les droits de l'homme (en juin à Kampala); c) le partenariat avec la société civile dans l'application du Programme d'action de la CIPD (en juillet à Dhaka); et d) les corrélations population-macroéconomie (en novembre à Bellagio, Italie). En 1998, trois réunions techniques sont prévues : a) un colloque technique sur les migrations internationales et le développement (à La Haye, du 29 juin au 3 juillet); b) une réunion technique sur les services de santé en matière de reproduction dans les situations de crise (en septembre, lieu à confirmer); et c) une réunion technique sur le vieillissement (en octobre, lieu à confirmer).



FNUAP/Maggie Hallahan

*En 1997 on a commencé à préparer le suivi quinquennal de la Conférence internationale sur la population et le développement.*

APERÇUS RÉGIONAUX



En 1997, le FNUAP a continué à aider les pays de toutes les régions du monde à progresser dans l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). L'action du Fonds s'est concentrée dans ses trois domaines de programme prioritaires : la santé en matière de reproduction, qui comprend la santé en matière de sexualité et la planification familiale; les stratégies en matière de population et de développement; et le plaidoyer. Le travail du FNUAP s'est inspiré de plusieurs thèmes essentiels : s'occuper des besoins des jeunes en matière de santé de la reproduction; promouvoir les droits en matière de reproduction; renforcer les capacités nationales; élargir l'éventail des services de santé en matière de reproduction de qualité et faciliter l'accès à ces services; et encourager les partenariats avec les organisations non gouvernementales (ONG) et autres groupes de la société civile. La promotion des femmes et les questions de parité entre les sexes sont restées présentes dans tous les aspects du travail du Fonds.

La coordination et la collaboration du Fonds avec les autres organismes des Nations Unies dans toutes les régions du monde ont continué à s'élargir en 1997, avec une augmentation de la communication et de la coopération, notamment à la faveur de réunions régionales des divers groupes thématiques, par exemple sur la parité entre les sexes, l'environnement et le VIH/sida. Dans tous les pays, le FNUAP est un participant actif, à part entière, au système du coordonnateur résident des Nations Unies. Le cadre pour l'aide des Nations Unies au développement est un processus qui a également contribué à accroître la collaboration interinstitutions. Le FNUAP travaille étroitement avec les autres organismes des Nations Unies à la préparation de ce document, dans les pays qui participent à la phase pilote de ce processus. D'autres mécanismes tels que les équipes spéciales interinstitutions du Comité administratif de coordination (CAC) et le Groupe des Nations Unies pour le développement ont également entraîné une expansion de la coopération entre institutions. Comme les années précédentes, le Fonds a continué à coopérer à des initiatives communes notamment avec l'UNICEF, le PNUD, le HCR, ONUSIDA, l'OMS et la Banque mondiale. En outre, les partenariats avec les organisations régionales, ainsi qu'avec les ONG internationales et nationales ont été renforcés. On trouvera dans ce rapport annuel des exemples de ces activités.

## Afrique

L'application des programmes en matière de population en Afrique subsaharienne a continué à progresser durant l'année, notamment par suite d'une prise de conscience et d'un engagement nouveau des décideurs comme des dirigeants traditionnels et religieux. À la fin de 1997, 23 pays africains s'étaient officiellement dotés d'une politique démographique et 11 autres étaient en train de le faire. Plusieurs pays révisent leurs politiques démographiques pour y faire figurer les buts et recommandations du Programme d'action de la CIPD. Dans toute la région, on s'efforce d'accentuer les coopérations entre les pouvoirs publics, les ONG locales, les associations féminines, les groupes de jeunes et les collectivités locales à la conception et à l'application des activités en matière de population. On constate aussi une augmentation des connaissances techniques spécialisées disponibles au niveau de chaque pays. À ce sujet, les équipes d'appui par pays du FNUAP ont continué à aider à augmenter la capacité de chaque pays de mettre en oeuvre des programmes en matière de population et de développement. Cependant, malgré ces progrès sensibles, l'instabilité politique et sociale de la région explique un ralentissement du rythme de l'exécution des programmes et des dépenses.

### AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Par grand domaine	En milliers de dollars		Pourcentage du total du programme	
	1996	1997	1996	1997
Santé en matière de reproduction / planification familiale	41,538	70,789	63.2	59.4
Stratégies population-développement	20,966	42,728	31.9	35.8
Plaidoyer	3,220	5,755	4.9	4.8
<b>Total</b>	<b>65,724</b>	<b>119,272</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

### ACTIVITÉS PAR GROUPE DE PAYS

A	54,893	100,084	89.4	90.2
B	5,969	10,234	9.7	9.2
C	283	334	0.5	0.3
Autres pays	274	280	0.4	0.3
Total, activités par pays	61,419	110,932	100.0	100.0
Activités par pays	61,419	110,932	93.4	93.0
Activités régionales	4,305	8,340	6.6	7.0
<b>TOTAL RÉGIONAL</b>	<b>65,724</b>	<b>119,272</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Chiffres et pourcentages ont été arrondis. Les chiffres pour 1996 représentent les dépenses; ceux pour 1997 représentent les allocations.

Quinze exercices d'Examen des programmes et d'élaboration des stratégies ont été entrepris en Afrique en 1997; ils se sont caractérisés par une participation accrue des entités nationales, gouvernementales et non gouvernementales. C'est ainsi qu'on a suscité l'impression partagée de bien maîtriser l'organisation et l'exécution des programmes par les intéressés eux-mêmes. Outre quatre réunions sous-régionales à l'intention des représentants du FNUAP dans les pays africains, une réunion régionale a été organisée à Harare (Zimbabwe) en novembre pour passer en revue les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action de la CIPD.

Le Fonds a poursuivi son assistance à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui, avec la Commission africaine de la population, a organisé une réunion afin de passer en revue des questions telles que la démographie et les conflits en Afrique, l'application de la Déclaration de Dakar-Ngor et du Programme d'action de la CIPD, et la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD (CIPD + 5). Des représentants de 42 pays africains ont participé à la réunion. Lors d'une réunion technique destinée à passer en revue les progrès accomplis dans l'application de l'Initiative spéciale pour l'Afrique, le FNUAP a dirigé une séance portant sur la prise en compte dans l'Initiative spéciale de la problématique de la population et de la parité des sexes. Le Fonds a également renforcé sa collaboration dans la région avec l'UNICEF, le HCR, l'OMS et la Banque mondiale.

Organisé à Addis-Abeba (Éthiopie), en janvier, par le FNUAP, avec la collaboration du Centre éthiopien pour les activités en matière de développement et de population (CEDPA), le Forum africain sur la santé des adolescents en matière de reproduction a été un des événements marquants de l'année. Cette réunion a rassemblé environ 500 participants, dont 200 jeunes venus de 48 pays. Ce Forum, qui a offert



FAO/F. Bots

*En Afrique, le FNUAP soutient une action de préparation à la vie familiale, l'un des axes de l'action en faveur de la jeunesse.*

L'occasion de renforcer les réseaux de jeunes et de susciter une participation plus grande des jeunes aux activités en matière de population, a porté sur des thèmes tels que l'impact de la religion, de la culture et de la société sur la santé des adolescents en matière de reproduction, les politiques et la législation relative à la santé des adolescents en matière de reproduction, et les moyens d'atteindre les adolescents par une éducation à la vie familiale et par des activités d'information, d'éducation et de communication (IEC). Les recommandations et les résolutions émanant de ce Forum ont été présentées au Conseil des ministres de l'OUA.

**Santé en matière de reproduction.** L'année 1997 a marqué de nouveaux progrès dans l'adaptation de l'approche "santé maternelle et infantile (SMI)" et "planification familiale (PF)" à une démarche centrée sur la santé en matière de reproduction, qui comprend la planification familiale et la santé en matière de sexualité. Dans l'ensemble de la région, le FNUAP a apporté son appui aux efforts que font les gouvernements pour mettre au point une conception plus précise des services complets de santé en matière de reproduction et leur programmation. Cependant, malgré des résultats dans ces domaines, dans la région il demeure deux contraintes majeures : couverture encore très limitée des services de santé en matière de reproduction, notamment leur accès et leur disponibilité, et nombre insuffisant de soignants qualifiés pour dispenser ces soins.

L'opérationnalisation des programmes de santé en matière de reproduction se poursuit; à cette fin, une consultation d'experts a eu lieu en janvier à Addis-Abeba. Elle a réuni des spécialistes nationaux venus du Burkina Faso, d'Éthiopie, du Ghana, de Guinée, du Malawi, de l'Ouganda et du Sénégal ainsi que des représentants des organismes des Nations Unies et du Population Council. Les recommandations de cette réunion ont été reprises dans la note directive sur l'opérationnalisation

de la santé en matière de reproduction, en tenant compte de la diversité des besoins et des ressources de l'Afrique.

Le FNUAP a activement aidé les gouvernements de la région à mobiliser les groupes communautaires, les associations locales, les ONG et les dirigeants locaux afin d'encourager la population à utiliser les services de santé en matière de reproduction. Les efforts faits ont porté surtout sur la sensibilisation des groupes dirigeants à des questions telles que la mortalité maternelle, les besoins sanitaires des adolescents et la responsabilité et la participation des hommes. De ce fait, des personnalités religieuses sont devenues des alliés importants et ont commencé à jouer un rôle de plaidoyer très sensible en faveur de la réalisation d'activités de santé en matière de reproduction au Ghana, en Namibie, au Niger, en Ouganda et au Sénégal. Une vraie participation masculine à l'action de santé en matière de reproduction, notamment par l'utilisation des services, a également augmenté dans plusieurs pays de la région comme le Ghana, la Namibie et la République-Unie de Tanzanie. Les programmes de formation dans la région ont également été alignés de façon à tenir compte de la notion de santé en matière de reproduction. Le FNUAP a appuyé aussi le programme régional de formation de formateurs en santé en matière de reproduction à Maurice, ainsi que dans des centres qui fournissent une formation à l'IEC, à Abidjan et à Nairobi.

Un des aspects importants de l'aide fournie par le FNUAP consiste à chercher à satisfaire les besoins des adolescents en matière de santé de la reproduction. Ainsi, le Fonds a apporté son assistance à l'enseignement de la vie familiale, à une action préventive contre le sida et à des services de conseils et de soins de santé de la reproduction, cherchant à répondre principalement aux besoins des jeunes. Ces activités cherchent à aider les jeunes à prendre leurs responsabilités dans les décisions relatives à leur comportement sexuel. Plusieurs pays de la région ont pu augmenter

l'utilisation qui est faite des centres multifonctionnels destinés aux jeunes, qui fournissent notamment des informations, des conseils et des services en santé en matière de reproduction d'une façon qui peut plaire à la jeunesse. Ces pays sont notamment le Botswana, le Cap-Vert, l'Érythrée, le Malawi, la Namibie, l'Ouganda, le Sénégal et le Swaziland. Pour atteindre les jeunes il a fallu appliquer une démarche novatrice.

L'Angola par exemple met à l'essai une action de promotion d'un comportement responsable chez les adolescents en appliquant le principe collégial; en même temps, le Ghana, le Lesotho et le Nigéria utilisent la méthode qui consiste à éduquer les parents, en particulier les pères et les belles-mères, moyen qui permettrait d'atteindre les jeunes et les adolescents. En République-Unie de Tanzanie, un service téléphonique a été créé afin de distribuer une information sur la santé en matière de reproduction aux adolescents et faciliter ainsi leur accès aux services offerts.

**Stratégies en matière de population et de développement.** En 1997, le FNUAP a continué à investir dans le domaine des stratégies en matière de population et de développement, qui est l'un de ses domaines de programme prioritaires. Les Gouvernements du Botswana, de Côte d'Ivoire et de Namibie ont approuvé en 1997 une politique démographique nationale complète et ont mis en place des structures institutionnelles ayant pour but d'intégrer, dans leurs politiques démographiques respectives, les recommandations du Programme d'action de la CIPD. L'Afrique du Sud, le Mozambique, le Togo et le Zimbabwe sont sur le point de publier la version définitive de leurs politiques démographiques. L'Angola et le Swaziland ont chacun créé un groupe de travail qui rédigera une déclaration de politique démographique assortie d'un calendrier d'application.

Pour renforcer les activités nationales menées dans ce domaine population-développement, le FNUAP a apporté son appui à la première

Conférence ministérielle sur les politiques démographiques dans les pays du Sahel organisée en octobre par le Comité permanent inter-États pour la lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) et par le Centre d'études et de recherche sur la population et le développement (CERPOD). La conférence a adopté un plan d'action qui intègre les recommandations du Forum des sociétés sahéliennes qui a eu lieu à Banjul (Gambie) en septembre. Ce plan met en avant les services sanitaires et éducatifs de base à l'intention des enfants, notamment des petites filles.

Dans plusieurs pays, les données relatives à la population et en particulier les données démographiques sont indispensables pour mieux intégrer les variables démographiques dans les plans de développement et les programmes sectoriels. Le FNUAP a continué à apporter son aide dans ce domaine, notamment aux enquêtes démographiques et sanitaires réalisées au Cap-Vert, en Érythrée, au Rwanda, au Sénégal et au Tchad. Dans la plupart des pays africains, la collecte des données, en particulier la réalisation de recensements, est tout à fait à l'ordre du jour. Nombreux sont ceux de ces pays qui ont profité de l'aide du FNUAP. Cependant, on continue à manquer de ressources pour la série de recensements de 2000, et les donateurs devraient accroître leur aide. Pour sensibiliser les donateurs à la nécessité de financer ces recensements, en particulier la série de recensements de 2000, le FNUAP, en collaboration avec le Comité interinstitutions de coordination des recensements a accueilli une réunion sur ce sujet à New York en septembre. Y ont participé 13 donateurs bilatéraux, le United States Bureau of Census et divers organismes des Nations Unies.

Pour rendre leur effet plus durable, le Fonds a lancé un examen de certains de ses programmes régionaux. En ce qui concerne l'Institut de formation et de recherche démographique (IFORD) de Yaoundé (Cameroun) et l'Institut régional d'études démographiques d'Accra



Jack Glatfisch

*Le FNUAP donne son appui à la collecte et l'analyse des données dans beaucoup de pays subsahariens.*



Nations Unies/Kay Muldoon

*Jeunes mères avec leurs enfants dans une salle d'attente d'une clinique de Bamako (Mali). Ces consultations sont l'occasion de dispenser des conseils de planification familiale.*

(Ghana), le FNUAP a continué à modifier l'esprit de son financement – en passant d'un appui à de tels instituts de formation démographique régionaux à un appui à des instituts de formation nationaux spécialisés en démographie et étude du développement, afin d'aider à constituer progressivement une capacité technique et notamment un ensemble de spécialistes qualifiés, indispensables pour répondre avec succès aux besoins nationaux.

**Plaidoyer.** Le FNUAP a continué à soutenir des ONG, des parlementaires et des associations féminines dans la région pour les inciter à entreprendre diverses activités de plaidoyer en 1997, notamment pour éliminer des pratiques néfastes comme la mutilation génitale féminine, améliorer la santé en matière de reproduction et encourager l'exercice des droits en matière de reproduction, éliminer les lois et pratiques qui exercent une discrimination contre les femmes, et promouvoir la santé des adolescents en matière de reproduction. Par exemple, le FNUAP a continué à aider la Mauritanie et le Tchad à mettre au point un Code de la famille qui tient compte de la révision des lois existantes, défavorables aux femmes, et le Niger a cherché l'appui et à atténuer l'opposition des dirigeants religieux et traditionnels à l'égard des programmes de santé en matière de reproduction. Le Fonds a également organisé un colloque sur l'élimination des obstacles juridiques à la santé en matière de sexualité et de reproduction dans les pays subsahariens francophones. Au Malawi, une vidéo de plaidoyer, exposant le sort difficile des très jeunes mères, a reçu une récompense prestigieuse : celle de meilleure émission de télévision s'occupant du problème de la parité entre les sexes en 1996-1997. Ce film, intitulé "Les voix des jeunes mères", a été produit par le FNUAP.

Dans le cadre de son action de plaidoyer, le FNUAP a financé la Conférence générale inaugurale du Forum des parlementaires africains

et arabes pour la population et le développement, qui a réuni des parlementaires et des spécialistes des questions de population de ces deux régions. La Conférence a eu lieu en mai 1997 au Cap (Afrique du Sud). Plusieurs pays ont commencé à appliquer les recommandations de ce forum, notamment la création de groupes de parlementaires spécialisés dans les questions de population et de développement. Au Gabon et en Ouganda, pour sensibiliser l'opinion et obtenir des soutiens politiques et financiers, le FNUAP a lancé une série de séminaires de parlementaires sur des questions telles que la santé en matière de reproduction, y compris les besoins des adolescents, l'équité et l'égalité entre les sexes, et la pauvreté. Le lancement du Forum des parlementaires ougandais sur la sécurité alimentaire, la population et le développement et celui de l'Advocacy Coalition Team (ACT) ont aidé à sensibiliser les collectivités locales et à les inciter à participer aux programmes en matière de population.

## États arabes et Europe

### États arabes

Les gouvernements des pays arabes ont continué à manifester leur volonté de s'occuper des questions de population et d'appliquer le Programme d'action de la CIPD. Les ministres du plan des pays du Conseil de coopération du Golfe ont décidé d'élaborer une stratégie sous-régionale en matière de population. Dans toute la région, on prête de plus en plus attention à la question de la santé en matière de reproduction et de la promotion des femmes. Pour analyser ces questions essentielles, un Forum régional sur la santé en matière de reproduction, les femmes et le développement a eu lieu à Bahreïn en septembre 1997.

**Santé en matière de reproduction.** En 1997, le FNUAP a secondé tout un ensemble d'activités menées sur ce sujet dans la région : élargissement de l'accès à l'information et aux services de soins de santé en

matière de reproduction, formation des soignants, normalisation des directives et des protocoles de traitement, offre de contraceptifs et de matériel médical élémentaire, organisation de partenariats avec des ONG. Le programme du FNUAP dans la région cherche surtout à renforcer les capacités nationales d'organiser et de gérer des services durables de soins de santé en matière de reproduction. La formation à la gestion que soutient le Fonds a permis à des administrateurs sanitaires, dans plusieurs pays de la région, d'appliquer avec succès des mesures tendant à améliorer l'efficacité de la fourniture des services et à renforcer la gestion du personnel et des systèmes d'information de gestion.

Les programmes nationaux que soutient le FNUAP dans la région ont intensifié l'action de sensibilisation aux besoins des jeunes en fait de santé en matière de reproduction et ont montré combien il importait d'éliminer les obstacles à la fourniture d'information et de services de soins dans ce domaine. Le Ministère bahreïnite de la santé, avec l'assistance technique du FNUAP, a élaboré une stratégie concernant la santé des adolescents en matière de reproduction, qui a pour but d'améliorer les services et l'information fournie afin d'atteindre 50 % des jeunes et des adolescents en 2008. En Égypte, le FNUAP soutient un projet d'IEC réalisé avec deux ONG nationales qui forment 200 animateurs qui, selon le principe collégial, ont à leur tour enseigné à 3 000 jeunes hommes et femmes les questions relatives à la parité entre les sexes et la santé en matière de reproduction.

Par des colonies de vacances d'été et des initiatives communautaires, des ONG jouent un rôle important dans la satisfaction des besoins des jeunes Jordaniens en santé en matière de reproduction. En Tunisie, le Bureau national de la famille et de la population, aidé par le FNUAP, a lancé un projet novateur qui a pour but d'atteindre les jeunes qui ayant

quitté l'école sont exposés à certains risques et pour faciliter leur accès aux services de soins et à l'information en santé en matière de reproduction. Au Yémen, des méthodes originales de communication ont été appliquées pour atteindre les jeunes ruraux, selon le principe collégial, par le canal des éclaireurs et des éclaireuses. Les besoins de soins de santé en matière de reproduction des jeunes réfugiés ou se trouvant dans des situations d'urgence sont également pris en compte. Par exemple, le FNUAP, avec le concours du HCR, a participé à la formation de maîtres, d'agents sanitaires communautaires et de conseillers collégiaux qui travaillent avec de jeunes réfugiés somaliens au Kenya.

La lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (MST), dont l'infection par le VIH et le sida, est un élément important de la programmation, soutenue par le FNUAP, de l'action menée dans la région pour la santé en matière de reproduction. Dans un projet commun du FNUAP et du HCR, des services intégrés de soins de santé en matière de reproduction, notamment pour la prévention des MST et du sida, ont été organisés pour 160 000 réfugiés somaliens en Éthiopie. En collaboration avec la Fédération internationale de planification familiale (FIPF), le FNUAP a établi à Bosaso (Somalie) un centre de soins de santé en matière de reproduction et a formé 18 médecins, 45 infirmiers et 60 accoucheuses traditionnelles, pour leur apprendre à dispenser tout un ensemble de soins de santé en matière de reproduction et de conseils, notamment sur les moyens de se prémunir contre les MST et le sida et de prévenir les mutilations génitales féminines. La prévention et le traitement des MST, du sida et des mutilations génitales féminines font également partie intégrante de toutes les activités en santé en matière de reproduction soutenues par le FNUAP au Soudan.

La défense des droits des femmes en matière de reproduction va de pair avec la fourniture de services de soins dans plusieurs programmes et projets soutenus par le FNUAP dans la région. Par exemple, dans les territoires palestiniens occupés, dans la ville de Djénine, un réseau de 30 femmes et hommes a été constitué pour organiser des activités de proximité, destinées à promouvoir notamment la responsabilité masculine dans le comportement sexuel et procréateur et à défendre les droits des femmes en matière de reproduction. Le FNUAP aide aussi cinq ONG locales à améliorer leur capacité de gérer 20 cliniques qui dispensent des soins de santé en matière de reproduction. Avec son aide, le Centre des femmes du camp Al-Bureij, à Gaza, a organisé plusieurs ateliers d'éducation communautaire traitant des droits des femmes, en particulier en matière de reproduction. Des conseils individuels ou en groupe sont fournis par avocats, employés par le Centre, à des femmes qui ont été victimes d'actes de violence domestique.

**Stratégies en matière de population et de développement.** Avec l'assistance du FNUAP, les gouvernements des pays de la région se sont dotés d'une capacité de formulation, de recherche et d'analyse des politiques dans ce domaine, par l'intermédiaire d'un large appui donné aux Conseils nationaux de la population, à leurs secrétariats techniques ainsi qu'aux centres de recherche et d'analyse démographiques. Le FNUAP apporte aussi son appui à une formation supérieure à la démographie et à l'analyse des données démographiques, pour permettre à des fonctionnaires des ministères du plan et d'autres institutions spécialisées de réaliser des recensements et des recherches démographiques. Des bases de données démographiques ont été constituées dans la plupart des pays de la région.

Dans l'ensemble de la région, le FNUAP a également apporté son assistance à des organismes nationaux chargés de la promotion de la femme, par le biais d'une amélioration de la législation, et des possibilités économiques et éducatives. Par exemple, en 1997, le FNUAP a apporté un soutien technique au Comité jordanien des femmes et au



Nations Unies/Bijur

*Dans plusieurs pays d'Afrique du Nord où les programmes de santé en matière de reproduction marquent des points, l'attention se tourne désormais vers les zones rurales mal desservies.*



Nations Unies

*Les préparatifs de la série de recensements de 2000 sont en cours.*

Conseil jordanien de la population, pour les aider à intégrer la problématique de la parité entre les sexes et des droits en matière de reproduction dans la stratégie du pays en matière de population et dans le Plan national d'action pour la promotion de la femme. De même, le Fonds a aidé les autorités syriennes à mettre au point un manuel de formation à la question de la parité entre les sexes et des directives pour l'intégration de cette question dans la politique démographique du pays.

Le FNUAP a participé à une réunion technique qui avait pour objet un premier essai en vraie grandeur du module de santé en matière de reproduction du Projet panarabe pour le développement de l'enfant (PAPCHILD). Le Fonds a également participé à la conceptualisation et à la préparation de la version définitive du Projet panarabe pour la santé familiale (PAPFAM), une enquête démographique et sur la santé en matière de reproduction (1998-2002), qui comprend notamment des recherches qualitatives. Financé par plusieurs organismes, ce projet est placé sous les auspices de la Ligue des États arabes qui en sera le principal agent d'exécution.

**Plaidoyer.** Diverses activités de plaidoyer ont reçu l'appui du FNUAP durant l'année, depuis l'assistance fournie à l'Égypte pour aider les autorités et les ONG à mener une action de plaidoyer pour sensibiliser l'opinion au sujet de la pratique néfaste de la mutilation génitale féminine, jusqu'à un appui à des compétitions sportives ou des manifestations musicales à Djibouti à l'occasion de la Journée mondiale de la population, qui a appelé l'attention sur la prévention des grossesses non désirées d'adolescentes et à la lutte contre les MST et le sida. Le FNUAP aide aussi divers groupes qui plaident pour une lutte contre la violence dont les femmes sont victimes. Les services de conseils et les

services juridiques organisés à l'intention des femmes sont intégrés à un ensemble de services de soins de santé en matière de reproduction qui sont offerts aux femmes, notamment à celles qui sont prises dans des situations de conflit, d'urgence ou de lendemain de crise.

Dans le cadre de son action de plaider pour les droits des femmes en matière de reproduction et pour l'élimination de la discrimination contre les femmes et les filles, l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO) a publié deux brochures intitulées *Women Heroes* et *Fatima's Family*. En outre, deux projets régionaux soutenus par le FNUAP cherchent à propager des interprétations exactes de l'enseignement de l'islam et une meilleure compréhension de sa position sur les droits des femmes en tant que droits de la personne humaine.

Le Fonds a offert une assistance technique aux ministères de l'information, à des ONG et à des groupes d'éducation sanitaire qui entreprennent des activités de plaidoyer. Dans beaucoup de pays, on a entrepris une action de perfectionnement professionnel pour faciliter l'élaboration de campagnes d'opinion ayant pour but de promouvoir la santé et les droits en matière de reproduction. En République arabe syrienne, les autorités et les associations de jeunes telles que l'Union révolutionnaire de la jeunesse ont continué à organiser des campagnes nationales ayant pour but de faire tomber les obstacles socioculturels et religieux qui retentissent sur la santé des jeunes femmes, qui les amènent à se marier très tôt et qui les confinent dans un statut social très restrictif. Dans les Émirats arabes unis, des efforts sont en cours pour propager l'idée de justice sociale et d'égalité entre les sexes et pour encourager l'emploi des femmes dans les administrations et leur représentation au Parlement.



UNICEF/Edgert Koh

*L'Albanie connaît de nombreux problèmes de population et de santé en matière de reproduction, aggravés par les difficultés sociales et économiques, qui concernent spécialement les adolescents.*

### Europe centrale et orientale

Dans les pays d'Europe centrale et orientale, 1997 a été un tournant. Des progrès ont bien été faits ces dernières années pour améliorer les niveaux de vie et le bien-être général de la population, mais certaines régressions sont à déplorer : les désordres civils en Albanie, la précarité du processus de paix en Bosnie-Herzégovine et les possibilités très limitées d'emploi des femmes dans la région, ce qui explique des taux de chômage élevés et la baisse des revenus familiaux.

**Santé en matière de reproduction.** À cet égard la situation dans la région est très contrastée. Dans la plupart des pays les taux de mortalité infantile et l'incidence de l'avortement sont en diminution notamment grâce à l'utilisation plus fréquente des moyens de contraception modernes et à une prise de conscience des avantages de la planification familiale. Cependant, dans plusieurs pays une opposition grandissante à l'exercice des droits en matière de reproduction fait obstacle à l'accès des hommes et des femmes à des informations et des services dans ce domaine, et les avortement pratiqués dans des conditions dangereuses restent une cause majeure de mortalité et de morbidité maternelles. Il faut mentionner aussi une augmentation alarmante de la prévalence des MST, dont l'infection par le VIH et le sida, en particulier chez les jeunes dans beaucoup de pays de la région. En Ukraine, par exemple, les statistiques indiquent plus qu'un triplement des infections par le VIH qui sont passées de 1 499 en 1995 à 5 400 en 1996. Les taux de fécondité des adolescentes de la région augmentent aussi et sont approximativement trois fois supérieurs à ce qu'ils sont en moyenne en Europe occidentale.

De ce fait, il faut prêter de plus en plus attention à la santé des adolescents en matière de reproduction, et des efforts sont en cours pour faire participer les ONG à l'effort mené par les pouvoirs publics pour

améliorer la situation à cet égard des femmes et des hommes comme des adolescents. L'année a été marquée par une réunion régionale sur la jeunesse et la santé en matière de reproduction tenue à Copenhague en juin. Cette réunion a vu la participation de représentants des gouvernements, d'ONG et d'organisations nationales de jeunes. Organisée par le FNUAP et par le Gouvernement danois en coopération avec le bureau régional de l'OMS pour l'Europe, cette réunion a permis d'échanger des données d'expérience sur la façon dont les pays s'occupent de la santé en matière de reproduction, de susciter une prise de conscience et une meilleure compréhension des besoins des jeunes en fait de santé en matière de reproduction et élaborer des stratégies pour répondre à ces besoins. Les recommandations de la réunion guideront le FNUAP dans l'action qu'il entreprendra pour mieux satisfaire les besoins des jeunes en santé en matière de reproduction.

Le FNUAP apporte aussi son appui à la formation en santé en matière de reproduction et à la fourniture des soins correspondants. Par exemple, le Fonds apporte son assistance à un centre de formation à la santé en matière de reproduction en Arménie, créé en 1997. En Roumanie et en Ukraine, le FNUAP aide à former des médecins dans cette discipline. Un certain nombre d'activités de prévention des MST et du sida, soutenues par le Fonds, ont été entreprises dans la région, notamment grâce à la fourniture de préservatifs et d'autres moyens contraceptifs, la formation de soignants, et le développement et l'intégration d'un enseignement portant sur le VIH et le sida dans les programmes d'éducation sexuelle. En 1997, le Fonds a fourni des moyens contraceptifs d'urgence notamment des préservatifs à l'Arménie, la Bulgarie et la Géorgie.

Plusieurs pays de la région ont continué à accueillir en grand nombre des réfugiés et des personnes déplacées : Arménie, Bosnie-

Herzégovine, Croatie, Fédération de Russie et Géorgie. Le Fonds a apporté son concours à Marie Stopes International et à son association partenaire locale Stope Nade, pour les aider à fournir des informations et des services de soins en santé de la reproduction dans plusieurs centres d'action sociale en Bosnie-Herzégovine.

**Stratégies en matière de population et de développement.** La création ou le renforcement de capacités nationales de collecter et d'analyser des données demeure un aspect important de l'appui qu'apporte le FNUAP à la région. En Moldova, avec l'UNICEF et l'Agence pour le développement international des États-Unis (USAID), il a financé la première enquête menée dans le pays sur la santé en matière de reproduction. En Arménie, le Fonds a appuyé une enquête sur les connaissances, aptitudes et pratiques, qui a notamment permis d'établir que le taux d'avortement était deux fois plus élevé que celui qui était officiellement signalé.

Tous les pays de la région s'emploient actuellement à préparer la série de recensements de la population et du logement de 2000. Pour la plupart il s'agira du premier recensement de la population depuis leur accès à l'indépendance au début des années 90. Parmi ces pays, rares sont ceux qui ont la capacité et les ressources financières nécessaires pour préparer, collecter, analyser et diffuser les données d'un recensement de la population et du logement. Tenant compte de ce fait, le FNUAP, avec la Commission économique pour l'Europe, a convoqué le 26 septembre 1997 à Genève une réunion de donateurs pour faciliter la mobilisation des ressources financières auprès de la communauté internationale. Le FNUAP a accepté de coordonner le suivi de cette réunion, et notamment de faciliter l'échange d'informations entre pays et organismes donateurs et pays bénéficiaires sur les besoins de formation, d'équipement et de fournitures et sur l'assistance technique et financière à fournir. Le FNUAP et le PNUD apportent leur aide à l'organisation d'un recensement pilote en Arménie. Ce recensement permettra de

dégager de précieux éléments pour l'organisation du recensement complet de la population et du logement de 1999. Le FNUAP finance également un projet régional de formation aux techniques de recensement, qui est exécuté par la Commission économique pour l'Europe et qui a pour but de former des statisticiens nationaux en vue de la prochaine série de recensements.

**Plaidoyer.** Dans toute la région, le rôle de la société civile et des ONG dans l'action menée en faveur de la santé et des droits en matière de reproduction est de plus en plus manifeste. Conformément au Programme d'action de la CIPD, le FNUAP encourage activement les coopérations entre les pouvoirs publics, les ONG et les groupes de la société civile. À ce sujet, le renforcement du potentiel des ONG demeure un domaine prioritaire d'action de la communauté internationale.

Le plaidoyer en faveur de la santé des adolescents en matière de reproduction est un domaine essentiel qui retient l'attention du FNUAP et fait l'objet de son aide. Par exemple, en Albanie, le Fonds a soutenu un projet novateur appliqué par Population Services International (PSI) en étroite collaboration avec Radio Tirana. Une émission hebdomadaire de 30 minutes fournit aux jeunes Albanais des informations exactes sur un ensemble de questions relatives à la santé en matière de reproduction. La formule de cette émission est conçue pour plaire aux jeunes; elle fait participer des conférenciers invités, permet les appels téléphoniques et comporte des débats, où l'on annonce des données d'actualité, tout en diffusant de la musique et des variétés. En Roumanie, le FNUAP apporte son assistance financière à la Fondation "des jeunes au service des jeunes", une association de jeunes locale, pour l'organisation d'un programme détaillé d'information et de sensibilisation qui a pour but de réduire l'incidence des grossesses non désirées et des MST parmi les adolescents. En Fédération de Russie, le FNUAP soutient l'Association russe de planification familiale, qui met au point un programme d'éducation sexuelle à l'intention des jeunes ayant quitté l'école.

## ÉTATS ARABES ET EUROPE

Par grand domaine	En milliers de dollars		Pourcentage du total du programme	
	1996	1997	1996	1997
Santé en matière de reproduction/ planification familiale	16,026	26,403	61.6	69.4
Stratégies population- développement	8,507	10,234	32.7	26.9
Plaidoyer	1,483	1,407	5.7	3.7
<b>Total</b>	<b>26,016</b>	<b>38,044</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

## ACTIVITÉS PAR GROUPE DE PAYS

A	9,213	12,161	38,3	35,6
B	11,584	13,696	48,2	40,1
Pays à économie en transition	2,501	6,017	10,4	17,6
Autres pays	755	2,277	3,1	6,7
<b>Total, activités par pays</b>	<b>24,053</b>	<b>34,151</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Activités par pays	24,053	34,151	92,5	89,8
Activités régionales	1,962	3,892	7,5	10,2
<b>TOTAL RÉGIONAL</b>	<b>26,016</b>	<b>38,044</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Chiffres et pourcentages ont été arrondis. Les chiffres pour 1996 représentent les dépenses; ceux pour 1997 représentent les allocations.

## Asie et Pacifique

En 1997, les pays d'Asie et du Pacifique ont continué à s'efforcer d'atteindre les buts fixés par le Programme d'action de la CIPD. À cette fin, le FNUAP les a aidés notamment à améliorer la qualité des soins, à tenter de répondre aux besoins des adolescents en fait de santé en matière de reproduction et à renforcer leur aptitude propre à conceptualiser, organiser et appliquer une approche de la santé en matière de reproduction. La collaboration avec les ONG s'est notablement étendue. Les pays de la région ont montré une adhésion toujours plus marquée à la coopération Sud-Sud.

Si les pays d'Asie ont pour la plupart une longue expérience de la planification et de la programmation en matière de population, et si l'exécution par les entités nationales est devenue le principal mode de mise en oeuvre de l'assistance du FNUAP, pour réaliser les buts de la CIPD, notamment les conceptions de la santé en matière de reproduction, il faut améliorer ce potentiel. De ce fait, en 1997 comme en 1996, le FNUAP a continué à donner son appui à une formation utile aux soignants, aux dirigeants, aux directeurs de programme et autres fonctionnaires, par exemple au Bangladesh, au Cambodge, dans les pays d'Asie centrale, au Népal, à Sri Lanka et au Viet Nam.

Le Programme d'action de la CIPD rappelle qu'il est important de trouver parmi les ONG et la société civile de plus nombreux partenaires. Conformément à ce principe, les pays de la région élargissent la participation des ONG aux programmes qui concernent la population et la



Nations Unies/PS. Sudhakaran

*En Asie comme dans plusieurs autres régions du monde, les jeunes filles sont souvent privées de possibilités d'éducation en raison des tâches domestiques.*

santé en matière de reproduction. Les ONG se sont particulièrement bien prêtées aux efforts faits pour promouvoir la parité entre les sexes et la santé en matière de reproduction, notamment par des activités de plaidoyer et des campagnes d'IEC. Il est à noter que le FNUAP ne se contente pas de valoriser les atouts des ONG mais qu'il s'attache de plus en plus à renforcer leurs capacités et leur viabilité notamment en facilitant la formation de leur personnel.

**Santé en matière de reproduction.** L'opérationnalisation de la notion de santé en matière de reproduction constitue l'essentiel des activités soutenues par le FNUAP dans la région. Son action a porté surtout sur un ensemble de mesures destinées à aider les pays à faire progresser et à élargir les services de soins de santé en matière de reproduction. Cette action s'est accompagnée d'activités d'IEC et de plaidoyer allant dans le même sens. Dans de nombreux cas, les initiatives qui avaient été lancées les années précédentes ont montré en 1997 des résultats concrets.

Sri Lanka figure parmi les premiers pays à s'être doté d'une politique de la santé en matière de reproduction. En juillet, la Thaïlande a pris une mesure importante allant dans le sens d'une application intégrale de la notion de santé en matière de reproduction avancée par le Programme d'action de la CIPD, en annonçant une politique qui, dans ce domaine, accorde à tous les individus, quels que soient leur âge et leur statut matrimonial, l'accès à des informations et à des services de soins en santé en matière de reproduction. À ce sujet, le Ministère thaïlandais de la santé a annoncé un ensemble de 10 mesures en faveur des services de santé en matière de reproduction dispensés dans les établissements publics de soins, l'accent étant mis sur la qualité et sur la volonté d'atteindre les groupes mal desservis, notamment les adolescents. De même, le Bhoutan et la Mongolie ont élaboré des stratégies nationales de promotion de la santé en matière de reproduction.

Le Bangladesh encourage activement la coopération avec les ONG, en particulier celles qui peuvent faire état de succès dans la fourniture de services de santé en matière de reproduction dans les zones peu favorisées. Dans le nouveau programme d'assistance au Bangladesh, 10 % des ressources ordinaires seront acheminées par les ONG. De même en Inde 10 % des fonds du programme seront consacrés à des activités entreprises par des ONG, dans le cadre du nouveau programme d'assistance. Au Népal, le FNUAP a élargi sa collaboration avec les ONG qui s'occupent de fournir des soins de santé en matière de reproduction. À Sri Lanka, le FNUAP a aidé à mobiliser les ONG qui font figurer des soins de santé en matière de reproduction dans leurs programmes de travail. À ce sujet, PEACE (une association qui lutte contre la prostitution des enfants) a aidé à entreprendre diverses activités en santé de la reproduction. Les ONG sri-lankaises jouent aussi un rôle majeur dans la fourniture d'informations et de soins aux adolescents, aux personnes déplacées et aux jeunes travailleuses.

L'adoption progressive de la notion de soins intégrés de santé en matière de reproduction exige souvent que les pays surmontent des difficultés importantes qui découlent, par exemple, du manque de personnel qualifié ou de la fragilité des équipements comme en République populaire démocratique de Corée où le renforcement du potentiel national et de l'équipement permettant d'assurer des soins de santé en matière de reproduction de meilleure qualité, notamment la planification familiale, ont été le premier objet de l'assistance fournie par le FNUAP. Les autorités de plusieurs pays, par exemple la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ont mis en route des programmes ayant pour but de former ou de perfectionner les compétences des soignants, à divers niveaux, sur des sujets tels que la santé en matière de reproduction, la sexualité et les droits des adolescents et le rôle et les responsabilités des hommes dans la santé en matière de reproduction. Au Myanmar, le



UNICEF/Joan Liffin

*Plusieurs pays asiatiques ont mené avec succès des programmes de planification familiale de proximité.*

FNUAP facilite la formation du personnel soignant aux techniques des soins de santé en matière de reproduction au niveau des municipalités. Dans le sud du Pacifique, le FNUAP a continué à tirer parti de l'élan acquis après la CIPD en faveur de la santé en matière de reproduction en renforçant diverses institutions en étroite collaboration avec les gouvernements des pays de la région. Cela comprend un appui au Centre régional de formation et de recherche.

Le programme initial du FNUAP pour l'aide d'urgence aux Républiques d'Asie centrale (Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) a désormais évolué en un programme complet de création de capacités nationales de soins en santé en matière de reproduction. Coopérant avec des ONG internationales et avec des organismes des Nations Unies, le FNUAP a facilité la création de 20 centres de formation à la santé en matière de reproduction et à la formation de 2 600 membres du personnel soignant dans ce type de soins. La fourniture de matériel médical, de contraceptifs et de médicaments essentiels a également contribué à l'amélioration des soins et à l'élargissement du choix entre les méthodes de contraception.

Le problème de la qualité des soins se pose presque partout dans les pays de la région et est donc un aspect important du programme d'aide du FNUAP. Par exemple, le programme d'enseignement des soins de santé en matière de reproduction a été révisé en Indonésie. En Inde, cinq projets pilotes de développement des soins de santé en matière de reproduction au niveau des districts ont été lancés et permettront de dégager des enseignements sur la façon d'appliquer une conception de soins de qualité en santé en matière de reproduction, mettant en avant une adaptation soignée aux besoins des patients et stimulant une participation collective. Les efforts faits pour réorienter le programme de santé en matière de reproduction et de planification familiale conformé-

ment aux recommandations du Programme d'action de la CIPD se sont poursuivis en République islamique d'Iran et ont été marqués par la place donnée à la qualité des soins, avec notamment une plus grande participation des hommes à l'action de santé en matière de reproduction. En outre, avec l'assistance du FNUAP, les autorités ont accompli des progrès notables en s'attachant à traiter des questions délicates telles que la santé des adolescents en matière de reproduction, l'éducation sexuelle et la prévention des MST et du sida. Le premier atelier sur la santé des adolescents a été organisé en Iran en 1997; il marque l'amorce d'activités nationales dans ce domaine essentiel.

Tenter de répondre aux besoins des adolescents et des jeunes en fait de santé en matière de reproduction retient de plus en plus l'attention dans la région et de nombreux pays s'efforcent d'atteindre ce groupe de population important. Par exemple, l'Indonésie a ouvert plusieurs centres de conseils aux adolescents. En Inde, le FNUAP a organisé un groupe d'organisations gouvernementales et non gouvernementales qui proposeront des stratégies non classiques pour tenter de résoudre les problèmes posés par la santé des adolescents en matière de reproduction, en particulier celle des jeunes filles. Les pays de la région ont continué de s'efforcer à faire figurer la question de la parité entre les sexes dans leurs actions. Souvent, ces efforts vont de pair avec des initiatives prises pour obtenir une plus grande participation des hommes, qui sont des maris ou des partenaires, dans les décisions relatives à la procréation. Par exemple, des fonctionnaires, au Pakistan, ont participé à un atelier sur "les hommes en tant que partenaires", qui s'est tenu au Kenya et pour y donner suite une série d'ateliers a été organisée au Pakistan sur des questions liées à la responsabilité masculine dans la santé en matière de reproduction.

**Stratégies en matière de population et de développement.** Les progrès faits dans la mise en oeuvre systématique de la notion de santé en

ASIE ET PACIFIQUE				
	En milliers de dollars		Pourcentage du total du programme	
Par grand domaine	1996	1997	1996	1997
Santé en matière de reproduction / planification familiale	58,891	63,670	79.1	69.1
Stratégies population-développement	13,029	23,128	17.5	25.1
Plaidoyer	2,531	5,344	3.4	5.8
<b>Total</b>	<b>74,452</b>	<b>92,142</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
ACTIVITÉS PAR GROUPE DE PAYS				
A	40,792	46,174	58.2	53.2
B	18,803	24,982	26.8	28.8
C	4,685	7,190	6.7	8.3
Pays à économie en transition	4,186	5,468	5.9	6.3
Autres pays	1,666	2,910	2.4	3.5
Total, activités par pays	70,132	86,725	100.0	100.0
Activités par pays	70,132	86,725	94.2	94.1
Activités régionales	4,320	5,417	5.8	5.9
<b>TOTAL RÉGIONAL</b>	<b>74,452</b>	<b>92,142</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Chiffres et pourcentages ont été arrondis. Les chiffres pour 1996 représentent les dépenses; ceux pour 1997 représentent les allocations.

matière de reproduction doivent être étayés par des efforts parallèles pour accroître le potentiel national d'intégrer la dimension démographique dans les politiques, plans et programmes du pays. Souvent, cela nécessite une formation technique portant sur la collecte, l'analyse et l'utilisation des données démographiques et le Fonds a apporté son appui à de nombreuses activités de cette nature en 1997. Pour aider à développer un ensemble de connaissances spécialisées sur les stratégies en matière de population et de développement dans les pays d'Asie centrale, des fonctionnaires de ces pays ont été invités à prendre connaissance de données d'expérience relatives à d'autres pays dans ce secteur. Un atelier national sur l'élaboration des politiques démographiques a été organisé au Kazakhstan pour bien montrer l'impact de l'évolution démographique sur les politiques du pays, et une assistance technique et autre a été fournie en vue de la préparation des séries de recensements de 2000. En République islamique d'Iran, deux ateliers sur la problématique population-développement ont été organisés : on y a examiné de façon approfondie l'impact des facteurs socioéconomiques sur l'accroissement de la population et sur sa répartition.

La Mongolie a créé un groupe de travail chargé de coordonner et de suivre les activités en matière de population et de développement. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a entrepris de mettre à jour sa politique démographique nationale de façon à ce qu'elle soit conforme aux buts de la CIPD. La préparation du premier recensement national progresse au Cambodge. Au Viet Nam, le FNUAP a continué à renforcer les capacités du Ministère du plan et de l'investissement et du Ministère de la santé. Le FNUAP a apporté son appui à la création de capacités au niveau local et a coopéré étroitement, au Viet Nam, à l'élaboration du Cadre pour l'aide des Nations Unies au développement. Dans de nombreux pays de la région, pour renforcer la capacité nationale, le FNUAP a facilité l'organisation de nombreux voyages d'étude et l'octroi de bourses de recherche.

**Plaidoyer.** Le FNUAP a soutenu un large éventail d'activités de plaidoyer dans la région pour tirer parti de l'élan acquis dans la réalisation des buts de la CIPD, notamment l'affectation de ressources publiques; d'activités de plaidoyer qui cherchent à susciter un consensus national et obtenir l'adhésion du public, et d'activités tendant à encourager la collaboration entre les diverses parties prenantes, notamment les autorités, la société civile, les établissements d'enseignement et de recherche et les ONG. Dans certains pays, le plaidoyer et l'IEC visent à sensibiliser les dirigeants religieux à la problématique de la santé en matière de reproduction et de la planification familiale. Par exemple, des voyages d'étude ont été organisés à l'intention de personnalités religieuses pakistanaises, qui se sont rendues au Bangladesh et en Indonésie.

Une active promotion du Programme d'action de la CIPD a eu lieu dans le Pacifique Sud. Le plaidoyer y implique les journalistes, les décideurs, les directeurs de programme, les hommes politiques et les associations pour honorer les différents engagements souscrits lors de diverses conférences internationales, les gouvernements des pays du Pacifique Sud ont convoqué la Conférence des "Premières Dames" du Pacifique sur le thème "La famille, les femmes et leurs possibilités".

Plusieurs pays ont entrepris des activités tendant à mobiliser le concours des parlementaires au traitement des questions de population et de développement. Au Pakistan, par exemple, le groupe de parlementaires sur la population et le développement a été reconstitué; il comporte 40 membres; le groupe a commencé ses activités en amorçant un dialogue avec le Forum asiatique des parlementaires sur la population et le développement. Au Viet Nam, le FNUAP a aidé le

Gouvernement à organiser un atelier d'examen des questions de la CIPD et deux séminaires de plaidoyer sur "l'émancipation des femmes dans le programme de population et de développement" et "la santé des adolescents en matière de reproduction". L'atelier et les deux séminaires ont suscité un appui marqué des responsables politiques et des parlementaires vietnamiens. Au Népal, le plaidoyer a aidé à accentuer la participation des ONG à la fourniture d'informations et de soins en santé en matière de reproduction à l'intention des adolescents et des femmes. Aux Philippines, les ONG ont été très actives dans le domaine du plaidoyer, en particulier en développant des conceptions novatrices de la fourniture des soins de santé en matière de reproduction.

### Amérique Latine et Caraïbes

En 1997, le travail du FNUAP dans le domaine de la population et de la santé en matière de reproduction, en Amérique latine et dans les Caraïbes, a reflété les grands thèmes de la problématique sociale, notamment la nécessité d'accroître l'efficacité et l'équité dans la fourniture des services de base, en particulier par le canal des ONG, la nécessité d'améliorer les bases de données sur l'organisation des services, la décentralisation en cours des opérations budgétaires en faveur des collectivités locales, et l'effort fait pour obtenir une répartition viable des dépenses entre le secteur privé et le secteur public. Des efforts particuliers sont faits, depuis quelques années, pour faire en sorte que la société civile et les associations participent à la création de capacités au niveau national.

**Santé en matière de reproduction.** La mise en oeuvre des programmes de santé en matière de reproduction s'est vigoureusement poursuivie dans le cadre des programmes de pays, dans la région, ainsi que par des activités régionales ou plurinationales. À cette fin, en octobre, une réunion a eu lieu au Pérou pour dégager un consensus sur les stratégies régionales. L'Organisation panaméricaine de la santé (liée à l'OMS) s'efforce de préciser et de promouvoir la notion de santé en matière de reproduction, d'étudier les dispositions institutionnelles nécessaires à son application, de chercher une amélioration de la qualité des soins et de trouver des modèles de programme appropriés pour rendre ces services accessibles aux adolescents. Pour améliorer la qualité des soins de santé en matière de reproduction et élargir les choix offerts, le Fonds a commencé à appuyer un projet de recherche destiné à dégager les raisons d'une large utilisation de la stérilisation chirurgicale parmi les femmes de la région. Il faut notamment déterminer s'il y a coercition et dans quelle mesure les femmes font des choix en connaissance de cause.

La nécessité de renforcer les capacités de gestion des programmes sociaux se pose dans toute la région. L'équipe d'appui par pays du FNUAP, basée à Santiago (Chili) comprend des spécialistes de cette question, dont les services sont offerts aux pays de la région. Cette action a bénéficié de l'appui de l'Organisation panaméricaine de la santé dans le domaine de la gestion des soins de santé en matière de reproduction. La formation des conseillers de l'équipe d'appui par pays à la gestion de la logistique des contraceptifs devrait se propager de proche en proche, grâce à la formation fournie par l'équipe et surtout dans la région.

La stratégie régionale favorise expressément les ONG et les associations locales, notamment de femmes et de jeunes. La plupart des projets nationaux et régionaux que le FNUAP appuie dans la région ont des ONG comme partenaires importants dans la conception et la mise en oeuvre. Si l'efficacité des ONG dans la fourniture des soins de santé en matière de reproduction de qualité est amplement démontrée, elle se heurte encore à diverses difficultés que soulèvent la viabilité et la couverture des services fournis. Une réunion régionale des ONG, tenue à

Quito (Équateur) a montré qu'il demeurerait beaucoup à faire pour que les ONG trouvent leur place dans l'action entreprise au niveau national. Pour donner suite à la réunion, des ateliers nationaux appliquant une méthode interinstitutions de collaboration ont eu lieu ou sont prévus dans 15 pays de la région. Un projet novateur a commencé en 1997; il a pour but d'atteindre un quart de million de travailleurs syndiqués, par le canal de leurs services éducatifs réguliers. Le projet introduira des éléments relatifs à la santé en matière de reproduction et aux droits en matière de reproduction, dans une perspective sensible à la parité entre les sexes, dans ces services éducatifs.

Dans la région, les initiatives couronnées de succès menées avec les ONG sont nombreuses. Au Paraguay, par exemple, le FNUAP a collaboré avec l'Association nationale PROFAMILIA, l'Association obstétrique et gynécologique nationale et le Ministère de la santé pour organiser le premier Congrès paraguayen sur la santé de la reproduction et la famille, en octobre 1997. Ce congrès a vu la participation de plus de 200 spécialistes; le Parlement a déclaré que c'était un événement d'intérêt national. La presse en a largement parlé et ce congrès a eu un impact important sur les ONG du pays, sur les milieux scientifiques et médicaux, les organismes professionnels et l'opinion publique.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, la santé des adolescents en matière de reproduction est un important sujet de préoccupation. Une réunion régionale majeure, sur la question, a été organisée au par le FNUAP, au Costa Rica, en décembre 1997. Cette réunion a établi que si l'accès à l'information et aux services de soins était essentiel, les pays concernés devaient adopter une démarche cohérente, multisectorielle, avec le concours de plusieurs institutions publiques, afin de donner aux jeunes des possibilités éducatives et économiques qui leur permettent d'échapper aux grossesses précoces et aux risques de MST et de sida. La

réunion a souligné aussi l'importance d'une participation des jeunes à la conception des programmes destinés à répondre à leurs besoins.

Dans la région, tous les programmes de pays du Fonds comportent un volet relatif à la santé des adolescents en matière de reproduction. Le Nicaragua est le pays d'Amérique centrale où les taux de grossesses d'adolescentes est le plus élevé : un quart de toutes les grossesses les concerne. Le Fonds a donc été amené à élaborer un sous-programme portant uniquement sur cette question et conçu pour améliorer l'accès des jeunes Nicaraguayens à une éducation et des services de soins en santé en matière de reproduction de qualité dans 10 départements ruraux et urbains du pays choisis en priorité. Au niveau institutionnel ce sous-programme soutient une action de plaidoyer vigoureuse en faveur de la formulation de normes, de politiques et de programmes à l'intention des adolescents.

Au Guatemala, le FNUAP a apporté son appui à une étude des bandes de jeunes, appelées "maras", et dont les membres sont exposés à des risques importants du point de vue social et de la santé en matière de reproduction. L'information réunie dans cette étude a montré qu'il fallait agir sur plusieurs fronts; le FNUAP s'occupera des questions qui entrent dans son mandat. Aux Caraïbes, le nouveau programme sous-régional qui a commencé en 1997 met en avant la santé et les droits des adolescents en matière de reproduction, tout en s'écartant du modèle passé, axé sur "la femme dans le couple". Le Guyana, la Jamaïque et le Suriname seraient particulièrement concernés par ces initiatives.

**Stratégies en matière de population et de développement.** La formation, à tous les niveaux, du personnel des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux à l'utilisation des données et des systèmes de gestion est la condition essentielle du succès d'un processus de création de capacités décentralisé qui a lieu dans toute la région. À cette fin, les



## AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Par grand domaine	En milliers de dollars		Pourcentage du total du programme	
	1996	1997	1996	1997
Santé en matière de reproduction / planification familiale	16,575	23,844	63.5	65.9
Stratégie population-développement	7,674	9,190	29.4	25.4
Plaidoyer	1,853	3,148	7.1	8.7
<b>Total</b>	<b>26,103</b>	<b>36,182</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

## ACTIVITÉS PAR GROUPE DE PAYS

A	4,208	5,933	18.3	18.3
B	14,831	21,839	64.4	67.3
C	3,091	2,844	13.4	8.8
Autres pays	902	1,822	3.9	5.6
Total, activités par pays	23,032	32,438	100.0	100.0
Activités par pays	23,032	32,438	88.2	89.7
Activités régionales	3,071	3,743	11.8	10.3
<b>TOTAL RÉGIONAL</b>	<b>26,103</b>	<b>36,182</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Chiffres et pourcentages ont été arrondis. Les chiffres pour 1996 représentent les dépenses; ceux pour 1997 représentent les allocations.

projets nationaux et régionaux comportent une telle formation. Par exemple, dans les Caraïbes, l'action de formation portant sur les stratégies en matière de population et de développement implique principalement des établissements d'enseignement supérieur de la sous-région : l'Université du Guyana, celle du Suriname et l'UWI (University of the West Indies).

La création de capacités nationales vise surtout à aider les pays à être à même de recueillir et utiliser des données démographiques et des données sur la santé en matière de reproduction. Cet effort de création de capacités concerne aussi un appui à la planification, dispensée avec le concours de la Division de la population de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Division de statistique de l'ONU, et comporte une série d'ateliers destinés à faire le point de l'expérience acquise dans la série de recensements qui ont eu lieu en 1990 pour préparer celle de 2000. Les travaux de collecte et d'analyse de données, durant l'année, ont inclus des activités menées en coopération, au Pérou, avec le Ministère de la condition de la femme et du développement humain (PROMUDEH) et l'Office national de statistique, afin de produire une publication et un CD-ROM incluant les données du recensement de 1993, afin de mettre à jour les prévisions et projections démographiques nationales et établir des cartes thématiques qui faciliteront les interventions préventives en cas de phénomène météorologique "El Niño". Les autorités et les organismes de secours ont salué la qualité de ces travaux.

Grâce à l'aide du FNUAP et d'autres donateurs, le Centre latino-américain d'études démographiques (CELADE) a mis au point un logiciel (intitulé REDATAM) qui facilite l'utilisation de plusieurs bases de données pour la planification éducative et sanitaire locale. Un projet sous-régional connexe, réalisé en Amérique centrale (Plan 2000), cherche aussi à élaborer des systèmes de planification décentralisée.

Dans les Caraïbes, la CEPALC et le FNUAP mettent en oeuvre un projet qui utilisera les ensembles de données produits par le logiciel REDATAM, à l'aide de statistiques des recensements de 1990-1991; le projet comprend aussi la formation de spécialistes locaux à l'utilisation du logiciel REDATAM pour l'analyse des données et l'élaboration des politiques. Une telle activité a eu lieu aux Bahamas à l'invitation des autorités et elle aura lieu aussi à la Jamaïque durant le premier semestre de 1998.

**Plaidoyer.** Pendant l'année, le FNUAP a organisé plusieurs réunions ayant expressément pour but de faire connaître les questions essentielles du Programme d'action de la CIPD, notamment la santé en matière de reproduction et les droits des femmes et des jeunes, ou a participé à ces réunions. Le Fonds a aidé UNIFEM à lancer l'opération du système des Nations Unies ayant pour but de soutenir une campagne menée par des associations féminines, afin de faire mieux connaître la question de la violence à l'égard des femmes et les moyens de la prévenir. Le FNUAP a mobilisé ses bureaux locaux à l'appui de cette campagne importante.

Dans le domaine du plaidoyer en faveur de la santé et des droits en matière de reproduction, le Fonds privilégie expressément les relations avec les ONG, les parlementaires, les journalistes, les décideurs et les hommes politiques. Dans toute la région, diverses manifestations de promotion ou de relations publiques ont été organisées pendant l'année. On peut citer des activités telles que des forums sur la responsabilité masculine en Jamaïque, à l'occasion de la Fête des Pères, une série de manifestations telles que des ateliers, séminaires, tables rondes, réunions spéciales à l'occasion de la célébration à Cuba de la Journée mondiale de la population, la production de deux films sur la question de la parité entre les sexes au Guatemala et des cérémonies célébrant le vingt-



Nations Unies/Jerry Frank

*Les populations autochtones retiennent de plus en plus l'attention du FNUAP en Amérique latine.*



Ted Cunningham, Agency for Public Information, Jamaica

*Classe d'éducation sexuelle en Jamaïque, dans une région où la santé des adolescents en matière de reproduction est une préoccupation majeure.*

cinquième anniversaire des activités du Fonds au Paraguay. Ce type d'activités de plaidoyer a été organisé par les bureaux du FNUAP dans ces pays, pendant toute l'année, et le Fonds s'est attaché à faire en sorte que la question de la population et de la santé en matière de reproduction continue d'intéresser l'opinion publique et d'être inscrit à l'ordre du jour de l'action des responsables nationaux.

### Programmes interrégionaux

En 1997, deuxième année du cycle de quatre ans de l'actuel programme plurinational, le FNUAP a continué à soutenir diverses recherches, diverses activités de plaidoyer et de formation menées par des ONG ou par d'autres organismes des Nations Unies, ces activités ayant des ramifications au niveau mondial. Plusieurs exemples en seront présentés ici.

**Santé en matière de reproduction.** Les activités que le FNUAP soutient dans le domaine de la santé en matière de reproduction visent notamment la recherche de nouvelles méthodes sûres et efficaces de contraception, la mise au point de moyens de diagnostic des MST, l'élargissement de l'offre de contraceptifs et la fourniture d'information au personnel technique et administratif s'occupant des soins de santé en matière de reproduction. En 1997, le Fonds a également donné son appui à des activités de recherches et connexes dans un domaine qui lui paraît hautement prioritaire : la santé des adolescents en matière de reproduction.

Un groupe technique conjoint de l'OMS, du FNUAP et de l'UNICEF sur la programmation a mis au point un plan d'action commun pour faciliter les activités de promotion des politiques et des programmes

concernant les soins de santé en matière de reproduction visant les adolescents. Parallèlement, on a préparé l'organisation de tests sur le terrain et d'une étude de faisabilité d'une méthode intégrée de programmation systématique pour améliorer la santé des adolescents en matière de reproduction; trois pays sont concernés : l'Ouganda, les Philippines et Sri Lanka.

Les projets de recherche que le FNUAP soutient avec l'OMS et le "Population Council" portent sur les méthodes de régulation de la fécondité. Au "Population Council", les recherches se sont poursuivies sur plusieurs méthodes de contraception, notamment les anneaux contraceptifs, les implants sous-cutanés et le système transcutané pour les femmes, les spermicides et microbicides. Dans le cadre du programme spécial de l'OMS pour la recherche, le développement et la formation à la recherche sur la reproduction humaine, que le FNUAP appuie, avec le PNUD et la Banque mondiale, des études d'acceptabilité ont été menées sur le préservatif féminin dans plusieurs pays; des données ont été collectées pour une étude multicentree sur l'utilisation et l'acceptabilité de la méthode du rythme de régulation de la fécondité. Des recherches sur les utilisations d'antiprogestogènes comme moyen supplémentaire de réguler la fécondité se sont poursuivies. Des recherches se sont poursuivies sur les nouveaux injectables pour les femmes, la contraception masculine, les méthodes hormonales d'inhibition de la production de sperme et l'utilisation de produits dérivés des plantes. Les méthodes de contraception masculine à l'étude comportent les implants sous-cutanés, le système transcutané et un immun contraceptif. Les recherches se sont poursuivies sur les méthodes de contraception d'urgence. Dans le domaine de la prévention et du diagnostic des MST, le Programme de recherche sur la reproduction humaine coopère avec ONUSIDA et avec plusieurs ONG et autres organismes pour étudier l'acceptabilité et la capacité de protection contre les MST offerte par de

nouvelles méthodes de barrières mécaniques, par les microbicides vaginaux et par un vaccin contre l'infection à chlamydiae de l'appareil génital. Le Programme PATH (technologies appropriées dans le domaine de la santé) a réalisé des études et des essais sur le terrain d'un test unique de dépistage de la syphilis et de la blennorrhagie.

Pour renforcer les programmes de santé en matière de reproduction, un projet mené avec l'OMS aboutira à la production de plusieurs directives, notamment sur la prévention, le diagnostic précoce et le traitement du cancer du col de l'utérus, sur la prévention et le traitement des MST, dont l'infection par le VIH et le sida, dans les services de soins de santé en matière de reproduction, et sur l'amélioration de l'accès à des soins de planification familiale de qualité. L'Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique dans les pays en développement est le principal effort fait pour améliorer l'offre de contraceptifs. Cette question est traitée à la page 24 de ce rapport annuel.

Le FNUAP a poursuivi son soutien à des activités menées au niveau multinational pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de la santé en matière de reproduction. Des centres de coopération Sud-Sud ont été établis en Indonésie, au Mexique, en Thaïlande et en Tunisie; ces pays ont obtenu des succès dans leur programme national de santé en matière de reproduction et dans le partage de leur expérience avec d'autres pays en développement. Durant l'année écoulée, des projets financés par le FNUAP dans chacun de ces centres ont facilité la formation de directeurs de programme et de soignants venus d'autres pays en développement. En avril 1997, les représentants de ces quatre centres se sont rencontrés au siège du FNUAP pour échanger leur expérience et examiner les moyens d'assurer la viabilité institutionnelle et financière de ces centres. Ils ont conclu que les activités qui y étaient menées sont le résultat d'une planification méticuleuse et profitent d'une forte volonté d'échanger les enseignements acquis.

En 1997, l'initiative intergouvernementale intitulée "Partenaires pour la population et le développement", qui avait été lancée à la CIPD par 10 pays (Bangladesh, Colombie, Égypte, Indonésie, Kenya, Maroc, Mexique, Thaïlande, Tunisie et Zimbabwe) a renforcé ses activités sur le terrain. Le Conseil d'administration de cette initiative s'est réuni en 1997 et a accepté la Chine et le Pakistan comme nouveaux membres; il a adopté un cadre stratégique, un plan opérationnel et une stratégie de communications. Le secrétariat de "Partenaires", qui est situé à Dhaka (Bangladesh), est devenu le point de coordination du réseau; il recense les possibilités de coopération Sud-Sud dans le domaine de la santé en matière de reproduction et a facilité la formulation d'initiatives du même genre en Afrique de l'Ouest et de l'Est, en Colombie, en Indonésie et au Mexique.

**Stratégies en matière de population et de développement.** Dans le domaine très important des stratégies en matière de population et de développement, le FNUAP a apporté son appui à l'élaboration et l'emploi de nouvelles méthodes de collecte, de traitement et de diffusion des données. La FAO mène actuellement un projet qui a pour but de mettre au point des outils de planification et de gestion afin de faciliter l'intégration des variables démographiques dans la planification forestière. Un second projet exécuté par la FAO est axé sur la dynamique démographique dans les villages de pêcheurs, afin d'intégrer les préoccupations en matière de population dans les programmes de recherche sur les pêches, ainsi que dans la formation du personnel des agences de développement de la pêche en Asie du Sud-Est, Asie du Sud, Afrique occidentale et Afrique orientale.

Le FNUAP continue à soutenir les activités encourageant l'utilisation d'un logiciel d'information géographique (POP MAP) et du Réseau d'in-

formation démographique (POPIN). Une évaluation du logiciel POP MAP a permis d'établir qu'il était facile à utiliser et fort bien adapté aux besoins des pays en développement. Le projet POPIN a lui aussi fait l'objet d'une évaluation : il a été jugé particulièrement à même de diffuser l'information démographique de façon novatrice et peu coûteuse.

En 1997, le FNUAP a appuyé diverses activités de recherche menées par plusieurs organisations, notamment le Comité pour la coopération internationale à la recherche nationale en démographie (CICRED), afin de développer les collaborations de chercheurs en démographie dans les pays en développement. Dans un projet soutenu par le Fonds, mené à l'Université Brown, des spécialistes des migrations reçoivent une formation qui les mettra à même de travailler sur la répartition de la population de leur pays, élaborer des instruments d'enquête et des échantillons, et utiliser les résultats pour formuler et évaluer une politique des migrations. Le premier atelier d'une série a eu lieu à Hanoi (Viet Nam) en 1997, sur ce sujet. Le FNUAP apporte aussi son appui à des recherches menées par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), sur l'intégration des stratégies démographiques et environnementales dans la perspective du développement durable. L'UICN a publié un ouvrage très demandé, intitulé *Population and Strategies for Sustainable Development*, qui sert d'ouvrage de référence aux responsables nationaux et au personnel des organismes qui s'occupent de conservation de la nature.

Plusieurs projets ont été consacrés à la diffusion des recherches démographiques. Le FNUAP et l'Université Harvard ont publié ensemble le volume 20 de l'*Annual Review of Population Law* et le Centre pour les programmes de communication de l'Université Johns Hopkins a diffusé dans les pays en développement une base de données d'accès facile comportant 250 000 notices bibliographiques sur CD-ROM.

Pour assurer la disponibilité et la qualité des données démographiques et sur la procréation, le FNUAP a financé un atelier sur l'application de techniques nouvelles de gestion des bases de données et de diffusion des données à Addis-Abeba du 3 au 8 novembre 1997. Les participants à l'atelier venaient de 32 pays africains, asiatiques et caraïbes. L'Union internationale pour l'étude scientifique de la population a tenu à Beijing sa vingt-troisième Conférence sur la population, avec le concours du FNUAP qui a, à cette occasion, tenu une session spéciale portant sur l'application du Programme d'action de la CIPD.

## ACTIVITÉS INTERRÉGIONALES ET MONDIALES

Par grand domaine	En milliers de dollars		Pourcentage du total du programme	
	1996	1997	1996	1997
Santé en matière de reproduction/ planification familiale	11,764	16,456	48.7	45.3
Stratégies population- développement	10,242	16,675	42.4	45.9
Plaidoyer	2,150	3,197	8.9	8.8
<b>Total</b>	<b>24,156</b>	<b>36,328</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Chiffres et pourcentages ont été arrondis. Les chiffres pour 1996 représentent les dépenses; ceux pour 1997 représentent les allocations.



*La distribution communautaire des contraceptifs donne souvent de bons résultats dans beaucoup de pays, comme le Bangladesh.*

Dans le cadre du Programme mondial de formation en matière de population et de développement durable, qui est un élément important de l'action que mène le Fonds dans le domaine des stratégies population-développement, une réunion d'un groupe d'experts a été convoquée par lui en février 1997. Le groupe d'experts a fait plusieurs recommandations portant sur des questions de fond devant entrer dans l'élaboration des programmes d'enseignement, et au sujet de questions opérationnelles et administratives. Par la suite, le Comité consultatif scientifique s'est réuni à Rabat (Maroc) en juin 1997 pour assurer le suivi des recommandations du Groupe d'experts. Il a examiné à fond la teneur du programme et les problèmes posés par la présentation de ces enseignements à des stagiaires d'origines culturelles et de niveaux de qualification très différents. Le Comité a examiné tous les matériaux d'enseignement et souligné la nécessité de les réviser pour tenir compte plus étroitement du Programme d'action de la CIPD, et il a également étudié la possibilité d'organiser des enseignements courts sur des questions précises intéressant la population et le développement durable dans des centres choisis avec soin, pour compléter un enseignement ordinaire de neuf mois actuellement dispensé.

**Plaidoyer.** Plusieurs initiatives de recherche ont été lancées dans le domaine du plaidoyer. Un projet exécuté par l'UNESCO traite des facteurs socioculturels qui retentissent sur le comportement procréateur et leurs conséquences pour la formulation et l'application de politiques et programmes démographiques, et la Société pour le développement international (SDI) a réalisé des recherches sur la santé en matière de reproduction, la promotion des femmes et la politique démographique. Le FNUAP a apporté son aide à plusieurs ONG dans le domaine de la diffusion de l'information : The Population Institute, l'Institut Guttmacher, Planète 21 et Earth Times. Le Centre for Development and Population Activities et Advocates for Youth ont participé à des activités

relatives à la mise au point de prototypes de matériaux pour la formation et le plaidoyer, sur des thèmes tels que l'éducation des filles, les adolescents, l'importance de la participation masculine et la mise au point d'une base de données sur la santé des adolescents en matière de reproduction. Le FNUAP a également aidé l'Organisation mondiale du Travail (OIT) dans un projet qui vise à accroître l'intérêt et l'aptitude des partenaires de l'OIT dans le secteur du travail à mener une action auprès des travailleurs pour les responsabiliser dans la vie familiale, faciliter l'égalité entre les sexes et promouvoir la santé en matière de reproduction.

Dans le domaine de l'éducation, plusieurs entreprises ont été menées en 1997, l'UNESCO étant alors le principal collaborateur du FNUAP. Une réunion du Comité directeur du Forum "Éducation pour tous" a eu lieu à Paris en octobre 1997 pour passer en revue les progrès accomplis dans les domaines essentiels de l'initiative "Éducation pour tous". Parmi les conclusions examinées à cette réunion figure celle selon laquelle une action d'éducation des mères adolescentes au sujet du développement de la prime enfance permettrait de réduire le nombre des grossesses d'adolescentes. La documentation, sur ce point, est limitée à l'heure actuelle, mais donne à penser qu'il faut poursuivre les recherches. Le projet interrégional intitulé "Promotion de l'éducation en matière de population à l'université", qui a entrepris plusieurs activités en 1997, est un autre domaine de collaboration avec l'UNESCO. L'"Initiative relative aux neuf pays les plus peuplés (E-9)" a été lancée par l'UNESCO, le FNUAP et l'UNICEF en 1992 pour attirer l'attention du monde sur les mesures que prennent les pays les plus peuplés pour résoudre leurs problèmes démographiques et pour leur permettre d'échanger entre eux des stratégies de solution du problème. Depuis, les ministres responsables et le personnel de l'Initiative se réunissent régulièrement. Un examen ministériel a eu lieu à Islamabad (Pakistan) en septembre 1997.



Nations Unies/Lily Solmsen

*Le FNUAP coopère avec d'autres organismes des Nations Unies à l'initiative "Éducation pour tous" dirigée par l'UNESCO.*

Certaines des initiatives signalées à cette réunion sont les suivantes : a) le Nigéria a adopté une loi interdisant de faire quitter l'école à une jeune fille pour la marier; b) le Mexique privilégie l'éducation préscolaire des petites filles, ayant constaté que cela aide à réduire l'échec scolaire ultérieur; et c) l'Égypte a mis au point un programme de vidéoconférences pour former les maîtres dans 26 localités reculées.

À la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes – Clef pour le XXI<sup>e</sup> siècle –, le FNUAP a présidé un groupe de réflexion de haut niveau. Un article sur l'éducation en matière de population à l'intention des adultes, rédigé par le FNUAP pour publication dans l'*International Journal of Adult Education and Development*, a été utilisé comme information de référence à cette conférence. Cet article et la communication du FNUAP qui a suivi à la séance plénière traitaient de l'importance qu'il y a à assurer la corrélation entre le système sanitaire et le système éducatif, en utilisant, comme point de contact entre ces deux systèmes la notion de cycle de reproduction.

## MOBILISATION DES RESSOURCES



Sur le plan de la mobilisation des ressources, le FNUAP s'inspire du chapitre 14 du Programme d'action de la CIPD, qui détermine le montant d'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de la CIPD, à fournir tant par la communauté internationale que par les pays en développement. En tant qu'institution multilatérale chef de file dans le domaine de la population, le FNUAP poursuit deux objectifs dans ses activités de collecte de fonds : a) obtenir le montant total nécessaire pour atteindre les objectifs de la CIPD; b) réunir des ressources suffisantes pour être en mesure d'exécuter son propre programme d'activités. Afin d'atteindre ces objectifs de financement, connexes mais distincts, le Fonds a fait de la mobilisation des ressources l'un des principaux objectifs de sa stratégie en matière d'information et de communication, approuvée par le Conseil d'administration.

La stratégie du FNUAP en matière de mobilisation de ressources se fonde sur la conviction que le meilleur moyen de susciter l'intérêt parmi les donateurs et de collecter les fonds est d'avoir des programmes solides et efficaces. Il est nécessaire d'exécuter les programmes nationaux et multinationaux et de couvrir les coûts du système des services d'appui technique (SAT) pour appliquer le programme du FNUAP. Depuis la CIPD, le FNUAP a lancé une initiative majeure destinée à évaluer les besoins des pays bénéficiaires sur le plan de la population et du développement. Ces missions d'évaluation des besoins ont débouché sur la formulation et l'application d'un grand nombre de nouveaux programmes de pays novateurs, ainsi que d'un large éventail d'activités multinationales.

Le montant total des ressources nécessaires aux programmes déjà approuvés par le Conseil d'administration pour la période 1996-2002 dépasse 925 millions de dollars. Actuellement, il reste à trouver environ 897 millions de dollars sur le total de 925 millions de dollars approuvé pour les programmes de pays. La part extrabudgétaire (multi-bilatérale) de ce montant s'élève à 202 millions de dollars. La récapitulation ci-après a été établie pour montrer quels sont les besoins financiers directs des programmes du FNUAP pour 1998 :

Programmes de pays – ressources ordinaires :	141,6 millions de dollars
Programmes de pays – ressources multi-bilatérales : (à financier grâce à des accords de cofinancement)	74,6 millions de dollars
Programme multinational :	39,0 millions de dollars
SAT (montant estimatif) :	25,0 millions de dollars
<b>Total</b>	<b>280,2 millions de dollars</b>

Il convient de noter que sur les 280,2 millions de dollars, 74,6 millions couvrent des besoins dont on espère qu'ils seront financés grâce à des fonds multi-bilatéraux, mais qui, si ceux-ci faisaient défaut, devraient être couverts au moyen d'une augmentation des ressources ordinaires dans la mesure voulue.

## Conséquences de la situation financière du FNUAP

Les difficultés de financement ont eu un effet extrêmement négatif sur l'évolution d'un certain nombre de programmes du FNUAP. En raison de l'impossibilité de prévoir les recettes du Fonds et de la stagnation de la masse commune des ressources pendant deux ans, le FNUAP a été contraint d'adopter une approche plus prudente dans l'élaboration de ses programmes. Dans la pratique, cela signifie que le Fonds n'a pas été en mesure de satisfaire une part notable des besoins des pays tels qu'identifiés par diverses missions d'évaluation de ces besoins.

Les rapports en provenance des bureaux extérieurs du FNUAP confirment que les programmes de pays du Fonds pâtissent de l'insuffisance des ressources. À la fin de 1996, par exemple, le bureau du Liban a demandé 10 millions de dollars pour le prochain programme de pays, montant que le pays aurait pu facilement absorber au sortir d'une situation d'urgence, mais la limitation de ses ressources a contraint le Fonds à proposer un programme de 3,5 millions de dollars seulement pour la période 1997-2001. De même, le bureau du Viet Nam a demandé de 36 à 40 millions de dollars pour son prochain programme, ce qui aurait maintenu le financement annuel à un niveau proche du programme précédent, mais il a fallu abaisser le montant à 24 millions de dollars pour les quatre années suivantes. Ces exemples pourraient être répétés pour beaucoup, sinon la plupart, des programmes du Fonds.

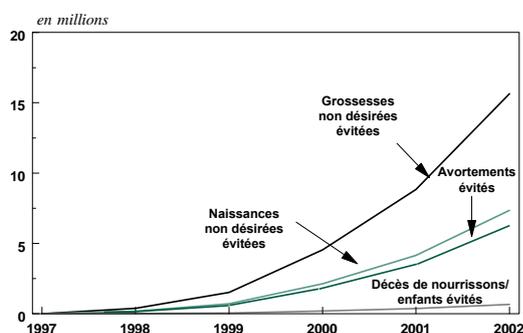
De manière générale, les activités de programme du Fonds souffrent de l'insuffisance des ressources, de l'impossibilité de prévoir les montants disponibles d'une année à l'autre, de la fluctuation des taux de change, et du retard avec lequel les pays donateurs effectuent les versements. Il est clair qu'au moment où les pays en développement se préoccupent d'atteindre les objectifs de la CIPD, ils sont en mesure d'affecter à leurs programmes de population des ressources bien plus considérables qu'ils n'en reçoivent actuellement, et ses difficultés de financement ont empêché le FNUAP de fournir l'assistance qu'il serait autrement capable d'offrir.

Étant donné ses effectifs et sa structure organisationnelle actuels, le Fonds est en mesure d'accroître de 15 % environ d'ici 1999 son assistance aux pays en développement. Cela signifie que les recettes du Fonds devraient passer de 345 millions de dollars en 1998 à 400 environ en 1999. Cette modeste augmentation de ses ressources permettrait au FNUAP de mieux satisfaire aux besoins des pays en développement, qui grandissent rapidement, et du même coup aurait un impact positif sur les besoins des individus et des couples sur le plan de la santé en matière de reproduction. En outre, le FNUAP est pleinement préparé à acheminer environ 20 % – soit 1,14 milliard de dollars – des 5,7 milliards de dollars de l'assistance internationale promise dans le Programme d'action de la CIPD, aux fins d'aider les pays en développement à répondre à leurs besoins en matière de population.

Le FNUAP a pu arriver à quelques conclusions provisoires, mais frappantes, pour les années 1997 à 2002 si le Fonds achève ses buts financiers. Il calcule plusieurs des conséquences positives qui résulteraient pour la population des pays en développement et des pays en transition d'une augmentation des ressources du FNUAP, si celles-ci passaient de 320 millions de dollars en 1997 à 1,14 milliard d'ici 2002 (voir figure 3). Les exemples ci-après illustrent ce qui pourrait être réalisé sur le plan humain si les programmes du FNUAP pouvaient disposer de ce revenu supplémentaire :

- En 2002, 38 millions de couples et d'individus de plus auraient accès à des services modernes de planification familiale. Durant l'ensemble de la période 1997-2002, environ 75 millions de couples et d'individus de plus utiliseraient les services de santé en matière de reproduction financés par le FNUAP;
- Dans l'Afrique subsaharienne seulement, les services de santé en matière de reproduction et de planification familiale seraient à la portée de 4,4 millions d'individus de plus;
- Durant cette période de cinq ans, environ 31 millions de grossesses non désirées seraient évitées grâce à un accès élargi aux services de santé en matière de reproduction et de planification familiale fournis par les

## Conséquences positives d'une augmentation des rentrées du FNUAP



programmes que soutient le FNUAP;

- La prévention de grossesses non désirées aurait d'autres conséquences bénéfiques. Pour l'ensemble de la période 1997-2002, la diminution du nombre des naissances non désirées se chiffrerait à plus de 15 millions, dont 3,4 millions dans l'Afrique subsaharienne;
- La prévention des grossesses non désirées aurait aussi pour conséquence de diminuer le nombre des avortements. Durant la période 1997-2002, on estime que 12 millions d'avortements pourraient être évités si les services additionnels dus à un appui plus généreux du FNUAP devaient se matérialiser;
- Du fait de la diminution du nombre de grossesses non désirées et de naissances non planifiées, le taux de mortalité maternelle baisserait également. On évalue à 60 000 environ le nombre de femmes qui seraient sauvées durant la période 1997-2002 grâce au complément d'appui que le FNUAP pourrait fournir aux pays en développement. Le nombre de femmes auxquelles seraient épargnées de graves complications liées à grossesse et à l'accouchement s'élèverait à 770 000, dont près de la moitié dans l'Afrique subsaharienne;
- La diminution du nombre de naissances non planifiées réduirait aussi les taux de mortalité des nourrissons et des jeunes enfants. Au cours de la période 1997-2002, l'accroissement des ressources du FNUAP permettrait de financer des programmes de santé en matière de reproduction et de planification familiale qui réduiraient de 1,3 million le nombre de ces décès, dont 480 000 environ dans l'Afrique subsaharienne.

La diminution du nombre de grossesses et de naissances non désirées aurait aussi d'autres avantages, mais ceux-ci sont plus difficiles à quantifier. La baisse des taux de fécondité permettrait d'augmenter la proportion des femmes dans la population active et de leur assurer une plus grande autonomie. Les ménages épargneraient davantage, ce qui élargirait les possibilités de développement humain grâce à l'amélioration de l'état de santé, de l'éducation et de la nutrition. Ces avantages seraient sensibles au niveau non seulement de la famille, mais aussi de la société, car on pourrait affecter plus de ressources à chaque élève et appliquer plus de mesures de santé préventive à chaque personne.

## Objectifs financiers du FNUAP

Au cours de la dernière décennie, l'assistance internationale en matière de population est devenue un élément essentiel des stratégies globales de

développement au niveau national. On notera avec intérêt qu'immédiatement après la CIPD les montants consacrés à cette assistance ont augmenté de manière frappante. Malheureusement, avec la chute générale de l'aide publique au développement (APD) – qui n'est désormais pas supérieure en moyenne à 0,2 % du produit intérieur brut (PIB) des pays donateurs –, l'élan consécutif à la CIPD s'est ralenti. L'assistance en matière de population a diminué en valeur réelle. Aujourd'hui, malgré l'importance du facteur population au regard de priorités de développement très diverses, cette assistance ne représente que moins de 4 % du montant total de l'APD.

Les recettes du FNUAP ont nettement augmenté après la CIPD, mais il reçoit aujourd'hui un pourcentage plus faible du montant total de l'assistance internationale en matière de population que voici quelques années. Le Fonds est de plus en plus capable d'être le principal agent multilatéral de transmission de cette assistance. Mais les rentrées nécessaires pour exécuter ce programme élargi ne se sont pas matérialisées. Afin d'atteindre les objectifs envisagés dans le Programme d'action et de réaliser le potentiel de ses programmes, le FNUAP a besoin d'augmenter très considérablement ses ressources.

## Plan de mobilisation des ressources arrêté par le FNUAP

Le plan de mobilisation des ressources arrêté par le FNUAP a quatre objectifs principaux : a) assurer une croissance prévisible, suffisante et stable des ressources de base; b) compléter les ressources de base en faisant appel à d'autres sources de financement; c) élargir la base des donateurs; d) augmenter le montant des ressources actuellement fournies par les pays bénéficiaires de programmes eux-mêmes. Pris collectivement, ces objectifs renforceront la capacité du FNUAP de faire face aux demandes croissantes des pays en développement sur le plan des programmes de population, notamment dans les domaines de la santé en matière de reproduction et de la planification familiale.

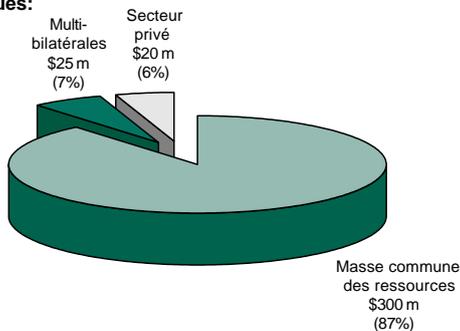
En fondant sa stratégie de collecte de fonds sur un cadre solide de programmes, le FNUAP s'efforcera d'augmenter ses ressources de base et ses autres ressources, bien que sa priorité absolue dans ce domaine doive continuer d'être la mobilisation des ressources de base. À cette fin, le Fonds :

- Aura des consultations régulières avec les pays donateurs, y compris au moyen de visites qu'y feront ses hauts fonctionnaires afin de persuader ces pays d'accroître leur appui aux activités en matière de population, sur les plans politique et financier;
- Lancera des campagnes de plaidoyer bien ciblées dans le but d'informer au niveau mondial un large public des politiques et programmes du FNUAP;
- S'efforcera, à l'intérieur du système des Nations Unies, d'assurer une coordination des programmes prioritaires et de réduire au minimum les doubles emplois;
- Collaborera avec les autres donateurs et organisations d'assistance, y compris les institutions bilatérales, la Banque mondiale, d'autres organismes multilatéraux de l'ONU et des organisations non gouvernementales (ONG), de manière à augmenter autant que possible le volume des intrants des programmes de population;

## Prévision des rentrées du FNUAP 1998-1999

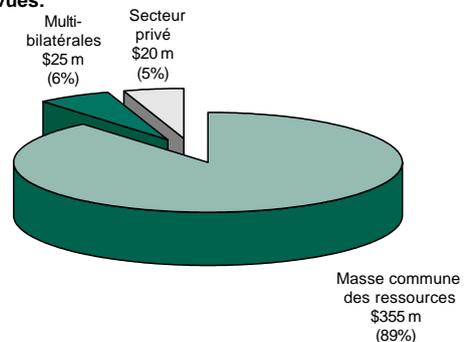
1998

Montant total des rentrées prévues: \$345 million



1999

Montant total des rentrées prévues: \$400 million



- Étudiera d'autres méthodes possibles de financement, dont la conversion de dettes en investissement dans des programmes de population et le financement du secteur privé.

Dans le cadre de la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication, un certain nombre d'activités liées à la collecte de fonds seront également menées. De manière générale, elles sont destinées à établir un lien entre le financement et des campagnes spéciales de plaidoyer qui insistent sur la performance du Fonds et font ressortir tout ce qu'il a accompli pour faciliter l'application du Programme d'action de la CIPD. Ces activités consistent notamment à :

- S'efforcer, de concert avec des parlementaires et des propagandistes dans les pays ou régions les plus généreux, comme l'Australie, le Canada, les États-Unis, l'Europe et le Japon, de faire en sorte que les problèmes de population soient inscrits en bonne place à l'ordre du jour politique. Les parlementaires sont encouragés à créer des comités permanents ou des coalitions, en oeuvrant de concert avec les ONG spécialisées dans la population, et à dégager en permanence, dans les parlements et aux échelons supérieurs des gouvernements, un appui résolu aux activités en matière de population;
- Établir des réseaux d'ONG efficaces dans les pays ou régions les plus généreux pour y mener des campagnes coordonnées de sensibilisation du public qui aideront à conférer une importance accrue aux problèmes de population;
- Travailler en liaison étroite avec le Comité des États-Unis pour le FNUAP, récemment créé, et d'autres groupes du secteur privé, comme l'Initiative des chefs d'entreprise asiatiques;
- Produire et diffuser des messages multimédias recommandant d'appuyer les programmes du FNUAP;
- Tirer parti d'occasions spéciales, comme la Conférence CIPD Plus 5, la Journée mondiale de la population, le Rapport sur l'état de la population mondiale et la Journée des 6 milliards, afin de renforcer la prise de conscience des problèmes de population;
- Conférer aux ambassadeurs spéciaux du FNUAP le rôle d'avocats du

Programme d'action de la CIPD, car ils peuvent souvent s'entretenir directement avec des guides de l'opinion influents, de même qu'atteindre un plus large public, suscitant ainsi un vaste appui aux programmes de population;

- Poursuivre les efforts de plaidoyer visant à faire affecter par les pays bénéficiaires une part accrue de leurs ressources aux activités de population.

### Mesures destinées à renforcer la mobilisation des ressources

Au-delà des campagnes de plaidoyer et d'information en cours, soigneusement ciblées, qui visent à créer dans le public et les milieux parlementaires des groupes favorables à l'élaboration d'ordres du jour activistes en matière de population, il convient de réviser le contexte plus large dans lequel le FNUAP agit sur le plan de la mobilisation des ressources. Afin d'atteindre les objectifs convenus à la CIPD, il faut s'attaquer à un certain nombre d'obstacles et prendre les mesures nécessaires pour les éliminer.

En résumé, les principales préoccupations du FNUAP sont les suivantes : mobiliser au niveau mondial des ressources suffisantes pour permettre l'application intégrale du Programme d'action de la CIPD; garantir que le montant de ses propres ressources de base soit prévisible; obtenir des moyens de financement suffisants et s'assurer de la stabilité des contributions de donateurs. Il est indispensable de résoudre ces questions pour que le monde relève les défis énoncés dans le Programme d'action de la CIPD et que le FNUAP, première organisation mondiale en matière de population, s'acquitte de sa mission.

# APPENDICE A

## DÉCLARATION DE MISSION DU FNUAP

Le **FNUAP** fournit une assistance aux pays en développement, aux pays en transition et à tout autre pays qui le lui demande afin de les aider dans le traitement des questions relatives à la santé de la reproduction et à la population et d'en renforcer la prise de conscience dans tous les pays, ce que le FNUAP a fait depuis sa création.

Le **FNUAP** intervient principalement dans trois domaines : la promotion de l'accès universel aux soins de santé de la reproduction, notamment ceux qui ont trait à la planification familiale et à l'hygiène sexuelle, pour tous les couples et individus au plus tard en 2015; le soutien aux stratégies relatives à la population et au développement permettant un renforcement des capacités de programmation en matière de population; et la promotion de la prise de conscience des questions de population et de développement. Le FNUAP plaide pour la mobilisation des ressources et l'engagement politique dont le Fonds a besoin pour s'acquitter de son mandat.

Le **FNUAP**, guidé par les principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, en assure la promotion. Le FNUAP affirme en particulier son engagement à valoriser les droits en matière de procréation, l'égalité entre les sexes et la responsabilité masculine comme l'autonomie et le renforcement de la place des femmes partout dans le monde. Le FNUAP estime que la défense et la promotion de ces droits et la promotion du bien-être des enfants, notamment des fillettes, sont des objectifs de développement en soi. Tous les couples et individus ont le droit de décider librement et en toute responsabilité du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances et de disposer des informations et moyens à cet effet.

Le **FNUAP** est convaincu qu'en atteignant ces objectifs, il sera plus facile d'améliorer la qualité de vie et

de parvenir au but universellement accepté d'une stabilisation de la population mondiale. Le FNUAP estime en outre que ces objectifs sont partie intégrante de tous les efforts nécessaires à un développement socio-économique soutenu et durable permettant de répondre aux besoins de l'humanité, d'en assurer le bien-être et de protéger les ressources naturelles dont toute vie dépend.

Le **FNUAP** reconnaît que tous les droits de l'homme, notamment le droit au développement, sont universels, indivisibles et interdépendants, ainsi que l'ont souligné le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Déclaration de Vienne et le Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, la Plate-forme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ainsi que d'autres instruments internationaux adoptés.

Le **FNUAP**, en sa qualité de principal organisme des Nations Unies chargé du suivi et de la mise en oeuvre des recommandations du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, s'engage résolument à travailler en partenariat avec les gouvernements, toutes les entités du système des Nations Unies, les banques de développement, les organismes bilatéraux d'aide, les organisations non gouvernementales et la société civile. Le FNUAP soutient pleinement le système des coordonnateurs résidents et la mise en oeuvre de toutes les décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Le **FNUAP**, pour atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, contribuera à mobiliser des ressources tant dans les pays développés que dans les pays en développement, conformément aux engagements pris par tous les pays dans le Programme d'action.

# APPENDICE B

## RESSOURCES ET DÉPENSES 1997

1. Ressources disponibles		En millions de dollars
Contributions des gouvernements <sup>1</sup>		287,2
Intérêts et recettes diverses		2,9
<b>Recettes, 1997</b>		<b>290,1</b>
2. Dépenses		
<i>Dépenses engagées au titre des projets</i>		
Activités de pays		175,0
Activités multinationales		39,4
Total		214,4
<i>Coûts opérationnels</i>		
Budget d'administration du siège du FNUAP		28,6
Bureaux extérieurs du FNUAP		29,7
Services d'appui technique		23,5
Services d'administration et opérationnels		7,3
Dépenses d'appui du FNUAP		4,8
Total		89,2
<b>Total, dépenses</b>		<b>303,6</b>

1. Dont une contribution britannique de 1,7 million de dollars transférée du Programme mondial d'achats de contraceptifs, qui n'est pas comprise dans les ressources générales indiquées à la page 6.

# APPENDICE C

## ANNONCES DE CONTRIBUTION ET PAIEMENTS EFFECTIFS DES GOUVERNEMENTS, 1997\* (Montant net des contributions générales, en dollars)

Pays	Annonce de contribution	Versement effectif
Algérie	5 348	
Allemagne	24 282 976	24 282 976
Andorre	5 000	5 000
Arabie saoudite	30 000	30 000
Australie	1 593 750	1 593 750
Autriche	545 956	545 956
Bangladesh	25 000	
Barbade	3 500	3 500
Belgique	1 719 577	1 719 577
Bénin	2 500	2 500
Bhoutan	2 800	2 800
Bulgarie	42**	
Burkina Faso	1 698	
Canada	6 487 539	6 487 539
Chili	5 000	5 000
Chine	400 000	400 000
Chypre	943	
Colombie	40 071	40 071
Costa Rica	4 307	4 307
Danemark	33 842 416	33 842 416
Djibouti	1 000	
Égypte	103 858	
Espagne	408 455	408 455
États-Unis	25 000 000	25 000 000
Éthiopie	4 511	4 511
Fédération de Russie	150 000	150 000
Fidji	3 425	
Finlande	14 538 564 <sup>2</sup>	14 538 564
France	904 878	675 676
Ghana	5 000	5 000
Îles Marshall	1 000	1 000
Inde	249 307**	249 307**
Indonésie	174 148	174 148
Irlande	429 935	429 935
Islande	6 993	6 993

Israël	4 000	4 000
Italie	1 123 596	1 123 596
Jamahiriya arabe libyenne	10 000	
Japon	54 420 000 <sup>1</sup>	37 560 000
Jordanie	48 023**	48 023**
Kenya	4 582	4 582
Lesotho	1 062	1 062
Liban	3 000	3 000
Luxembourg	279 936	279 936
Malaisie	15 000	
Malawi	5 701	
Maldives	2 000	2 000
Malte	1 252	1 252
Maroc	8 000	6 095
Maurice	5 076**	5 076**
Mauritanie	3 049	
Mexique	44 687	44 687
Micronésie (États fédérés de)	3 000	3 000
Mongolie	4 000	
Myanmar	5 000**	165**
Namibie	500	
Népal	6 053	6 053
Nioué	311	
Norvège	28 268 687 <sup>4</sup>	28 268 687
Nouvelle-Zélande	821 640	821 640
Pakistan	500 000**	454 442
Palaos	1 000	1 000
Panama	10 000	10 000
Paraguay	27 000	
Pays-Bas	44 376 215 <sup>3</sup>	44 376 215
Pérou	10 000	
Philippines	58 309**	
Pologne	19 461	19 461
Portugal	50 000	50 000
République arabe syrienne	1 844	1 844
République de Corée	525 000	525 000
République dém. populaire lao	1 000	
République tchèque	59 880	
Roumanie	695**	695**
Royaume-Uni	23 154 340 <sup>5</sup>	23 154 340
Sainte-Lucie	720	720
Samoa	5 000	5 000
Seychelles	100	
Slovénie	904	
Sri Lanka	15 000	
Suède	15 176 579	15 176 579
Suisse	6 896 552	6 896 552
Thaïlande	96 009**	96 009**
Trinité-et-Tobago	5 000	5 000
Tunisie	25 681	25 681
Turquie	90 000	90 000
Vanuatu	5 000	-
Viet Nam	3 436	
<b>TOTAL</b>	<b>287 182 377</b>	<b>269 680 373</b>

\* L'équivalent en dollars des annonces de contribution non suivies de versement effectif et faites dans les monnaies nationales est calculé au taux de change en vigueur au 31 décembre 1997.

\*\* Annonce de contribution/versement effectif en monnaie non convertible, en totalité ou en partie.

<sup>1</sup> En outre, 20 700 000 dollars pour la FIPE.

<sup>2</sup> Comprend un montant de 1,7 million de dollars pour la santé en matière de reproduction et 562 852 dollars pour les recensements de 2000 dans les pays d'Asie centrale.

<sup>3</sup> En outre, 4 689 619 dollars pour la FIPE, le Conseil de la population et l'UIESP.

<sup>4</sup> En outre, 609 212 dollars pour l'UIESP, le Conseil de la population et l'ICOMP.

<sup>5</sup> Comprend un montant de 6,5 millions de dollars pour les programmes du FNUAP en Afrique et 1,7 million de dollars pour le Programme mondial d'achats de contraceptifs.

# APPENDICE D

## DÉPENSES AU TITRE DES PROJETS, 1997 en milliers de dollars

Groupe A : Pays ayant le plus besoin d'assistance pour atteindre les objectifs de la CIPD

Groupe B : Pays ayant considérablement progressé dans la réalisation des objectifs de la CIPD

Groupe C : Pays qui se sont sensiblement rapprochés de tous les objectifs de la CIPD

\* Indique les pays à économie en transition

\*\* Indique les pays "autres", y compris ceux dont la population est inférieure à 150 000 habitants ou qui sont contributeurs nets au Fonds.

### AFRIQUE SUBSAHARIENNE

B	Afrique du Sud	1 259
A	Angola	2 060
A	Bénin	2 944
B	Botswana	911
A	Burkina Faso	2 098
A	Burundi	1 419
A	Cameroun	1 875
A	Cap-Vert	886
A	Comores	580
A	Congo	258
A	Côte d'Ivoire	1 845
A	Érythrée	1 122
A	Éthiopie	5 794
B	Gabon	426
A	Gambie	647
A	Ghana	1 922
A	Guinée	966
A	Guinée-Bissau	596
A	Guinée équatoriale	1 006
A	Kenya	2 039
A	Lesotho	690
A	Libéria	62
A	Madagascar	1 669
A	Malawi	2 826
A	Mali	2 339
C	Maurice	290
A	Mauritanie	992
A	Mozambique	3 030
B	Namibie	1 409
A	Niger	2 160
A	Nigéria	2 887
A	Ouganda	3 018
A	République centrafricaine	919
A	République démocratique du Congo	140
A	République-Unie de Tanzanie	4 178
A	Rwanda	1 487
A	Sao Tomé-et-Principe	477
A	Sénégal	3 061
**	Seychelles	101
A	Sierra Leone	268
B	Swaziland	678
A	Tchad	1 352
A	Togo	720
A	Zambie	2 630
B	Zimbabwe	1 792
<b>Total, dépenses au titre des projets par pays et territoire</b>		<b>69 828</b>
<b>Total, projets régionaux</b>		<b>4 742</b>
<b>Total, Afrique subsaharienne</b>		<b>74 570</b>

### ASIE ET PACIFIQUE

A	Afghanistan	10
*	Azerbaïdjan	709
A	Bangladesh	6 752
A	Bhoutan	1 076
A	Cambodge	3 918
C	Chine	58
*	Communauté d'États indépendants	929
C	Fidji	253
**	Îles Cook	77
**	Îles Marshall	250
A	Îles Salomon	112
A	Inde	8 765
B	Indonésie	2 291
B	Iran (République islamique d')	1 791
*	Kazakhstan	263
*	Kirghizistan	1 069
A	Kiribati	65
B	Malaisie	174
A	Maldives	764
B	Micronésie (États fédérés de)	183
A	Mongolie	855
A	Myanmar	955
A	Népal	2 029
**	Nioué	18
*	Ouzbékistan	394
	Pacifique (multi-îles)	695
A	Pakistan	4 568
B	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 868
B	Philippines	6 115
A	République démocratique populaire lao	429
C	République populaire démocratique de Corée	2 324
A	Samoa	52
C	Sri Lanka	910
*	Tadjikistan	771
C	Thaïlande	1 472
**	Tokélaou	21
**	Tonga	53
*	Turkménistan	773
A	Tuvalu	22
A	Vanuatu	90
B	Viet Nam	4 821
<b>Total, dépenses au titre des projets par pays et territoire</b>		<b>58 788</b>
<b>Total, projets régionaux</b>		<b>3 579</b>
<b>Total, Afrique subsaharienne</b>		<b>62 367</b>

# APPENDICE D

## DÉPENSES AU TITRE DES PROJETS, 1997 (suite) en milliers de dollars

### ÉTATS ARABES

B	Algérie	666
**	Bahreïn	27
A	Djibouti	362
A	Égypte	3 143
B	Iraq	139
**	Jamahiriya arabe libyenne	298
B	Jordanie	1 138
B	Liban	298
B	Maroc	1 672
**	Oman	66
B	République arabe syrienne	2 215
A	Somalie	596
A	Soudan	1 749
**	Territoires palestiniens occupés	1 791
B	Tunisie	673
A	Yémen	2 226
<b>Total, dépenses au titre des projets par pays et territoire</b>		<b>16 772</b>
<b>Total, projets régionaux</b>		<b>1 514</b>
<b>Total, États arabes</b>		<b>18 286</b>

### EUROPE

*	Albanie	242
*	Arménie	485
*	Bélarus	25
*	Bosnie-Herzégovine	243
*	Bulgarie	314
*	Fédération de Russie	303
*	Géorgie	899
*	Lettonie	96
*	Lituanie	24
*	Pologne	226
*	République de Moldova	225
*	Roumanie	502
B	Turquie	722
*	Ukraine	205
<b>Total, dépenses au titre des projets par pays et territoire</b>		<b>4 511</b>
<b>Total, projets régionaux</b>		<b>1 184</b>
<b>Total, Europe</b>		<b>5 695</b>
<b>Total, États arabes et Europe</b>		<b>23 981</b>

### AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

**	Argentine	61
**	Barbade	38
B	Belize	66
B	Bolivie	2 185
B	Brésil	2 162
	Caraïbes	591
C	Chili	136
B	Colombie	764
C	Costa Rica	260
C	Cuba	911
**	Dominique	1
B	El Salvador	970
B	Équateur	1 603
**	Grenade	60
B	Guatemala	568
B	Guyana	22
A	Haïti	1 736
B	Honduras	1 492
B	Jamaïque	290
B	Mexique	1 792
A	Nicaragua	2 715
C	Panama	345
B	Paraguay	966
B	Pérou	3 092
B	République dominicaine	1 481
B	Sainte-Lucie	5
B	Saint-Vincent-et-les Grenadines	21
C	Suriname	25
C	Uruguay	275
B	Venezuela	464
<b>Total, dépenses au titre des projets par pays et territoire</b>		<b>25 097</b>
<b>Total, projets régionaux</b>		<b>2 307</b>
<b>Total, Amérique latine et Caraïbes</b>		<b>27 404</b>
<b>Total, dépenses au titre des projets par pays</b>		<b>174 996</b>
<b>Total, projets régionaux</b>		<b>13 326</b>
<b>Total, projets interrégionaux</b>		<b>26 081</b>
<b>Total, projets multinationaux</b>		<b>39 407</b>
<b>Total général</b>		<b>214 403</b>

# APPENDICE E

## DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1997

### 97/1. COMITÉ DE COORDINATION UNICEF/OMS/FNUAP SUR LA SANTÉ

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Prend acte de la note du Président sur la coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires et le suivi de la décision 96/38 du Conseil d'administration (DP/FPA/1997/5);
2. Souscrit aux arrangements proposés dans le document DP/FPA/1997/5, tels qu'ils sont énoncés ci-après :
  - a) L'actuel Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires deviendra le Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé;
  - b) Le mandat du Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé sera modifié en conséquence, en consultation avec les secrétariats des trois organismes;
  - c) L'ordre du jour de la réunion du Comité sera conçu de manière à ce que les questions intéressant tout particulièrement le Fonds des Nations Unies pour la population soient regroupées;
3. Recommande que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population devienne membre du Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé;
4. Prie le Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, avec le concours du secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la population, de porter la présente décision à l'attention du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé;
5. Prie le secrétariat du Conseil d'administration de distribuer, dès qu'il sera disponible, le mandat modifié du Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé.

16 janvier 1997

### 97/2. FNUAP : RAPPORTS DE VÉRIFICATION DES COMPTES

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Prend note des observations faites par le Fonds des Nations Unies pour la population dans le document DP/FPA/1997/4 en réponse aux recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice bienal 1994-1995 (A/51/5/Add.7);
2. Prie le secrétariat de lui présenter, à sa première session ordinaire de 1998, un aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et un calendrier mis à jour indiquant les dates butoir prévues pour leur application dans les domaines visés, à savoir les fonds d'affectation spéciale, l'exécution nationale, les arrangements applicables aux services d'appui technique, la gestion des projets interrégionaux et la sélection et l'utilisation des consultants;
3. Prie le secrétariat de lui présenter systématiquement chaque année à sa première session ordinaire, une mise à jour des progrès réalisés dans l'application des recommandations des commissaires aux comptes, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Questions financières, budgétaires et administratives".

16 janvier 1997

### 97/7. REVISION DU RÈGLEMENT FINANCIER DU FNUAP

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approuve l'incorporation du nouvel article 14.7 ci-dessous dans le règlement financier du FNUAP, à l'article XIV, intitulé "Contrôle intérieur" : "Article 14.7 En vertu de la décision 96/3 du Conseil d'administration, le FNUAP est habilité à acheter et à garder en stock des produits contraceptifs indispensables afin de pouvoir répondre à des demandes d'assistance urgentes. La valeur d'inventaire de ces stocks sera consignée dans les comptes comme un élément d'actif."

14 mars 1997

### 97/11. PLAN DE TRAVAIL DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION POUR 1998-2001 ET DEMANDE DE POUVOIR D'APPROBATION DES DÉPENSES AU TITRE DES PROGRAMMES

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Fait siennes les propositions du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population concernant la planification des ressources affectées aux programmes qui sont énoncées aux paragraphes 7 à 18;
2. Approuve la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes pour 1998 au niveau des nouvelles ressources programmables prévues pour 1998, estimées actuellement à 278 millions de dollars;
3. Approuve aussi l'utilisation des estimations ci-après concernant les nouvelles ressources ordinaires programmables destinées à la planification des programmes pour la période 1999-2001 : 298 millions de dollars pour 1999; 318 millions de dollars pour 2000; et 341 millions de dollars pour 2001;
4. Approuve également l'utilisation des estimations ci-après concernant les nouvelles ressources multilatérales programmables pour la période 1998-2001 : 25 millions de dollars par an.

14 mai 1997

### 97/12. RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE PROGRAMMATION DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur les modalités d'établissement des programmes du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/1997/9);
2. Considère que c'est au gouvernement du pays bénéficiaire qu'il incombe au premier chef de mettre au point son programme de pays avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population;
3. Demande au Fonds des Nations Unies pour la population d'envisager d'inclure dans son processus de programmation les modalités suivantes, sans perdre de vue la nécessité de limiter la charge administrative :

- a) Informer les parties intéressées, sur le terrain, des résultats de l'opération d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies, au fur et à mesure de son déroulement;
  - b) Établir un résumé de l'opération d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies (recommandation de pays), en y indiquant : i) les mesures stratégiques envisagées et leur justification; ii) les avantages comparatifs du Fonds des Nations Unies pour la population et ce qu'il peut apporter par rapport aux autres acteurs; et iii) les éventuels domaines thématiques compte tenu des enseignements pouvant être tirés d'autres programmes;
  - c) Faire distribuer par le secrétariat la recommandation de pays, sur demande, à tous les membres du Fonds des Nations Unies pour la population qui disposeront d'un délai de six semaines pour soumettre leurs observations, lesquelles seront prises en compte par le secrétariat pour poursuivre la mise au point du programme; tenir le Conseil d'administration informé de cette opération et communiquer les observations également à tous les membres du Fonds des Nations Unies pour la population sur leur demande; organiser un débat au siège, le cas échéant, avec la participation du pays bénéficiaire du programme;
4. Demande que les programmes de pays présentés au Conseil d'administration exposent clairement les objectifs et indiquent le niveau d'exécution (pour chaque domaine de sous-programme), les paramètres financiers ainsi que les indicateurs qu'utilisera le Fonds des Nations Unies pour la population pour évaluer les résultats, l'efficacité et l'incidence du programme;
  5. Décide que les programmes de pays seront examinés et adoptés par le Conseil d'administration sans débat, sauf si au moins deux membres le demandent, par écrit, deux semaines avant la session;
  6. Recommande, chaque fois que possible, de coordonner les activités menées au sein du système des Nations Unies pour harmoniser les modalités d'établissement des programmes de pays avec celles des autres fonds et programmes;
  7. Demande que le Directeur exécutif examine ces dispositions suffisamment tôt pour qu'un rapport puisse lui être présenté à sa session annuelle de l'an 2000.

16 mai 1997

### 97/13. STRATÉGIE DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Prend acte du rapport sur la stratégie du Fonds des Nations Unies pour la population en matière d'information et de communication (DP/FPA/1997/8) et des observations du Conseil d'administration à ce sujet;
2. Approuve l'objectif global de la stratégie du Fonds des Nations Unies pour la population en matière d'information et de communication, qui est de promouvoir les principes, buts et objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et de transformer ces principes, buts et objectifs en réalité pratique aux niveaux national, régional et international;
3. Approuve également les objectifs spécifiques et les stratégies correspondantes en matière d'activités d'information et de communication du Fonds des Nations Unies pour la population tels qu'ils sont énoncés aux paragraphes 4 et 22 du rapport;
4. Souligne qu'il importe de maintenir l'équilibre linguistique dans la diffusion électronique de l'information;

5. Souligne également que le suivi et l'évaluation font partie intégrante des activités d'information et de communication et en constituent des éléments importants, et qu'il est nécessaire de renforcer ces fonctions, en tenant compte de la difficulté qu'il y a, sur le plan méthodologique et opérationnel, à mesurer l'effet ou l'efficacité de ces activités;
6. Prie le Directeur exécutif de rendre compte oralement chaque année, à la session annuelle, des progrès réalisés dans l'application de la présente décision et des efforts de coordination entrepris dans ce domaine au sein du système des Nations Unies;
7. Prie également le Directeur exécutif d'examiner la stratégie du Fonds en matière d'information et de communication dans quatre ans et de lui faire rapport sur la question à sa session annuelle de 2001.

16 mai 1997

### 97/14. CIPD + 5 : EXAMEN, APRÈS CINQ ANS, DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Prend note avec satisfaction de la proposition du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population tendant à procéder à un examen et à une évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;
2. Prie le Directeur exécutif d'entreprendre des activités préparatoires en vue de l'examen et de l'évaluation dans le cadre du mandat du Fonds des Nations Unies pour la population;
3. Invite le Président du Conseil d'administration à soumettre à l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, par l'entremise du Conseil économique et social, à sa prochaine session, la proposition tendant à procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, afin que l'Assemblée l'examine et prenne une décision sur les modalités à suivre.

16 mai 1997

### 97/26. PROJET DE BUDGET D'APPUI BIENNAL DU FNUAP POUR L'EXERCICE 1998-1999

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Prend note du projet de budget d'appui biennal 1998-1999 du Fonds des Nations Unies pour la population, tel qu'il figure dans le document DP/FPA/1997/14, ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y relatif (DP/FPA/1997/15);
2. Demande instamment au Directeur exécutif de tout faire pour limiter les dépenses tant administratives que d'appui aux programmes, au siège et sur le terrain, comme l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
3. Demande en outre instamment au Directeur exécutif de garder à l'esprit le climat actuel d'incertitude quant aux recettes futures, et en particulier, lors de l'exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999, de ne pas pourvoir les postes proposés de représentant

- du FNUAP, dont le coût estimatif est de 1 635 044 dollars;
4. Se félicite de la nouvelle présentation du budget, conforme à la décision 97/6 (point 5) sur l'harmonisation de la présentation des budgets;
  5. Approuve des crédits d'un montant brut de 143 255 500 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 15 707 000 dollars, seront déduites du montant brut des crédits ouverts si bien que le montant net des crédits à ouvrir sera de 127 548 500 dollars;

**Budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999\***  
(En milliers de dollars des États-Unis)

**Appui aux programmes :**

Bureaux de pays	73 484,2
Siège	26 811,5
Total partiel	100 295,7
Gestion et administration de l'organisation	42 959,7
Montant brut des crédits ouverts	143 255,5
Moins : Montant estimatif des recettes	15 707,0
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	127 548,5

\* Tel qu'il apparaît dans le tableau du "Plan de ressources du FNUAP", daté du 15 septembre 1997, qui a été distribué aux membres du Conseil d'administration, le 17 septembre 1997.

6. Autorise le Directeur exécutif à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle le virement est effectué;
7. Demande au Directeur exécutif de lui présenter à sa troisième session ordinaire de 1998 un rapport sur l'exécution du budget d'appui de l'exercice biennal 1998-1999, en tenant compte des faits nouveaux pertinents qui surviendraient entre-temps, ainsi que des tendances prévisibles pour ce qui est notamment du niveau des recettes pour 1998 et des projections pour 1999, du niveau prévu des dépenses du programme en 1997 et du processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies;
8. Demande également au Directeur exécutif de présenter au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 1988, un rapport oral sur les critères et mécanismes à appliquer pour tout réajustement du budget d'appui de l'exercice biennal 1998-1999 en cas de contraction importante des recettes;
9. Recommande au Directeur exécutif d'effectuer une étude sur les arrangements multilatéraux et ceux régissant les fonds d'affectation spéciale et de faire rapport au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1998, compte tenu de l'étude en cours du Programme des Nations Unies pour le développement sur le même sujet.

19 septembre 1997

**97/27. SERVICES D'APPUI TECHNIQUE DU FONDS  
DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Prend note du rapport sur les services d'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la population qui figure dans le document DP/FPA/1997/16;
2. Approuve les propositions concernant la réorganisation des postes

- de conseiller des équipes de soutien aux pays énoncées aux paragraphes 23 à 26 du document DP/FPA/1997/16;
3. Accepte, à titre temporaire pour 1998, les modifications proposées aux paragraphes 27 à 31 du document DP/FPA/1997/16 concernant les postes de spécialiste des services d'appui technique dans les institutions et organismes des Nations Unies, étant entendu qu'au cas où certains de ces postes deviendraient vacants, aucun ne serait pourvu entre-temps;
4. Convient par ailleurs d'examiner, à sa deuxième session ordinaire de 1998, le rapport relatif à l'évaluation des postes de spécialiste des SAT au niveau du siège et au niveau des régions, eu égard au document DP/FPA/1997/16, en particulier en ce qui concerne l'objectif, l'efficacité et l'organisation de ces postes, en vue de formuler des orientations concernant les arrangements relatifs aux spécialistes des services d'appui technique pour 1999;
5. Prie le Directeur exécutif de réévaluer le système des services d'appui technique en 1999, notamment en effectuant une analyse de ses aspects financiers qui sera examinée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et de lui faire rapport sur la question à sa session annuelle de 1999.

19 septembre 1997

**97/28. FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE  
COORDINATION SUR LA SANTÉ**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Prend note du projet de mandat du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé énoncé dans le document DP/FPA/1997/17;
2. Recommande que le Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé se réunisse dès que possible pour examiner la question de son fonctionnement, y compris les amendements proposés à son projet de mandat, compte pleinement tenu des domaines d'intervention prioritaires du Fonds des Nations Unies pour la population, ainsi que des questions de fond qui relèvent conjointement des mandats de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Fonds des Nations Unies pour la population;
3. Demande aux secrétariats de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Fonds des Nations Unies pour la population de faciliter la tenue de la réunion susmentionnée;
4. Recommande que tous amendements au projet de mandat proposés d'un commun accord soient soumis pour examen au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population;
5. Prie le Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population de communiquer la présente décision au Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ainsi qu'au Président du Conseil d'administration de l'Organisation mondiale de la santé.

19 septembre 1997

# APPENDICE F

## RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

### 2815 (XXVI). FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

**Rappelant** la résolution 1084 (XXXIX) du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 1965, relative aux programmes de travail et aux priorités en matière de population,

**Rappelant en outre** sa résolution 2211 (XXI) du 17 décembre 1966, comme suite à laquelle un fonds d'affectation spéciale, ultérieurement nommé Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, a été créé en 1967 par le Secrétaire général,

**Ayant présente à l'esprit** la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, contenue dans la résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 24 octobre 1970, notamment les dispositions générales et les objectifs démographiques prévus aux paragraphes 13 et 65 de la Stratégie,

**Reconnaissant** la responsabilité qui incombe à la Commission de la population d'aider le Conseil économique et social conformément à son mandat, défini dans la résolution 150 (VII) du Conseil, en date du 10 août 1948,

**Notant** que le Secrétaire général a prié le Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement d'administrer le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et qu'un Directeur exécutif du Fonds a été nommé,

**Notant en outre avec satisfaction** les progrès accomplis jusqu'à présent par le Fonds, auquel trente-deux pays ont déjà contribué,

**Consciente** que le Fonds est maintenant devenu une entité viable parmi les organismes des Nations Unies,

**Convaincue** que le Fonds devrait jouer un rôle de premier plan parmi les organismes des Nations Unies en favorisant l'établissement de programmes démographiques — compatibles avec les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social — pour faire face tant au problème de la croissance rapide de la population qu'à celui du sous-peuplement, qui pourraient notamment ralentir le rythme du développement économique,

**Reconnaissant** la nécessité pour les organisations d'exécution du Fonds d'appliquer avec diligence et en étroite coopération avec le Fonds les programmes démographiques demandés par les pays en voie de développement afin de que ces programmes puissent avoir l'effet souhaité,

**Se félicitant** des efforts déployés par le Secrétaire général, qui ont abouti à un accroissement et à un élargissement sans précédent du Fonds, et de l'appui prêté par le Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement,

1. **Invite** les gouvernements qui sont en mesure de le faire et auxquels leur politique le permet à verser des contributions volontaires au Fonds des Nations Unies en matière de population;
2. **Prie** le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement et le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, de prendre les mesures

nécessaires pour opérer les améliorations souhaitées dans le mécanisme administratif du Fonds afin d'assurer la mise au point efficace et rapide de programmes démographiques, notamment des mesures visant à accélérer le rythme du recrutement des experts et du personnel nécessaires pour faire face au volume croissant des demandes, ainsi que d'examiner la possibilité de former des experts et du personnel dans les pays en voie de développement;

3. **Prie en outre** le Secrétaire général de faire part au Conseil économique et social, lors de sa cinquante-troisième session, et à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-septième session, des mesures qu'il aura prises en vue d'appliquer la présente résolution et de toutes recommandations qu'il souhaiterait faire à cet égard.

2017e séance plénière  
14 décembre 1971

### 3019 (XXVII). FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

**Rappelant** l'invitation et les demandes qu'elle a formulées dans sa résolution 2815 (XXVI) du 14 décembre 1971,

**Accueillant favorablement** la note du Secrétaire général qui contient des recommandations provisoires appelant d'urgence une décision en vue d'apporter au mécanisme administratif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population des améliorations propres à assurer la mise au point efficace et rapide de programmes démographiques,

**Exprimant ses remerciements** aux cinquante-deux États Membres qui, à ce jour, ont répondu à cette invitation et ont annoncé un appui financier au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,

**Notant** que, selon les renseignements communiqués par le Secrétaire général, l'administration du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population a été réorganisée au cours de l'année écoulée de façon à permettre une utilisation encore plus efficace de son personnel et de ses ressources,

**Notant en outre** que les ressources du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et la portée de ses opérations ont maintenant pris une telle ampleur qu'il est souhaitable d'en confier la supervision à un organe intergouvernemental,

**Exprimant également** ses remerciements au Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement et au Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population pour leurs efforts, qui ont abouti aux résultats importants de l'année écoulée,

**Notant aussi** la recommandation du Secrétaire général visant à modifier la nature du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population qui, au lieu d'être un fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général, serait placé sous l'autorité de l'Assemblée générale,

1. **Décide** de placer le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population sous l'autorité de l'Assemblée générale;
2. **Décide en outre**, sans préjudice de la responsabilité d'ensemble et des fonctions de politique générale qui reviennent au Conseil économique et social, que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, sous réserve de conditions qui seront définies par le Conseil économique et social, sera l'organe chargé de l'administration du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et invite le Conseil d'administration à se préoccuper des politiques financières et administratives relatives au programme de travail, aux méthodes d'appel de fonds et au budget annuel du Fonds;
3. **Invite** le Conseil d'administration à s'organiser de façon à pouvoir exercer efficacement ces fonctions en tenant compte du fait que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population est une entité distincte et doit fonctionner sous la direction du Conseil économique et social en relation étroite avec les gouvernements intéressés et avec les organes compétents — nationaux et internationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux — qui s'intéressent aux activités en matière de population;
4. **Autorise** le Conseil d'administration à sa quinzième session, sous réserve qu'il prenne en considération un rapport établi par le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population en consultation avec le Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement et toutes les incidences de ce rapport, à appliquer au Fonds des principes de financement semblables à ceux du Programme des Nations Unies pour le développement et à établir le règlement financier et les règles de gestion financière nécessaires;
5. **Prie** le Conseil d'administration d'envisager les nouvelles mesures nécessaires pour apporter des améliorations au mécanisme administratif et opérationnel du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, d'informer le Conseil économique et social dans son rapport annuel des nouvelles mesures prises en vue d'appliquer la résolution 2815 (XXVI) de l'Assemblée générale et la présente résolution et de soumettre chaque année au Conseil économique et social un rapport sur les activités du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population;
6. **Invite à nouveau** les gouvernements intéressés à verser des contributions volontaires au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, sans préjudice du montant convenu de l'augmentation des contributions au Programme des Nations Unies pour le développement et en général à l'assistance en faveur du développement.

2113e séance plénière  
18 décembre 1972

## 1763 (LIV). FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL,

**Rappelant** la résolution 2815 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1971, et les demandes qui y sont adressées au Secrétaire général concernant le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population ainsi que la note du Secrétaire général préparée en réponse,

**Se félicitant** de la résolution 3019 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1972, par laquelle l'Assemblée a placé le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population sous l'autorité du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement comme organe directeur, sous réserve de conditions qui seraient définies par le Conseil économique et social,

**Ayant présente à l'esprit** la tâche importante entreprise par les commissions économiques régionales et leurs organes spécialisés traitant des questions de population,

**Conscient** de ce qu'il existe des différences marquées entre les pays sur le plan de la démographie et de la population et qu'il faut donc adopter des conceptions et des solutions différentes pour chaque pays,

**Exprimant le désir** que le Fonds, lors de l'élaboration de ses plans et programmes, tienne compte des résolutions adoptées par les commissions économiques régionales et leurs organes spécialisés traitant des questions de population,

**Réaffirmant** l'importance de maintenir l'identité distincte du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population dans le cadre des dispositions générales prévues par la résolution 3019 (XXVII),

**Rappelant** la bonne volonté avec laquelle le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et le Directeur du Programme ont assumé leurs responsabilités à l'égard du Fonds,

**Prenant acte** du rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,

**Prenant acte également** des recommandations que le Comité chargé d'examiner le fonctionnement du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population a faites au Secrétaire général et qui figurent en annexe au rapport,

**Exprimant sa satisfaction** de l'initiative et de l'autorité qui ont caractérisé le développement du Fonds,

**Conscient** de ce qu'en donnant suite à la présente résolution le Conseil se rend pleinement compte du fait que le Congrès mondial de la population constituera une nouvelle étape en ce qui concerne la politique démographique pour la communauté mondiale des nations et pour les activités du système des Nations Unies en matière de population,

1. **Déclare** que les buts et objectifs du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population sont les suivants :
  - a) Développer sur le plan international, avec l'assistance des organismes compétents des Nations Unies, les connaissances et la capacité d'assistance nécessaires pour répondre aux besoins nationaux, régionaux, interrégionaux et mondiaux dans les domaines de la population et de la planification de la famille; promouvoir la coordination de la planification et de la programmation; et coopérer avec tous les intéressés;
  - b) Favoriser, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, une prise de conscience des incidences des problèmes nationaux et internationaux de population dans les domaines social et économique et dans celui de l'environnement, ainsi que des aspects de la planification de la famille liés aux droits de l'homme, et des stratégies qui pourraient être appliquées dans ces domaines, conformément aux plans et priorités de chaque pays;
  - c) Fournir sur leur demande une aide systématique et suivie aux pays en voie de développement qui souhaitent bénéficier d'une assistance

pour résoudre leurs problèmes de population; cette assistance devra être fournie sous la forme et selon les moyens demandés par les pays bénéficiaires et qui permettront le mieux de répondre aux besoins de chacun d'entre eux;

- d) Jouer dans le cadre du système des Nations Unies un rôle de premier plan dans l'action visant à favoriser l'établissement de programmes démographiques, et coordonner les projets bénéficiant de l'assistance du Fonds;
2. **Décide** que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population devrait inviter les pays à recourir aux agents d'exécution les plus appropriés pour leurs programmes, en reconnaissant que la responsabilité de l'exécution des programmes incombe au premier chef à ces pays eux-mêmes;
3. **Prie** le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement de présenter annuellement au Conseil économique et social un rapport sur les activités du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population.

1858e séance plénière  
18 mai 1973

### 34/104. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

**Rappelant** sa résolution 3019 (XXVII) du 18 décembre 1972, par laquelle elle a décidé de placer le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population sous l'autorité de l'Assemblée générale et défini les rôles à l'égard du Fonds qui reviennent respectivement au Conseil économique et social et au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement,

**Rappelant également** la résolution 1763 (LIV) du Conseil économique et social, en date du 18 mai 1973, par laquelle le Conseil a invité le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population à jouer, dans le cadre du système des Nations Unies, un rôle de premier plan dans l'action visant à favoriser l'établissement de programmes démographiques,

**Rappelant en outre** sa résolution 31/170 du 21 décembre 1976, par laquelle elle a approuvé les principes généraux à appliquer lors de l'allocation des ressources du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,

**Exprimant sa satisfaction** au sujet du rôle que le Conseil économique et social et le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement ont joué en vue de promouvoir les objectifs du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,

**Notant avec satisfaction** que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population est devenu, dans le cadre du système des Nations Unies, une entité tout à fait viable dans le domaine de la population, en raison notamment du niveau de ses ressources et de son assistance croissante aux pays en développement,

**Tenant compte** du fait que, dans la Déclaration de Colombo sur la population et le développement, adoptée le 1er septembre 1979 par la Conférence internationale de parlementaires sur la population et le développement, il est demandé notamment que l'on renforce le rôle et les fonctions du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,

1. **Affirme** que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, placé sous l'autorité de l'Assemblée générale par sa résolution 3019 (XXVII), est un organe subsidiaire de l'Assemblée aux termes de l'Article 22 de la Charte des Nations Unies, sans préjudice de la section V de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée, en date du 20 décembre 1977, et des mandats d'autres organismes des Nations Unies qui s'occupent de questions de population;
2. **Invite** le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement à envisager de consacrer, au cours de ses sessions, une période de temps déterminée à un examen approprié et distinct des questions relatives au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population;
3. **Invite** le Secrétaire général à prendre, en consultation avec les membres du Comité administratif de coordination, toutes les dispositions utiles pour permettre au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population de participer à tous égards aux travaux de ce comité et de ses organes subsidiaires;
4. **Réaffirme** que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population devrait continuer à faire appel aux services du Programme des Nations Unies pour le développement, y compris ceux de ses représentants résidents;
5. **Invite** les gouvernements à continuer de verser des contributions au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et à les augmenter, en raison des besoins rapidement croissants des pays en développement en matière d'assistance dans le domaine de la population;
6. **Prie** le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, sur l'application de la présente résolution.

104e séance plénière  
14 décembre 1979

### 36/201. CRÉATION DU PRIX DES NATIONS UNIES EN MATIÈRE DE POPULATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

**Rappelant** le Plan d'action mondial sur la population, adopté en 1974 par la Conférence mondiale de la population, et notant avec satisfaction les contributions importantes que l'Organisation des Nations Unies a apportées à l'application de ce plan,

**Reconnaissant** les incidences économiques et sociales des tendances démographiques ayant un rapport particulier avec le développement, comme le montrent les rapports établis par l'Organisation des Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population qui indiquent que, selon les projections, la population mondiale devrait passer de 4,4 milliards d'habitants en 1980 à environ 6,1 milliards en l'an 2000,

**Reconnaissant** qu'il faut faire mieux connaître et comprendre les questions de population, surtout au niveau des individus et des collectivités dans chaque pays et conformément aux priorités et plans nationaux,

**Reconnaissant en outre** l'importance particulière qui s'attache à la création d'un prix destiné à promouvoir l'objectif ci-dessus,

1. **Décide** de créer un prix annuel, décerné par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, dénommé Prix des Nations Unies

en matière de population et destiné à récompenser le travail le plus remarquable accompli par une personne, un groupe de personnes ou une institution pour sensibiliser l'opinion aux questions de population ou pour contribuer à leur solution;

2. **Adopte** le Règlement concernant l'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population, qui figure en annexe à la présente résolution;
3. **Prie** le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, de prendre les dispositions nécessaires, conformément au Règlement, pour que le Prix soit décerné à partir de 1983;
4. **Prie** le Secrétaire général d'établir un Fonds d'affectation spéciale pour le Prix des Nations Unies en matière de population, qui recevra des contributions volontaires pour le Prix;
5. **Décide** que toutes les dépenses relatives au Prix seront financées par le Fonds d'affectation spéciale.

103e séance plénière  
17 décembre 1981

## 39/228. CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

**Rappelant** la résolution 1981/87 du Conseil économique et social, en date du 25 novembre 1981, relative à la convocation d'une conférence internationale sur la population en 1984,

**Rappelant également** les résolutions 1982/7, 1982/42 et 1983/6 du Conseil économique et social, en date des 30 avril 1982, 27 juillet 1982 et 26 mai 1983,

**Rappelant en outre** sa résolution 38/148 du 19 décembre 1983,

1. **Approuve** le rapport de la Conférence internationale sur la population, dans lequel figurent les recommandations concernant la poursuite de l'exécution du Plan d'action mondial sur la population;
2. **Accueille** avec satisfaction et appuie vigoureusement la Déclaration de Mexico sur la population et le développement, adoptée le 14 août 1984 par la Conférence;
3. **Sait gré** au Gouvernement et au peuple mexicains de leur généreux accueil, de leur coopération et de leur appui;
4. **Félicite** le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de la Conférence de l'organisation fructueuse de la Conférence;
5. **Affirme** que le développement social, économique et humain, dont les buts et politiques en matière de population font partie intégrante, a pour principal objectif d'améliorer le niveau de vie et la qualité de la vie des populations;
6. **Affirme également** que l'accroissement de la population, les taux élevés de mortalité et de morbidité et les problèmes de migration continuent de causer de vives préoccupations et appellent une action immédiate;
7. **Souligne** qu'il importe, en appliquant les recommandations de la Conférence, de respecter la souveraineté nationale, de lutter contre toutes les formes de discrimination sociale, y compris l'apartheid, et de promouvoir le développement social et économique, les droits de l'homme et la liberté individuelle;

8. **Réaffirme** l'importance attachée par la Conférence à la formulation et à l'application de politiques concrètes en vue d'améliorer la condition des femmes et de renforcer leur rôle dans le domaine des politiques et programmes en matière de population, ainsi que la nécessité de suivre de près les problèmes spécifiques liés aux structures de population;
9. **Invite** les gouvernements à examiner les recommandations concernant les mesures à prendre au niveau national et à appliquer, en matière de population, des politiques et programmes appropriés correspondant à leurs plans, exigences et besoins nationaux;
10. **Souligne** qu'une coopération internationale dans le domaine de la population est essentielle à l'application des recommandations adoptées lors de la Conférence et, dans ce contexte, demande à la communauté internationale de fournir une assistance et un appui suffisants et substantiels aux activités entreprises dans ce domaine, en particulier par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, afin d'accroître l'efficacité de l'assistance démographique, eu égard aux besoins croissants et aux efforts accrus des pays en développement;
11. **Invite** la Commission de la population à passer en revue, lors de sa vingt-troisième session, les recommandations de la Conférence qui relèvent de sa compétence, ainsi que leurs incidences sur les activités des organismes des Nations Unies, et à transmettre ses vues au Conseil économique et social lors de sa première session ordinaire de 1985;
12. **Prie** le Conseil économique et social d'examiner, à sa première session ordinaire de 1985, les recommandations de la Conférence concernant la poursuite de l'exécution du Plan d'action mondial sur la population, en vue de donner aux organismes des Nations Unies des directives générales sur les questions de population, et d'entreprendre ou de poursuivre, sur une base appropriée, l'examen, le suivi et l'évaluation du Plan d'action, conformément audit Plan et aux recommandations pertinentes de la Conférence;
13. **Prie** le Secrétaire général de prendre sans délai des mesures appropriées touchant les recommandations pertinentes concernant la poursuite de l'exécution du Plan d'action mondial sur la population, en particulier la recommandation 83 pour ce qui est du rôle de la coopération internationale, en tenant compte également des suggestions faites par diverses délégations ainsi que des délibérations du Conseil économique et social, et de faire rapport sur leur application à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, le plus tôt possible, et au plus tard en 1986.

104e séance plénière  
18 décembre 1984

## 1986/7. QUESTIONS DE POPULATION

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL,

**Rappelant** la résolution 39/228 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1984, relative à la Conférence internationale sur la population,

**Rappelant également** les résolutions 1985/4 du Conseil, en date du 28 mai 1985,

1. **Prend acte** du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la résolution 39/228 de l'Assemblée générale<sup>1</sup>, où sont proposées les

mesures à prendre en ce qui concerne les recommandations pertinentes de la Conférence internationale sur la population<sup>2</sup>, en particulier la recommandation 83 visant à renforcer encore le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population afin de rendre plus efficace l'assistance en matière de population, compte tenu des besoins croissants dans ce domaine;

2. **Prie** le Secrétaire général d'appliquer les recommandations qui relèvent de la compétence du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, en gardant à l'esprit la nécessité de renforcer et d'améliorer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, les institutions et les arrangements actuels et de rendre leur interaction plus efficace de manière à intensifier la coopération internationale dans le domaine de la population;
3. **Décide** d'examiner, à ses secondes sessions ordinaires, le rapport de la Commission de la population et les chapitres pertinents du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en même temps que les informations pertinentes émanant des commissions régionales, au titre d'un point intitulé "Questions de population", en tenant compte des responsabilités et des fonctions directrices du Conseil économique et social en matière de population;
4. **Réaffirme** l'importance des activités de recherche et de l'analyse des politiques entreprises par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la population;
5. **Invite** la Commission de la population à donner suite aux recommandations qui figurent au paragraphe 70 du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup>;
6. **Invite également** le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en tant qu'organe directeur du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population :
  - a) À utiliser les rapports de la Commission de la population en vue de multiplier les échanges d'informations sur les questions de population;
  - b) À examiner dûment les questions relevant du Fonds, en gardant à l'esprit l'importance des questions de population et l'identité distincte du Fonds mentionnée au paragraphe 3 de la résolution 3019 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1972;
  - c) À continuer d'organiser son programme de travail de façon à faciliter l'examen des questions ayant trait au Fonds avant que le Comité budgétaire et financier du Conseil d'administration ne se saisisse des questions budgétaires et administratives pertinentes;
7. **Réaffirme** les buts et objectifs du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, tels qu'ils sont énoncés dans la résolution 1763 (LIV) du Conseil, en date du 18 mai 1973;
8. **Prie** instamment la communauté internationale d'accroître encore davantage les ressources du Fonds en versant des contributions plus importantes, afin de répondre aux besoins croissants des pays en développement pour ce qui est d'une assistance dans le domaine de la population;
9. **Souligne** la nécessité d'élaborer une stratégie coordonnée efficace que l'Organisation et le système des Nations Unies puissent appliquer en ce qui concerne les questions de population;
10. **Fait valoir** qu'une coordination efficace en matière de population peut être assurée grâce aux efforts des gouvernements à l'échelon national et à une collaboration interorganisations plus étroite à tous les niveaux;

11. **Prie** le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur l'application de la présente résolution;
12. **Prie** également le Secrétaire général de maintenir à l'étude la question de la suite donnée à la résolution 39/228 de l'Assemblée générale et de consacrer un chapitre spécial à ce sujet dans l'aperçu des activités entreprises que le Conseil l'a prié de présenter au paragraphe 6 de sa résolution 1985/4, en tenant compte des observations faites par les délégations à la première session ordinaire de 1986 du Conseil, à la trente-troisième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et à la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

**16e séance plénière  
21 mai 1986**

1. A/41/179-E/1986/18.
2. Voir Rapport de la Conférence internationale sur la population, 1984, Mexico, 6-14 août 1984 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.84.XIII.8 et rectificatif), chap. I.

#### **42/430. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION : CHANGEMENT D'APPELLATION**

À sa 96e séance plénière, le 11 décembre 1987, sur la recommandation de la Deuxième Commission, l'Assemblée générale, ayant noté que le Conseil économique et social lui a recommandé, par sa décision 1987/175 du 8 juillet 1987, d'approuver le changement d'appellation du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, mais sans changer l'ancien sigle FNUAP, étant entendu que la nouvelle appellation ne modifie ni ne modifiera d'aucune manière le mandat, les buts et les objectifs actuels du Fonds, non plus que le rôle et les fonctions du Conseil d'administration, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale en ce qui concerne le Fonds, a décidé d'approuver le changement d'appellation proposé pour le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, qui s'appellera désormais Fonds des Nations Unies pour la population.

**96e séance plénière  
11 décembre 1987**

#### **44/210. BESOINS FUTURS DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION, Y COMPRIS LA MOBILISATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR UNE ASSISTANCE INTERNATIONALE DANS CE DOMAINE**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

**Réaffirmant** les principes et objectifs définis dans le Plan d'action mondial sur la population<sup>1</sup>, et réaffirmés et développés à la Conférence internationale sur la population<sup>2</sup>,

**Rappelant** la décision 87/30 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en date du 18 juin 1987, dans laquelle il s'est félicité de l'intention annoncée par le Fonds des Nations Unies pour la population de mener un examen et une évaluation de vaste portée de l'expérience accumulée dans les domaines clefs relevant de son mandat,

**Rappelant également** sa résolution 43/199 du 20 décembre 1988, où elle s'est félicitée que le Fonds des Nations Unies pour la population ait entrepris d'examiner et d'évaluer l'expérience qu'il avait acquise dans son domaine d'activité et a demandé qu'un résumé de ses principales constatations, conclusions et recommandations lui soit présenté lors de sa quarante-quatrième session,

**Consciente** de la diversité des cultures et traditions et de celle des conditions sociales, économiques et politiques des différents pays et respectueuse du droit souverain qu'ont tous les pays de formuler, promouvoir et appliquer leur propre politique démographique,

1. **Prend acte** du Rapport du Fonds des Nations Unies pour la population contenant les constatations, conclusions et recommandations résultant de son examen et de son évaluation de l'expérience acquise dans le cadre des programmes démographiques<sup>5</sup>;
2. **Prend acte avec satisfaction** de la Déclaration d'Amsterdam relative à une vie meilleure pour les générations futures, adoptée par le Forum international sur la population au XXI<sup>e</sup> siècle, tenu à Amsterdam du 6 au 9 novembre 1989<sup>6</sup>;
3. **Souligne** qu'il importe de tenir dûment compte des conclusions du Forum international lors des préparatifs et des délibérations des futures conférences démographiques des Nations Unies, notamment la réunion internationale de 1994 sur la population, et lors des préparatifs de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement;
4. **Prie** la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population :
  - a) De porter les résultats du Forum international à l'attention des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales;
  - b) D'examiner en particulier les incidences de la Déclaration d'Amsterdam sur les programmes démographiques et de pousser plus avant l'analyse des ressources nécessaires à l'assistance internationale dans le domaine de la population;
  - c) De lui présenter un rapport à ce sujet à sa quarante-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Conseil économique et social.

**85<sup>e</sup> séance plénière  
22 décembre 1989**

1. Voir Rapport de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, Bucarest, 19-30 août 1974.
2. Voir Rapport de la Conférence internationale sur la population, Mexico, 6-14 août 1984 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.XIII.8 et rectificatifs 1 et 3).
3. A/44/432, annexe.
4. A/C.2/44/6.

## 45/216. POPULATION ET DÉVELOPPEMENT

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

**Rappelant** sa résolution 44/210 du 22 décembre 1989, dans laquelle elle a prié le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population d'examiner en particulier les incidences sur les programmes démographiques de la Déclaration d'Amsterdam relative à une vie meilleure pour les générations futures, adoptée par le Forum inter-

national sur la population au XXI<sup>e</sup> siècle, tenu à Amsterdam du 6 au 9 novembre 1989<sup>1</sup>, de pousser plus avant l'analyse des ressources nécessaires à l'assistance internationale dans le domaine de la population et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa quarante-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Conseil économique et social,

**Prenant note** de la décision 90/35 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en date du 20 juin 1990, relative au Fonds des Nations Unies pour la population<sup>2</sup>,

**Prenant note également** de la résolution 1990/82 du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 1990,

**Notant** que, dans son rapport intitulé État de la population mondiale, 1990, le Fonds a souligné que l'accroissement et la répartition de la population sont étroitement liés aux questions d'environnement et de développement,

**Réaffirmant** les principes et objectifs du Plan d'action mondial sur la population<sup>3</sup>, qui ont été confirmés et élargis à la Conférence internationale sur la population<sup>4</sup>,

**Constatant** que le développement socio-économique favorise le succès des politiques démographiques,

**Réaffirmant** qu'il faudrait accroître sensiblement au cours des années 90 l'aide aux pays en développement dans le domaine de la population et que les pays en développement devraient également intensifier leurs efforts pour consacrer des ressources suffisantes aux programmes démographiques,

1. **Souligne** que chaque État a le droit souverain de formuler, d'adopter et d'appliquer ses propres politiques démographiques, en fonction de sa culture, de ses valeurs et de ses traditions ainsi que de sa situation sociale, économique et politique et conformément aux droits de l'homme et aux responsabilités des individus, des couples et des familles;
2. **Prend acte** du rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population sur les incidences de la Déclaration d'Amsterdam relative à une vie meilleure pour les générations futures sur les programmes démographiques et sur l'analyse des ressources nécessaires à l'assistance internationale dans le domaine de la population<sup>5</sup>, où sont précisés les besoins croissants à satisfaire et le montant des ressources requises;
3. **Encourage** le Fonds à maintenir l'élan imprimé par le Forum international sur la population au XXI<sup>e</sup> siècle, en continuant à assurer le suivi des recommandations contenues dans la Déclaration d'Amsterdam;
4. **Insiste** sur la nécessité de tenir compte de tous les facteurs économiques et sociaux lors de l'intégration des objectifs démographiques aux stratégies en matière de population et lors de la formulation des stratégies relatives au développement en général;
5. **Souligne** la nécessité de mobiliser des ressources accrues pour les activités démographiques et, dans ce contexte :
  - a) **Prie instamment** tous les gouvernements, en fonction de leurs moyens respectifs, les organismes internationaux et régionaux intéressés, notamment la Banque mondiale, et les organisations non gouvernementales de faire le maximum pour mobiliser les ressources requises pour les activités démographiques et estimées à 9 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à l'an 2000, en tenant compte de la possibilité et de l'opportunité d'obtenir des contributions des utilisateurs;

- b) Note l'importance cruciale que revêtent, pour le succès des programmes démographiques, les investissements de ressources dans les domaines de la santé et de l'éducation, en particulier pour les femmes, exhorte les gouvernements des pays en développement à accroître, en fonction de leurs moyens et de leur situation économique et sociale, leurs engagements politiques financiers en faveur du secteur social et engage les gouvernements des pays développés ainsi que les organisations internationales, régionales et non gouvernementales intéressées à renforcer leur appui financier et technique en faveur de la santé et de l'éducation, à répondre favorablement aux demandes d'assistance dans le domaine de la population et à accroître sensiblement la part de leur aide au développement qui est destinée aux activités démographiques;
- c) Souligne qu'il est souhaitable que le Fonds consacre une part accrue de ses ressources, conformément aux critères qu'il a établis, aux pays qui ont le plus besoin d'assistance dans le domaine de la population en raison de leurs problèmes démographiques, en tenant compte des besoins particuliers des pays à faible revenu, notamment des pays les moins avancés;
6. **Encourage** le Fonds, conformément à la résolution 44/211 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989, à renforcer et utiliser les capacités locales grâce à l'exécution des activités par des entités nationales, à mettre l'accent sur le principe de la responsabilité, à adopter une approche-programme, à décentraliser les compétences et les pouvoirs pour les situer au niveau local et à soutenir, dans les divers pays, la coordination des activités des organismes des Nations Unies par les coordonnateurs résidents, et invite le Fonds, dans ce contexte, à faire davantage appel aux compétences spécialisées disponibles au niveau national pour programmer et exécuter ses activités d'assistance dans le domaine de la population;
7. **Encourage également** le Fonds, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé et les autres organisations et institutions spécialisées compétentes des Nations Unies à coopérer davantage, selon leurs mandats respectifs, dans les domaines de la santé maternelle et infantile et de la planification de la famille;
8. **Souligne** qu'il faudra, durant le processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, examiner la relation entre, d'une part, les pressions démographiques et les modes de consommation insoutenables à terme et, de l'autre, la dégradation de l'environnement, en tenant compte des décisions qu'aura prises le Comité préparatoire de la Conférence, conformément à la résolution 44/228 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989;
9. **Réaffirme** l'importance des politiques démographiques pour le développement, comme le soulignent notamment la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, figurant en annexe à sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, adopté par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés le 14 septembre 1990<sup>6</sup>, et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, figurant en annexe à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990<sup>7</sup>;

10. **Se félicite** que les dix-neuf États membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques soient prêts à aider à titre prioritaire les pays en développement à élaborer, financer et mettre en oeuvre des stratégies et programmes démographiques efficaces, comme ils l'ont dit dans la déclaration sur les politiques d'aide pour les années 90 adoptée en décembre 1989 par les ministres du Comité chargés de l'aide et par les chefs des organismes d'assistance et comme ils l'ont réaffirmé lors des réunions du Comité sur les questions de population et de développement tenues en avril et en juin 1990;
11. **Met l'accent** sur le rôle essentiel des gouvernements dans la formulation, l'application et la coordination des politiques et programmes démographiques au niveau national et sur le rôle que doit jouer le Fonds des Nations Unies pour la population en aidant les pays qui le demandent à acquérir les capacités nécessaires à cette fin;
12. **Souligne** qu'il importe de coordonner l'action aux niveaux régional et interrégional en vue de réaliser certains buts et objectifs démographiques précis;
13. **Recommande** au Fonds de continuer à attirer l'attention sur l'importance des questions démographiques dans le cadre des plans et programmes généraux de développement, en particulier de ceux orientés vers la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement, et sur la nécessité de trouver des ressources suffisantes pour s'occuper de ces questions et, dans ce contexte, le prie de continuer à susciter une prise de conscience accrue des questions démographiques en entreprenant des activités liées aux rapports entre la démographie et les questions d'environnement et de développement ou à la Journée mondiale de la population;
14. **Invite** le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population à donner des informations précises, dans la section du rapport annuel relative à la coordination des politiques et des programmes, sur la collaboration entre le Fonds et les autres organisations et institutions spécialisées compétentes des Nations Unies.

71e séance plénière  
21 décembre 1990

1. A/C.2/44/6, annexe.
2. Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1990, Supplément No 9 (E/1990/29), annexe I.
3. Voir Rapport de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, Bucarest, 19-30 août 1974 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.XIII.3), chap. I.
4. Voir Rapport de la Conférence internationale sur la population, Mexico, 6-14 août 1984 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.XIII.8 et rectificatifs).
5. Voir A/45/529.
6. Résolution S-18/3, annexe.
7. Résolution 45/199.

## 1991/93. CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL,

**Rappelant** les résolutions ci-après de l'Assemblée générale :  
3344 (XXIX) du 17 décembre 1974 relative à la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, 37/14 B du 16 novembre 1982 relative à l'organisation du Secrétariat à l'occasion des conférences spéciales de l'Organisation des Nations Unies, 39/228 du 18 décembre 1984 rela-

tive à la Conférence internationale sur la population, 44/210 du 22 décembre 1989 relative aux besoins futurs dans le domaine de la population, y compris la mobilisation des ressources nécessaires pour une assistance internationale dans ce domaine, S-18/3 du 1er mai 1990 contenant la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, 45/199 du 21 décembre 1990 contenant la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, 45/206 du 21 décembre 1990 relative à la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et 45/216 du 21 décembre 1990 relative à la population et au développement,

**Rappelant aussi** sa résolution 1989/91 du 26 juillet 1989, dans laquelle il a décidé de convoquer en 1994, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une réunion internationale sur la population,

**Prenant acte avec satisfaction** de la nomination de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population au poste de secrétaire générale de la Réunion internationale de 1994 sur la population et de la nomination du Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales au poste de secrétaire général adjoint de la Réunion,

**Prenant acte** du rapport du Secrétaire général sur les préparatifs d'une réunion internationale sur la population, 1994<sup>1</sup> et sur l'état d'avancement des préparatifs de la Réunion,

**Soulignant** que chaque pays a le droit souverain d'élaborer, adopter et appliquer sa propre politique de population, en tenant compte de sa culture, de ses valeurs et de ses traditions, ainsi que de sa situation sociale, économique et politique, et en respectant les droits de l'homme et les responsabilités des personnes, des couples et des familles,

1. **Décide** que la Réunion sera désormais appelée Conférence internationale sur la population et le développement;
2. **Invite** la Secrétaire générale de la Conférence et tous les organes et organismes compétents des Nations Unies à s'inspirer, dans les activités préparatoires de ladite Conférence, des principes directeurs énoncés dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement<sup>2</sup>, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement<sup>3</sup>, de même que des résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés<sup>4</sup>, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, du Forum international sur la population au XXI<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup> ainsi que d'autres réunions et instruments intergouvernementaux importants de date récente;
3. **Décide** que la Conférence aura les objectifs suivants :
  - a) Participer à l'examen et à l'évaluation des progrès réalisés et identifier les obstacles rencontrés dans la réalisation des buts et objectifs et dans l'application des recommandations du Plan d'action mondial sur la population<sup>6</sup>;
  - b) Recenser les instruments et mécanismes permettant d'assurer l'application pratique des recommandations;
  - c) Faire en sorte que les questions de population et leur lien avec le développement soient maintenus à l'étude et fassent l'objet d'un effort de sensibilisation accru au niveau international;
  - d) Envisager l'orientation à donner à une action intensifiée aux niveaux mondial, régional et national, ainsi que tous les moyens nécessaires

- pour traiter les questions de population dans leur contexte approprié de développement au cours de la décennie à venir et au-delà;
- e) Adopter pour la prochaine décennie un ensemble de recommandations sur la façon d'aborder les questions de population et de développement hautement prioritaires identifiées au paragraphe 4 ci-après;
  - f) Accroître la mobilisation des ressources nécessaires, en particulier dans les pays en développement, pour donner une suite concrète à la Conférence; les ressources devraient être mobilisées sur le plan national et international en fonction des possibilités de chaque pays;
4. **Précise** que la Conférence aura pour thème général la population, la croissance économique soutenue et le développement durable, et désigne dans le cadre de ce thème, et sans ordre de priorité, les groupes ci-après de questions que la communauté internationale et la Conférence devront examiner de très près en raison de leur grande importance durant la décennie :
    - a) Croissance de la population, évolution des structures démographiques, notamment vieillissement de la population, et diversité régionale dans cette évolution, en s'attachant particulièrement à l'interaction entre variables démographiques et développement socio-économique;
    - b) Politiques et programmes en matière de population, en mettant l'accent sur la mobilisation internationale et nationale des ressources pour les pays en développement, chaque pays y contribuant selon ses moyens;
    - c) Rapports entre population, développement et environnement, et questions connexes;
    - d) Modifications dans la répartition de la population, notamment les déterminants socio-économiques des migrations internes et les répercussions sur le développement urbain et rural, ainsi que les déterminants et les répercussions de tous les types de migrations internationales;
    - e) Liens entre le renforcement du rôle et de la condition socio-économique de la femme et la dynamique démographique, et notamment la maternité durant l'adolescence, la santé maternelle et infantile, l'éducation et l'emploi, du point de vue surtout de l'accès des femmes aux ressources et aux services;
    - f) Programmes de planification de la famille, santé et bien-être familial;
  5. **Insiste** sur la nécessité de tenir compte, dans l'examen des questions susmentionnées, de la situation particulière des pays les moins développés;
  6. **Autorise** la Secrétaire générale de la Conférence à convoquer des réunions de six groupes d'experts, correspondant aux six groupes de questions cités au paragraphe 4 ci-dessus, et de les charger de fournir les éléments dont la Conférence aura besoin pour examiner ces questions, en veillant à ce que toutes les disciplines pertinentes et toutes les régions géographiques y soient représentées;
  7. **Prie** le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale de donner aux secrétariats des organismes appropriés des Nations Unies les orientations générales voulues et d'assurer la coordination générale de leur contribution aux activités préparatoires de la Conférence;
  8. **Prie** la Secrétaire générale de la Conférence de tirer parti, dans les activités préparatoires de la Conférence, des apports techniques de tous les organes et organismes compétents des Nations Unies ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales;
  9. **Prie également** la Secrétaire générale de la Conférence de mettre pleinement à contribution tous les services compétents de

l'Organisation des Nations Unies, en particulier du Département des affaires économiques et sociales internationales et du Fonds des Nations Unies pour la population;

10. **Invite** les commissions régionales à convoquer aussi tôt que possible des réunions ou conférences régionales pour faire le point de l'expérience acquise à leur échelon dans le domaine des politiques et programmes en matière de population, à la lumière des paragraphes 3 et 4 ci-dessus et en tenant compte des rapports entre ces politiques et programmes et les questions de développement, et pour proposer une future ligne d'action, au titre de leur contribution aux activités préparatoires de la Conférence;
11. **Prie** la Secrétaire générale de la Conférence de rendre compte à ses sessions ordinaires de 1992, 1993 et 1994 du déroulement des activités préparatoires de la Conférence sous tous leurs aspects;
12. **Prie également** la Secrétaire générale de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de l'état des préparatifs de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement;
13. **Décide** en principe que la Commission préparatoire tiendra sa deuxième session en août 1993, immédiatement après la vingt-septième session reportée de la Commission de la population, pour examiner l'état d'avancement des travaux préparatoires, y compris les rapports des groupes d'experts sur leurs réunions;
14. **Décide aussi**, en principe, que la Commission préparatoire tiendra sa troisième session au début de 1994 pour examiner la documentation établie à l'intention de la Conférence, y compris les projets de recommandation;
15. **Recommande** à l'Assemblée générale d'envisager de constituer un fonds de contributions volontaires, afin d'aider les pays en développement — et en particulier les pays les moins avancés — à participer pleinement et efficacement à la préparation de la Conférence et à la Conférence elle-même, et d'inviter les gouvernements à contribuer à ce fonds;
16. **Prie** la Conférence de faire rapport au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.

**32e séance plénière  
26 juillet 1991**

1. E/1991/5.
2. Résolution S-18/3 de l'Assemblée générale.
3. Résolution 45/199 de l'Assemblée générale.
4. A/45/695.
5. Rapport du Forum international sur la population au XXIe siècle, Amsterdam (Pays-Bas), 6-9 septembre 1989, New York, Fonds des Nations Unies pour la population, 1989.
6. Rapport de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, Bucarest, 19-30 août 1974 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.75.XIII.3), chap. I.

## 1992/37. CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL,

Rappelant ses résolutions 1989/91 du 26 juillet 1989 et 1991/93 du 26 juillet 1991,

1. **Prend acte** du rapport de la Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement concernant l'état des activités préparatoires de la Conférence;
2. **Accepte avec gratitude** l'offre du Gouvernement égyptien, qui a proposé d'accueillir la Conférence<sup>1</sup>;

3. **Décide** de convoquer la Conférence au Caire du 5 au 13 septembre 1994.

**41e séance plénière  
30 juillet 1992**

1. E/1992/60.

## 47/176. CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

**Rappelant** ses résolutions 3344 (XXIX) du 17 décembre 1974 relative à la Conférence mondiale sur la population, 39/228 du 18 décembre 1984 relative à la Conférence internationale sur la population, 44/210 du 22 décembre 1989 sur les besoins futurs en matière de population, y compris la mobilisation des ressources nécessaires pour une assistance internationale dans ce domaine, S-18/3 du 1er mai 1990, en annexe à laquelle figure la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, 45/199 du 21 décembre 1990, en annexe à laquelle figure la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, 45/206 du 21 décembre 1990 concernant la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, 45/216 du 21 décembre 1990 relative à la population et au développement, et 40/108 du 13 décembre 1985 sur la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme,

**Rappelant également** la résolution 1989/91 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1989, dans laquelle le Conseil a décidé en principe de convoquer en 1994, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une réunion internationale sur la population,

**Rappelant en outre** la résolution 1991/93 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1991, dans laquelle le Conseil a décidé que la réunion internationale sur la population serait désormais appelé Conférence internationale sur la population et le développement,

**Approuvant pleinement** les objectifs de la Conférence arrêtés par le Conseil économique et social dans sa résolution 1991/93, ainsi que son thème général que précise la même résolution, à savoir la population, la croissance économique soutenue et le développement durable,

**Consciente** du rôle important que les conférences régionales joueront dans la préparation de la Conférence, notamment en évaluant et actualisant les plans d'action régionaux en matière de population,

**Notant avec satisfaction** que le Secrétaire général a nommé la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population au poste de secrétaire général de la Conférence internationale sur la population et le développement, et le Directeur de la Division de la population au Département du développement économique et social du Secrétariat à celui de secrétaire général adjoint de la Conférence,

**Soulignant** que chaque pays a le droit souverain d'élaborer, d'adopter et d'appliquer sa propre politique de population en tenant compte de sa culture, de ses valeurs et de ses traditions ainsi que de sa situation sociale, économique et politique et en respectant les droits de l'homme et les responsabilités des personnes, des couples et des familles,

**Sachant** que les établissements de recherche et de diffusion de l'information ont contribué pour beaucoup à établir clairement qu'il existe un rapport entre les questions de population et le développement,

Mesurant toute l'importance des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, y compris des sections d'Action 21<sup>1</sup> concernant la population, pour la préparation de la Conférence internationale sur la population et le développement,

1. **Souligne** que chaque pays doit veiller à ce que sa politique générale de population soit fondée sur ses propres priorités et compatible avec l'impératif d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable;
2. **Souligne également** qu'il faut sensibiliser davantage la communauté internationale aux questions de population et à la nécessité de les considérer comme partie intégrante d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable;
3. **Fait sienne** la résolution 1992/37 du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 1992, où le Conseil a décidé que la Conférence internationale sur la population et le développement se tiendrait au Caire du 5 au 13 septembre 1994;
4. **Accepte avec une profonde gratitude** l'offre généreuse du Gouvernement égyptien d'accueillir la Conférence;
5. **Recommande** que la Conférence ait lieu au niveau ministériel;
6. **Souligne** que les États Membres se doivent de participer activement aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et invite celui-ci, lors de sa deuxième session, à élire son bureau en tenant dûment compte d'une représentation géographique équitable;
7. **Décide** que le pays hôte de la Conférence, l'Égypte, sera de droit membre du bureau du Comité préparatoire;
8. **Invite** le Conseil économique et social, tenant pleinement compte des vues exprimées au cours de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, à envisager lors de sa session d'organisation pour 1993 d'ajuster le calendrier et la durée des deuxième et troisième sessions du Comité préparatoire dans les limites des ressources budgétaires existantes et sans exclure les ressources provenant de contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale, en tenant pleinement compte de la nécessité de faire en sorte que la Conférence puisse s'acquitter avec succès de son mandat et qu'à cette fin elle soit précédée d'activités intergouvernementales adéquates;
9. **Demande** à tous les organes, organismes et programmes des Nations Unies, ainsi qu'à d'autres organisations intergouvernementales intéressées, de contribuer activement aux préparatifs de la Conférence;
10. **Se félicite** de la décision qu'a prise le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'assurer, par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination, la coordination nécessaire des contributions des divers organismes des Nations Unies aux préparatifs de la Conférence;
11. **Invite** tous les États à prendre une part active aux préparatifs de la Conférence et à encourager une large participation des divers secteurs de leur population aux activités préparatoires entreprises dans le pays;
12. **Considère** comme important que toutes les organisations non gouvernementales concernées, dans les pays développés et en développement, participent à la Conférence et à ses préparatifs;
13. **Prie** le Conseil économique et social d'arrêter à sa session d'organisation pour 1993 les modalités nécessaires à une participation active des organisations non gouvernementales compétentes, en particulier celles des pays en développement, à la Conférence et à ses préparatifs, en tenant compte pour ce faire des procédures suivies pour la

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et de l'expérience acquise en la matière lors de conférences précédentes des Nations Unies sur la population;

14. **Souligne** l'importance des divers points de vue régionaux qui existent sur les questions de population et de développement et se félicite à cet égard que les commissions régionales et le Fonds des Nations Unies pour la population aient organisé des conférences régionales sur la population, car leurs résultats représenteront un apport notable aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;
15. **Prend note** de la constitution de fonds volontaires d'affectation spéciale destinés à contribuer au financement de la Conférence et à aider les pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux, à participer pleinement et efficacement à la Conférence et à ses préparatifs;
16. **Remercie** les contributeurs aux fonds et invite les gouvernements qui sont en mesure de le faire à y contribuer généreusement;
17. **Engage** la Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement à continuer de faire le maximum pour obtenir des fonds extrabudgétaires en vue de la Conférence;
18. **Prie** la Secrétaire générale de la Conférence, eu égard à la nécessité d'une préparation approfondie de la Conférence, de veiller à ce que la documentation destinée aux conférences régionales, aux réunions d'experts et au Comité préparatoire soit distribuée en temps utile;
19. **Prie** le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de veiller, dans le cadre des activités préparatoires, à ce qu'une large publicité soit faite à la Conférence et aux questions qui y seront examinées;
20. **Prie également** le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en étroite consultation avec la Secrétaire générale de la Conférence, de lui présenter à sa quarante-huitième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport intérimaire sur l'application de la présente résolution;
21. **Décide** d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session une question intitulée "Conférence internationale sur la population et le développement".

93e séance plénière  
22 décembre 1992

1. Voir le Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro (3-14 juin 1992) (A/CONF.151/26, vol. I, II et Corr.I et III).

## 1993/76. PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL,

Réaffirmant les résolutions 45/216 en date du 21 décembre 1990 et 47/176 du 22 décembre 1992 de l'Assemblée générale ainsi que ses propres résolutions 1989/91 du 26 juillet 1989, 1991/93 du 26 juillet 1991 et 1993/4 du 12 février 1993,

Réaffirmant sa résolution 1992/37 du 30 juillet 1992, par laquelle il a accepté l'offre faite par le Gouvernement égyptien d'accueillir la Conférence internationale sur la population et le développement et a décidé de convoquer la Conférence au Caire du 5 au 13 septembre 1994,

**Réaffirmant également** les résolutions S-18/3 de l'Assemblée générale, du 1er mai 1990, contenant la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, 45/199 du 21 décembre 1990 sur la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, 45/206 du 21 décembre 1990 sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, 45/217 du 21 décembre 1990 sur le Sommet mondial pour les enfants, 46/151 du 18 décembre 1991 sur le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement<sup>1</sup> et le programme Action 21<sup>2</sup>, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992,

**Reconnaissant** l'importance particulière des questions de population dans le contexte d'une croissance économique soutenue et du développement durable et conscient de la nécessité de donner la priorité aux questions relatives à la population et au développement,

**Conscient** de l'impulsion politique donnée à l'examen international de la question de la population par la décision de l'Organisation des Nations Unies de convoquer une conférence sur la population,

**Notant** que la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population a été nommée Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Directeur de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques Secrétaire général adjoint de la Conférence,

**Soulignant** que le mécanisme préparatoire intergouvernemental de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement doit être en mesure d'accomplir son travail avant la Conférence elle-même,

1. **Recommande** que le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devienne un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, sans préjudice des arrangements actuels concernant la participation à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ainsi qu'à ses préparatifs et, dans ce contexte, décide que le rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa deuxième session sera soumis, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-huitième session, et sera examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement", conformément à la résolution 47/176 de l'Assemblée générale;
2. **Prie** la Secrétaire générale de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement d'établir, d'ici à février 1994, pour l'information des délégations, un avant-projet du document final de la Conférence, en tenant compte des vues exprimées par les participants lors de la deuxième session du Comité préparatoire et de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale;
3. **Décide** de prolonger la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'une semaine, à partir du 4 avril 1994, et de faire en sorte que les moyens nécessaires soient disponibles à cette fin, dans les limites du budget approuvé fixées par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 1994-1995;

4. **Décide également** de tenir, préalablement à la Conférence, des consultations de deux jours, au lieu de la Conférence;
5. **Exprime sa gratitude** pour les contributions extrabudgétaires qui ont été faites au Fonds d'affectation spéciale établi pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à participer pleinement et efficacement à la Conférence et à son processus préparatoire, et invite tous les États Membres, et les organisations en mesure de le faire, à verser des contributions supplémentaires à ces fonds;
6. **Réaffirme** le rôle important des médias et demande au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de promouvoir les objectifs et les activités de la Conférence;
7. **Prie** le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec la Secrétaire générale de la Conférence d'inclure dans le rapport visé au paragraphe 20 de la résolution 47/176 de l'Assemblée générale, un schéma annoté du document final de la Conférence, ainsi que des informations sur l'application de la présente résolution.

46e séance plénière  
30 juillet 1993

1. Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8), résolution I, annexe I.
2. Ibid., annexe II.

## 48/186. CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

**Rappelant** sa résolution 47/176 du 22 décembre 1992, relative à la Conférence internationale sur la population et le développement, qui se tiendra au Caire du 5 au 13 septembre 1994,

**Rappelant également** les résolutions 1989/91, 1991/93 et 1992/37 du Conseil économique et social, en date respectivement des 26 juillet 1989, 26 juillet 1991 et 30 juillet 1992, et prenant note de la résolution 1993/4 du Conseil, en date du 12 février 1993,

**Consciente** de l'importance des questions de population dans le contexte d'une croissance économique soutenue et du développement durable, ainsi que de la nécessité d'examiner ces questions en tenant compte des rapports qui existent entre elles et le développement,

**Prenant acte** du rapport du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement sur les travaux de sa deuxième session<sup>1</sup>,

**Soulignant** qu'il importe de mener, au niveau international, un processus préparatoire minutieux si l'on veut assurer le succès de la Conférence,

1. **Prend acte avec intérêt** du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>2</sup> et du plan annoté du projet de document final de la Conférence qui l'accompagne<sup>3</sup>;
2. **Souscrit pleinement** à la résolution 1993/76 du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 1993, sur les préparatifs de la Conférence;
3. **Décide** que le Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement deviendra un organe subsi-

diaire de l'Assemblée générale, sans préjudice des arrangements actuels concernant la participation à la Conférence et à son processus préparatoire;

4. **Remercie** les États et les organisations des contributions extra-budgétaires qu'ils ont faites à ce jour aux trois fonds d'affectation spéciale créés pour appuyer les activités préparatoires, notamment celles menées au niveau national, et pour aider les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à participer à la Conférence et à son processus préparatoire, et prie tous les États et organisations qui sont en mesure de le faire de verser des contributions supplémentaires à ces fonds;
5. **Prie** la Secrétaire générale de la Conférence, lorsqu'elle établira le projet de document final de la Conférence, de tenir compte des vues exprimées par les délégations et les groupes de délégations au sujet du plan annoté, notamment celles formulées à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale;
6. **Prie également** la Secrétaire générale de la Conférence, compte tenu de l'importance que les conférences régionales et sous-régionales sur la population revêtent pour les préparatifs de la Conférence, de soumettre au Comité préparatoire, à sa troisième session, un rapport récapitulatif des résultats de ces conférences;
7. **Prie en outre** la Secrétaire générale de la Conférence d'organiser au Siège de l'Organisation des Nations Unies, dans la limite des ressources disponibles, des consultations officieuses avant la troisième session du Comité préparatoire, pour permettre des échanges de vues en prévision des négociations sur le projet de document final de la Conférence;
8. **Réaffirme** l'importance de la participation et de la contribution des organisations non gouvernementales aux préparatifs de la Conférence et à la Conférence elle-même, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 1993/4 du Conseil économique et social;
9. **Souligne** qu'il importe particulièrement de prendre immédiatement des mesures pour faire largement connaître les objectifs de la Conférence et les questions qui doivent y être examinées;
10. **Prie** le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en étroite consultation avec la Secrétaire générale de la Conférence, de veiller à l'application de la présente résolution;
11. **Décide** d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session une question intitulée "Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement".

**86e séance plénière  
21 décembre 1993**

1. E/1993/69.
2. A/48/430.
3. A/48/430/Add.1.

### **49/3. VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU DÉBUT DES ACTIVITÉS DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

**Rappelant** sa résolution 2211 (XXI) du 17 décembre 1966, en application de laquelle le Secrétaire général a créé en 1967 un fonds d'affectation spéciale, appelé par la suite Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,

**Notant** que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, rebaptisé en 1987 Fonds des Nations Unies pour la population, a commencé de fonctionner en 1969,

**Rappelant également** ses résolutions 3019 (XXVII) du 18 décembre 1972, 31/170 du 21 décembre 1976 et 34/104 du 14 décembre 1979, dans lesquelles elle a notamment reconnu, s'agissant de la population, le rôle de premier plan et l'efficacité du Fonds dans le système des Nations Unies et a affirmé que le Fonds était un organe subsidiaire de l'Assemblée générale,

**Réaffirmant** les résolutions 1763 (LIV) et 1986/7 du Conseil économique et social, en date du 18 mai 1973 et du 21 mai 1986 respectivement, dans lesquelles sont énoncés les buts et objectifs du Fonds,

1. **Félicite** le Fonds des Nations Unies pour la population à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire;
2. **Note avec satisfaction** le rôle bénéfique que le Fonds et son personnel dévoué ont joué, au cours des vingt-cinq dernières années, en faisant mieux comprendre et connaître les questions de population et de développement, en améliorant la qualité de la vie et en fournissant une assistance systématique et soutenue aux pays en développement, à leur demande, afin d'entreprendre des programmes nationaux appropriés visant à faire face aux besoins de ces pays en matière de population et de développement.

**39e séance plénière  
20 octobre 1994**

### **49/128. RAPPORT DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

**Rappelant** ses résolutions 47/176 du 22 décembre 1992 et 48/186 du 21 décembre 1993 relatives à la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que sa résolution 48/162 du 20 décembre 1993 relative à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes,

**Rappelant également** les résolutions du Conseil économique et social 1989/91 du 26 juillet 1989, 1991/93 du 26 juillet 1991, 1992/37 du 30 juillet 1992, 1993/4 du 12 février 1993 et 1993/76 du 30 juillet 1993, dans lesquelles le Conseil a décidé de la convocation, du mandat et du processus préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement,

**Rappelant en outre** la décision 1994/227 du Conseil économique et social, en date du 14 juillet 1994, par laquelle le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt-huitième session de la Commission de la population, y compris l'examen des incidences des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement,

**Rappelant** les résolutions du Conseil économique et social 3 (III) du 3 octobre 1946, 150 (VII) du 10 août 1948 et 1985/4 du 28 mai 1985 sur le mandat de la Commission de la population, ainsi que les résolutions 1763 (LIV) du 18 mai 1973 et 1986/7 du 21 mai 1986, concernant les buts et objectifs du Fonds des Nations Unies pour la population,

**Ayant examiné** le rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>1</sup>, qui s'est tenue au Caire du 5 au 13 septembre 1994,

**Réaffirmant** l'importance des résultats de la Conférence mondiale de la population, qui s'est tenue à Bucarest en 1974, et de la Conférence internationale sur la population, qui s'est tenue à Mexico en 1984, et pleinement consciente de l'approche intégrée adoptée au cours de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui tient compte des liens existant entre population, croissance économique soutenue et développement durable,

**Considérant** que l'application des recommandations contenues dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>2</sup> relève du droit souverain de chaque pays, selon sa législation nationale et ses priorités de développement, dans le respect intégral des diverses valeurs religieuses et éthiques et des traditions culturelles de la population, et en conformité avec les droits de l'homme universellement reconnus,

**Convaincue** de l'importance de la contribution que les résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement apporteront au Sommet mondial pour le développement social, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), en particulier en ce qui concerne les mesures à prendre pour accroître les investissements dans le capital humain et pour renforcer les moyens d'action des femmes, de manière à assurer leur entière participation à tous les niveaux de la vie sociale, économique et politique de leur collectivité,

**Notant avec satisfaction** que la Conférence internationale sur la population et le développement et son processus préparatoire ont permis la participation pleine et active des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées, d'observateurs, de diverses organisations intergouvernementales et des représentants d'organisations non gouvernementales de toutes les régions du monde,

**Exprimant sa profonde gratitude** au Gouvernement et au peuple égyptiens pour l'accueil qu'ils ont réservé aux participants à la Conférence et pour les moyens et installations, le personnel et les services qu'ils ont mis à leur disposition,

1. **Prend acte avec satisfaction** du rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>1</sup>;
2. **Approuve** le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>2</sup>, qui a été adopté le 13 septembre 1994;
3. **Rend hommage** à la contribution du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à celle de la Secrétaire générale de la Conférence qui ont permis d'organiser avec succès la Conférence;
4. **Affirme** que, pour appliquer le Programme d'action, les gouvernements devraient s'engager au plus haut niveau politique à en atteindre les buts et objectifs, qui reflètent une nouvelle approche intégrée des questions de population et de développement, et jouer un rôle de premier plan en coordonnant l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités ultérieures;
5. **Engage** tous les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les autres groupements importants qui s'occupent des questions de population et de développement, notamment les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les parlementaires et autres personnalités, à diffuser le plus largement possible le Programme d'action et à mobiliser le soutien du public pour les buts, objectifs et mesures qu'il énonce;

6. **Reconnaît sans réserve** que la population, la santé, l'éducation, la pauvreté, les modes de production et les schémas de consommation, la promotion des femmes ainsi que l'environnement sont des facteurs étroitement liés qui devraient faire l'objet d'une approche intégrée et que le suivi de la Conférence doit tenir compte de ce fait;
7. **Demande instamment** à tous les pays d'examiner leurs priorités actuelles en matière de dépenses en vue de verser des contributions additionnelles pour l'exécution du Programme d'action, en tenant compte des dispositions des chapitres XIII et XIV de celui-ci ainsi que des difficultés économiques que rencontrent les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux;
8. **Reconnaît** l'importance des activités sous-régionales et régionales qui ont été entreprises durant les préparatifs de la Conférence, notamment les stratégies, plans et déclarations qui ont été adoptés au niveau régional dans le cadre de ce processus, et invite les commissions régionales, les autres organisations régionales et sous-régionales et les banques de développement à examiner les résultats de la Conférence, eu égard à leurs mandats respectifs, en vue d'assurer le suivi et l'application du Programme d'action à l'échelon régional;
9. **Souligne** que la coopération internationale dans le domaine de la population et du développement est indispensable à l'application des recommandations adoptées à la Conférence et, dans ce contexte, demande à la communauté internationale d'apporter, à titre bilatéral et multilatéral, un soutien et une assistance appropriés et substantiels en faveur des activités en matière de population et de développement, notamment par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la population et des autres organes et organismes des Nations Unies et des institutions spécialisées qui contribueront à l'application du Programme d'action, à tous les niveaux;
10. **Demande** aux organes et organismes des Nations Unies ainsi qu'aux institutions spécialisées de prendre les mesures voulues pour soutenir pleinement et véritablement l'application du Programme d'action;
11. **Souligne** qu'il faut maintenir et renforcer la collaboration avec les groupes et organismes non gouvernementaux afin que ces partenaires continuent à contribuer et à coopérer efficacement à tous les aspects des activités en matière de population et de développement, et engage tous les pays à mettre en place des mécanismes nationaux appropriés de suivi, en collaboration avec les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires et les représentants des médias et des milieux universitaires, ainsi qu'à chercher à obtenir l'appui des parlementaires, de façon à assurer l'application intégrale du Programme d'action;
12. **Est consciente** de l'importance de la coopération Sud-Sud dans l'application du Programme d'action;
13. **Estime** que l'application effective du Programme d'action exige un engagement financier accru, tant dans les pays qu'à l'extérieur, et, dans ce contexte, demande aux pays développés de compléter les ressources financières affectées par les pays en développement aux activités de population et de développement et de redoubler d'efforts pour transférer des ressources nouvelles et additionnelles à ces pays, conformément aux dispositions pertinentes du Programme d'action, afin que les objectifs et les buts fixés en matière de population et de développement puissent être atteints;

14. **Estime** qu'en raison de la gravité des problèmes économiques et sociaux auxquels ils se heurtent actuellement, les pays dont l'économie est en transition devraient recevoir une assistance temporaire pour pouvoir entreprendre des activités en matière de population et de développement et suggère en conséquence que les institutions spécialisées et tous les organismes apparentés du système des Nations Unies remanient, sur cette base, leurs programmes et activités en fonction du Programme d'action et prennent les mesures voulues pour assurer pleinement et efficacement son application;
15. **Souligne** qu'il importe que tous les membres de la communauté internationale, y compris les institutions financières régionales, dégagent et allouent au plus tôt des ressources financières afin de pouvoir s'acquitter des engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne l'application du Programme d'action;
16. **Prie** le Secrétaire général de procéder à des consultations avec les divers organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les institutions financières internationales et divers organismes et organisations d'aide bilatérale, en vue de promouvoir un échange d'informations entre eux au sujet de l'aide internationale nécessaire, de faire périodiquement le point des besoins spécifiques des pays dans le domaine de la population et du développement et de faire en sorte qu'un maximum de ressources soit disponible et utilisé au mieux;
17. **Invite** le Secrétaire général à veiller à ce que des ressources adéquates soient fournies pour assurer le suivi de la Conférence par le Secrétariat en 1995;
18. **Prie** le Secrétaire général d'établir, à l'intention des sessions de fond du Conseil économique et social, des rapports périodiques sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action et de faciliter l'échange d'informations entre les membres de la communauté des donateurs au sujet de l'aide internationale nécessaire;
19. **Demande instamment** à la communauté internationale de contribuer à créer un climat économique international propice en adoptant des politiques macro-économiques qui favorisent la croissance économique soutenue et le développement durable;
20. **Souligne** l'importance d'une coopération et d'une coordination étroites et permanentes entre tous les organes, organisations et programmes compétents du système des Nations Unies et les institutions spécialisées aux fins de l'application du Programme d'action;
21. **Insiste** sur la nécessité de donner suite à la Conférence et au Programme d'action dans le cadre d'activités complémentaires faisant appel, dans la mesure du possible, aux compétences dont le système des Nations Unies dispose déjà dans le domaine de la population et du développement, notamment la Commission de la population, la Division de la population (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, Secrétariat) et le Fonds des Nations Unies pour la population, et les autres organisations, programmes et fonds du système des Nations Unies et les institutions spécialisées dont l'appui et l'engagement sont nécessaires pour que toutes les activités prévues dans le Programme d'action soient effectivement exécutées;
22. **Demande** aux institutions spécialisées et à tous les organismes apparentés du système des Nations Unies de réexaminer et, si nécessaire, de remanier leurs programmes et leurs activités en fonction du Programme d'action et de prendre les mesures voulues pour assurer pleinement et efficacement son application, en tenant compte des besoins particuliers des pays en développement, et les invite à rendre compte des activités qu'ils entreprendront à cette fin au Conseil économique et social, qui en assurera la coordination, lors de sa session de fond de 1995, ainsi qu'à l'Assemblée générale, qui en examinera les incidences politiques, lors de sa cinquantième session;
23. **Décide** que l'Assemblée générale, en raison du rôle qui lui incombe en matière de formulation des politiques, et le Conseil économique et social, eu égard à son rôle en matière d'orientation et de coordination générales, conformément à la résolution 48/162 de l'Assemblée, conjointement avec une Commission de la population revitalisée, constitueront un mécanisme intergouvernemental à trois niveaux qui jouera le rôle principal dans le suivi de l'application du Programme d'action, compte tenu de la nécessité d'élaborer un cadre commun pour assurer un suivi cohérent des sommets et conférences des Nations Unies, et décide à cette fin :
- L'Assemblée générale, en tant que mécanisme intergouvernemental du plus haut niveau pour la formulation et l'évaluation des politiques relatives au suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, organisera un examen périodique de l'application du Programme d'action;
  - Le Conseil économique et social, en aidant l'Assemblée générale, contribuera à promouvoir une approche intégrée, coordonnera et orientera les activités entreprises à l'échelle du système pour suivre l'application du Programme d'action et formulera des recommandations à ce sujet;
  - La Commission de la population revitalisée, en tant que commission technique chargée d'aider le Conseil économique et social, suivra, examinera et évaluera l'application du Programme d'action aux niveaux national, régional et international et donnera des avis au Conseil à ce sujet;
24. **Décide également** que, pour mettre l'accent sur la nouvelle approche intégrée des questions de population et de développement préconisée dans le Programme d'action, la Commission de la population revitalisée prendra le nom de Commission de la population et du développement;
25. **Décide en outre** que la Commission de la population et du développement se réunira sur une base annuelle à partir de 1996;
26. **Recommande** que le Conseil économique et social examine, à sa session de fond de 1995, les tâches et le mandat de la Commission afin qu'ils correspondent pleinement aux dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 23 ci-dessus;
27. **Recommande également** que le Conseil économique et social, conformément aux décisions prises au sujet des tâches et du mandat élargi de la Commission revitalisée, examine à sa session de fond de 1995 la composition de la Commission, pour faire en sorte que celle-ci puisse s'acquitter pleinement de ses fonctions, telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 23, en tenant compte de l'approche multidisciplinaire intégrée et globale du Programme d'action ainsi que de la composition des autres commissions techniques du Conseil;
28. **Prie** le Conseil économique et social d'envisager, à sa session de fond de 1995 :
- De créer un conseil d'administration séparé pour le Fonds des Nations Unies pour la population;

- b) De présenter au Secrétaire général des recommandations concernant les dispositions à prendre au sujet des services d'appui en matière de secrétariat et de la coordination au sein du système des Nations Unies;
- c) De présenter au Secrétaire général des recommandations concernant la mise en place d'un mécanisme approprié pour faciliter la collaboration entre les organisations et assurer la coordination et l'harmonisation de leurs activités en vue de l'application du Programme d'action;
29. **Prie aussi** le Conseil économique et social d'examiner, à sa session de fond de 1995, les procédures suivant lesquelles seront établis, au sein du système des Nations Unies, les rapports sur les questions de population et de développement, notamment une étude et une évaluation quinquennales des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action, afin d'appuyer pleinement son application, en tenant compte des procédures relatives à l'établissement de rapports pour toutes les conférences des Nations Unies dans les domaines économique et social;
30. **Prie** le Secrétaire général d'établir, en consultation avec les États, un rapport sur les questions de suivi institutionnel et les procédures d'établissement de rapports dans le cadre du système des Nations Unies, qu'il présentera au Conseil économique et social à sa session de fond de 1995;
31. **Prie** le Conseil économique et social :
- a) D'étudier les questions ayant trait à l'exécution des programmes de population et de développement, ainsi que les questions relatives à la coopération et à la collaboration entre les organismes des Nations Unies ainsi qu'à l'harmonisation de leurs activités en ce qui concerne l'application du Programme d'action;
- b) D'étudier les rapports présentés par les différents organismes et organes sur diverses questions se rapportant au Programme d'action;
32. **Invite** l'organe directeur du Fonds des Nations Unies pour la population à examiner régulièrement la façon dont le Fonds répond aux besoins des pays en ce qui concerne les activités visant à renforcer les programmes nationaux de population et de développement, en particulier la façon dont il répond aux demandes spéciales qui lui sont adressées par les pays en développement pour qu'il les aide à établir leurs rapports nationaux, dans son domaine de compétence, et invite l'organe directeur à présenter à ce sujet un rapport au Conseil économique et social;
33. **Demande** aux programmes et aux fonds du système des Nations Unies et aux commissions régionales d'appuyer activement et pleinement l'application du Programme d'action, en particulier sur le terrain, par l'intermédiaire du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, et invite les institutions spécialisées concernées à faire de même;
34. **Prie** la Commission de la population et du développement d'examiner, à sa vingt-huitième session, dans son domaine de compétence, le Programme d'action et ses incidences et de communiquer ses idées sur la question au Conseil économique et social à sa session de fond de 1995;
35. **Prie** le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquantième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la présente résolution;
36. **Décide** d'inscrire à l'ordre du jour de ses prochaines sessions, dans le cadre des groupes de questions existants, une question intitulée

"Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement".

92e séance plénière  
19 décembre 1994

1. A/CONF.171/13 et Add. 1.
2. Ibid.
3. Ibid.
4. Ibid., chap. I, résolution 1, annexe.

## 1995/55. APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL,

**Rappelant** la résolution 49/128 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1994, concernant le rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement dans laquelle l'Assemblée a fait sien le Programme d'action de la Conférence, et prenant note des décisions 1995/1 et 1995/2 de la Commission de la population et du développement, en date du 2 mars 1995,

1. **Prend acte** du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 49/128 de l'Assemblée générale;
2. **Note** les mesures prises jusqu'ici par les gouvernements et par la communauté internationale pour mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et les encourage à redoubler d'efforts à cet effet de manière concertée et coordonnée;
3. **Approuve** le mandat proposé par la Commission de la population et du développement dans son rapport sur sa vingt-huitième session, qui reflète bien le caractère global et intégré des questions relatives à la population et au développement, et décide que la Commission devrait en outre examiner les résultats des travaux de recherche et d'analyse portant sur le lien entre la population et le développement aux niveaux national, régional et mondial et donner au Conseil un avis à ce sujet;
4. **Décide** que les représentants des gouvernements qui seront désignés pour siéger à la Commission devraient avoir les qualifications requises dans le domaine de la population et du développement;
5. **Décide également** que la Commission devrait suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière de financement énoncés dans les chapitres XIII et XIV du Programme d'action, en tenant pleinement compte du paragraphe 7 de la résolution 49/128 de l'Assemblée générale;
6. **Décide en outre**, compte tenu des attributions, du mandat et du programme de travail nouveaux de la Commission, d'élargir sa composition lors de la reprise de la session du Conseil, au plus tard le 31 décembre 1995, conscient de l'importance d'une représentation adéquate;
7. **Souscrit** au programme de travail pluriannuel proposé par la Commission dans son rapport sur sa vingt-huitième session;
8. **Rappelle** que l'Assemblée générale, au paragraphe 28 c) de sa résolution 49/128, a prié le Conseil de présenter au Secrétaire général des recommandations concernant la mise en place d'un mécanisme approprié pour faciliter la collaboration entre les organisations et

assurer la coordination et l'harmonisation de leurs activités en vue de l'application du Programme d'action;

9. **Note** que le Secrétaire général a mis en place une Équipe spéciale interorganisations, ayant comme chef de file le Fonds des Nations Unies pour la population, chargée de l'application du Programme d'action et se félicite que le Secrétaire général ait l'intention de rendre compte au Conseil, par l'intermédiaire de la Commission, du travail de cette Équipe spéciale, afin d'assurer une coopération à l'échelle du système dans l'application du Programme d'action;
10. **Note en outre** que dans le programme de travail de la Commission, présenté dans son rapport, il est demandé que le mandat de l'Équipe spéciale interorganisations soit étendu aux questions concernant les migrations;
11. **Invite** le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et les autres organisations et organismes compétents, en particulier le Fonds des Nations Unies pour la population, à collaborer étroitement pour l'établissement des rapports qui seront soumis à la Commission;
12. **Invite également** le Département, dans son rapport à la Commission, à analyser et évaluer des informations comparables au plan international sur les questions relatives à la population et au développement, à concentrer son attention plus particulièrement sur les points qui doivent encore être précisés et à formuler des suggestions concernant les recommandations que la Commission pourrait soumettre;
13. **Recommande** que l'Assemblée générale, à sa cinquantième session, examine de plus près, dans le cadre de l'examen détaillé de l'application de sa résolution 48/162 en date du 20 décembre 1993, la création d'un conseil d'administration distinct pour le Fonds des Nations Unies pour la population, en tenant compte du rôle du Fonds dans le suivi de l'exécution du Programme d'action et en ayant à l'esprit les incidences administratives, budgétaires et programmatiques de cette proposition.

57e séance plénière  
28 juillet 1995

## 50/124. APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

**Rappelant** sa résolution 49/128 du 19 décembre 1994, relative au rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>1</sup>, et sa résolution 48/162 du 20 décembre 1993, relative à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes,

**Rappelant également** la décision 1994/227 du Conseil économique et social, en date du 14 juillet 1994, par laquelle le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt-huitième session de la Commission de la population, y compris l'examen des incidences des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement,

**Rappelant en outre** la résolution 1995/55 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 1995, relative à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>2</sup>, par laquelle le Conseil a approuvé le mandat pro-

posé par la Commission de la population et du développement (ex-Commission de la population) dans son rapport sur sa vingt-huitième session<sup>3</sup>, qui reflète bien le caractère global et intégré des questions relatives à la population et au développement,

**Pleinement consciente** de l'approche intégrée adoptée au cours de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui tient compte des liens existant entre population, croissance économique soutenue et développement durable,

**Ayant examiné** le rapport du Secrétaire général<sup>4</sup> sur l'application de la résolution 49/128 de l'Assemblée générale relative au rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement,

**Considérant** que l'application des recommandations figurant dans le Programme d'action de la Conférence relève du droit souverain de chaque pays et doit tenir compte de sa législation nationale et de ses priorités de développement, respecter pleinement les diverses valeurs religieuses et éthiques et les traditions culturelles de la population, et être conforme aux droits de l'homme universellement reconnus,

**Réaffirmant** l'importance des principes et des concepts énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement<sup>5</sup> et dans l'Action 21<sup>6</sup> aux fins de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et estimant à cet égard que le chapitre 5 d'Action 21<sup>6</sup> et le chapitre III du Programme d'action<sup>2</sup> se renforcent mutuellement et offrent, ensemble, un descriptif complet des mesures qui s'imposent aujourd'hui pour gérer l'interaction entre population, environnement et développement durable,

**Notant avec satisfaction** la contribution que les résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement ont apportée au Sommet mondial pour le développement social et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et se déclarant convaincue de l'importance de la contribution que ces résultats apporteront à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui soit se tenir prochainement, et à l'élaboration d'un agenda pour le développement, en particulier en ce qui concerne les mesures à prendre pour accroître les investissements dans le capital humain,

1. **Note** les mesures adoptées jusqu'ici par les gouvernements et la communauté internationale pour appliquer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les encourage à redoubler d'efforts à cet égard;
2. **Réitère** sa ferme volonté d'assurer l'application intégrale du Programme d'action et réaffirme que les gouvernements devraient continuer de s'engager, au plus haut niveau politique, à en atteindre les buts et objectifs, qui reflètent une nouvelle approche intégrée des questions de population et de développement, et de jouer un rôle de premier plan en en coordonnant l'application et en assurant le suivi et l'évaluation des activités consécutives;
3. **Prend** acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général<sup>4</sup> sur l'application de la résolution 49/128 de l'Assemblée générale et des propositions qui y figurent;
4. **Prend note** des propositions suivantes faites par le Fonds des Nations Unies pour la population dans le rapport susmentionné :
  - a) Remplacer le rapport biennal que le Fonds présente à la Commission de la population et du développement sur l'assistance multilatérale en matière de population par un rapport annuel sur le montant des ressources financières allouées à l'application du Programme d'action aux niveaux national et international;
  - b) Affiner et améliorer encore, si besoin est, le système qui permet actuellement de déterminer le montant de l'assistance internationale

destinée aux programmes de population et de développement afin de le rendre plus précis;

5. **Fait sienne** la décision 1995/320 du Conseil économique et social, en date du 12 décembre 1995, par laquelle le nombre des membres de la Commission de la population et du développement a été porté de 27 à 47 États, choisis par le Conseil économique et social parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres de ses institutions spécialisées, en temps voulu pour qu'ils puissent participer à la vingt-neuvième session de la Commission avec une représentation régionale de 12 sièges pour les États d'Afrique, 11 pour les États d'Asie, 5 pour les États d'Europe orientale, 9 pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes et 10 pour les États d'Europe occidentale et autres États, étant entendu que les personnes désignées par les gouvernements pour les représenter à la Commission devraient avoir une expérience des questions de population et de développement, afin que la Commission puisse s'acquitter des fonctions qui lui sont assignées dans son nouveau mandat élargi, compte tenu de l'approche multidisciplinaire, intégrée et globale du Programme d'action ainsi que de la composition des autres commissions techniques du Conseil;
6. **Prend acte** du rapport du Secrétaire général sur le suivi des tendances et politiques démographiques à l'échelle mondiale<sup>7</sup> et de celui du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population sur le suivi de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population<sup>8</sup>;
7. **Engage de nouveau** tous les gouvernements, les organismes des Nations Unies et autres groupes importants qui s'occupent des questions de population et de développement, notamment les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les parlementaires et autres personnalités, à continuer de diffuser le plus largement possible le Programme d'action, y compris par le biais des réseaux informatiques, à mobiliser le soutien du public pour les buts, objectifs et mesures qu'il énonce, et à maintenir et renforcer la collaboration entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales pour qu'ils continuent à contribuer et à coopérer à tous les aspects des activités en matière de population et de développement;
8. **Prie instamment** les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait de mettre en place sur le plan national des mécanismes de suivi appropriés, en collaboration avec les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires et les représentants des médias et des milieux universitaires, et de chercher à obtenir l'appui des parlementaires, afin d'assurer l'application intégrale du Programme d'action;
9. **Réaffirme** qu'il convient, dans le cadre du suivi de la Conférence à tous les niveaux, de prendre pleinement en considération le fait que la population, la santé, l'éducation, la pauvreté, les modes de production et les schémas de consommation, le renforcement du pouvoir d'action des femmes et l'environnement sont étroitement liés et devraient faire l'objet d'une approche intégrée;
10. **Prie instamment** tous les pays d'examiner leurs priorités actuelles en matière de dépenses en vue de verser des contributions additionnelles pour l'application du Programme d'action, en tenant compte des dispositions des chapitres XIII et XIV dudit Programme<sup>9</sup> et des contraintes économiques auxquelles se heurtent les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, souligne que la coopération internationale dans le domaine de la population et du développement est indispensable pour l'application des recommandations adoptées à la Conférence et, dans ce contexte, invite la communauté internationale à continuer d'apporter, à titre bilatéral et multilatéral, un soutien et une assistance appropriés et substantiels aux activités en matière de population et de développement, notamment par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la population et des autres organes et organismes des Nations Unies ainsi que des institutions spécialisées qui participeront, à tous les niveaux, à l'application du Programme d'action;
11. **Souligne de nouveau** l'importance de la coopération Sud-Sud pour le succès de l'application du Programme d'action;
12. **Réaffirme** que l'application effective du Programme d'action exigera un engagement financier accru, tant dans les pays qu'à l'extérieur, et, dans ce contexte, demande aux pays développés de compléter les ressources financières affectées par les pays en développement aux activités en matière de population et de développement et de redoubler d'efforts pour transférer des ressources nouvelles et additionnelles à ces pays, conformément aux dispositions applicables du Programme d'action, afin que les objectifs et les buts fixés en matière de population et de développement puissent être atteints;
13. **Reconnaît** que les pays en transition devraient bénéficier d'une aide temporaire pour les activités en matière de population et de développement, vu les difficultés économiques et les problèmes sociaux qu'ils connaissent actuellement;
14. **Demande instamment** à la communauté internationale de contribuer à créer un climat économique international propice, en adoptant des politiques macro-économiques favorables à une croissance économique soutenue et à un développement durable;
15. **Souligne** qu'il importe que tous les membres de la communauté internationale, y compris les institutions financières régionales, dégagent et allouent au plus tôt des ressources financières afin de pouvoir tenir les engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne l'application du Programme d'action;
16. **Invite** le Secrétaire général à veiller à ce que des ressources suffisantes soient disponibles pour les activités de suivi de la Conférence que le Secrétariat doit réaliser en 1996;
17. **Invite** les commissions régionales, les autres organisations régionales et sous-régionales et les banques de développement à continuer d'examiner et d'analyser les résultats de l'application du Programme d'action au niveau régional, dans le cadre de leurs mandats respectifs;
18. **Se félicite** des travaux entrepris par l'Équipe spéciale interorganisations pour l'application du Programme d'action, présidée par le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population, et souligne qu'il importe que tous les organes, organismes et programmes pertinents des Nations Unies ainsi que les institutions spécialisées maintiennent et renforcent leur coopération et leur coordination pour l'application du Programme d'action et, à ce propos, note la création récente d'équipes spéciales interorganisations pour le suivi d'autres conférences, dont les travaux pourraient présenter de l'intérêt dans le contexte de l'application du Programme d'action et de la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement;
19. **Souligne** qu'il faut maintenir l'élan donné au suivi de la Conférence et du Programme d'action de façon à utiliser dans la mesure la plus large possible les capacités dont dispose le système des Nations Unies dans le domaine de la population et du développement, y compris la

Commission de la population et du développement, la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat et le Fonds des Nations Unies pour la population, les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées, dont l'appui et l'engagement constants sont indispensables pour mener à bien toute la gamme des activités prévues dans le Programme d'action, et les invite à participer activement à l'établissement de rapports pour la Commission de la population et du développement;

20. **Prie** les institutions spécialisées et toutes les organisations apparentées du système des Nations Unies de continuer de prendre les mesures qui s'imposent pour permettre l'application intégrale et efficace du Programme d'action, compte tenu des besoins spécifiques des pays en développement, et se félicite de l'intention du Secrétaire général de rendre compte des travaux de l'Équipe spéciale interorganisations au Conseil économique et social à sa session de fond de 1996, par l'intermédiaire de la Commission de la population et du développement, aux fins de la coordination, et à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session, aux fins de l'orientation des politiques;
21. **Prie** le Conseil économique et social :
  - a) D'examiner les rapports pertinents et de donner des conseils sur les questions relatives à l'harmonisation, à la coopération et à la coordination au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne l'application du Programme d'action;
  - b) D'examiner, selon qu'il conviendra, les rapports présentés par les différents organismes et organes sur diverses questions relatives au Programme d'action;
  - c) D'examiner le projet de rapport sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations;
22. **Prie** les fonds et programmes du système des Nations Unies et les commissions et fonds régionaux de continuer d'appuyer activement et pleinement l'application du Programme d'action, en particulier sur le terrain, par l'intermédiaire du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, et invite les institutions spécialisées concernées à faire de même;
23. **Prie** le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante et unième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la présente résolution;
24. **Décide** d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante et unième session, dans le cadre des groupes de questions existantes, la question intitulée "Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement".

**96e séance plénière  
20 décembre 1995**

1. Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (A/CONF.171/13/Rev.1) (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18).
2. Ibid., chap. I, résolution 1, annexe.
3. Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 7 (E/1995/27 et Corr.1), annexe I.
4. A/50/190-E/1995/73.
5. Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 [A/CONF.151/26/Rev.1 (Vol. I et Vol. I/Corr.1, Vol. II, Vol. III et Vol. III/Corr.1)] (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), Vol. I : Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe I.
6. Ibid., annexe II.
7. E/CN.9/1995/2.
8. E/CN.9/1995/4.

## 50/438. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION : ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

A sa 96e séance plénière, le 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission<sup>1</sup>, a pris note de la décision 1995/231 du Conseil économique et social, en date du 13 juillet 1995, et de la décision 95/20 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, en date du 14 juin 1995<sup>2</sup>, et a approuvé l'accord conclu entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population en vue de donner aux directeurs de pays résidents du Fonds des Nations Unies pour la population le titre de représentants du Fonds, étant entendu que le Fonds prendrait des mesures visant à resserrer ses liens de coopération avec les coordonnateurs résidents pour les activités opérationnelles de développement des Nations Unies et soutiendrait activement ces derniers, compte tenu des dispositions de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992, et sous réserve que cet accord n'entraîne pas d'augmentation des dépenses d'administration du Fonds.

**96e séance plénière  
20 décembre 1995**

1. A/50/615/Add.1, par.27.
2. Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément n° 14 (E/1995/34).

## 1997/42 SUIVI DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL,

**Rappelant** les résolutions 49/128 du 19 décembre 1994 et 50/124 du 20 décembre 1995 de l'Assemblée générale concernant le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que la résolution 51/176 du 16 décembre 1996, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé que c'était à la Commission de la population et du développement qu'il incombait au premier chef d'assurer le suivi, l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement,

1. **Prend note** de la décision 97/14 adoptée le 16 mai 1997 par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population;
2. **Recommande** que l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, décide, notamment en envisageant de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée en 1999, du processus et des modalités de l'examen et de l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au titre du point 97 c) de l'ordre du jour intitulé "Population et développement";
3. **Recommande en outre** au Secrétaire général d'inclure dans le rapport qu'il présentera à l'Assemblée au titre de ce point de l'ordre du jour un récapitulatif des recommandations du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, du Fonds des Nations Unies pour la population, des commissions régionales et d'autres entités pertinentes des Nations Unies sur les activités à entreprendre en vue de cet examen.

**37e séance plénière  
22 juillet 1997**

## 52/188 POPULATION ET DÉVELOPPEMENT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

**Rappelant** ses résolutions 49/128 du 19 décembre 1994, 50/124 du 20 décembre 1995 et 51/176 du 16 décembre 1996 concernant l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>1</sup>,

**Prenant note** de la résolution 1997/42 du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 1997, dans laquelle le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale de décider, à sa cinquante-deuxième session, notamment en envisageant de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée en 1999, du processus et des modalités de l'examen et de l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement,

**Soulignant** qu'il est nécessaire de poursuivre l'application du Programme d'action et qu'il faut que les gouvernements s'engagent de nouveau, au plus haut niveau politique, à atteindre les buts et objectifs qui y sont énoncés,

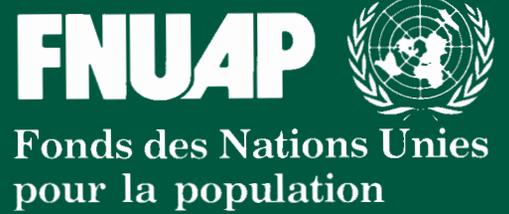
**Saluant** les importantes contributions que les acteurs de la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, ont apportées à la Conférence, à son suivi et à l'application de son Programme d'action,

- Prend acte** du rapport du Secrétaire général concernant le processus et les modalités de l'examen de l'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>2</sup>;
- Décide** de convoquer une session extraordinaire de trois jours (30 juin-2 juillet 1999), avec une participation au plus haut niveau politique possible, chargée d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;
- Réaffirme** que la session extraordinaire consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action se déroulera sur la base et dans le plein respect du Programme d'action, et que les accords dont celui-ci a fait l'objet ne seront pas renégociés;
- Attend avec intérêt** l'examen opérationnel de l'application du Programme d'action qui doit être entrepris sous les auspices du Fonds des Nations Unies pour la population, en coopération avec tous les organismes compétents des Nations Unies et d'autres organisations internationales intéressées, et note que le rapport et les résultats du forum international de 1999 seront présentés à la Commission de la population et du développement à sa trente-deuxième session et au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population;
- Décide** que la Commission de la population et du développement, qui prévoit actuellement d'examiner à sa trente-deuxième session un rapport détaillé du Secrétaire général sur les résultats de l'opération quinquennale d'examen et d'évaluation de l'application du Programme d'action, devrait remplir les fonctions d'organe préparatoire chargé de mettre la dernière main aux préparatifs de la session extraordinaire consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action et lui rendre compte, par l'intermédiaire du Conseil économique et social et, dans cette optique, note que le rapport détaillé établi par le Secrétaire général devrait également contenir une évaluation d'ensemble des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans l'application du Programme d'action ainsi que des recommandations concernant les actions à mener par la suite;
- Encourage** les gouvernements à dresser le bilan des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'application du Programme d'action à tous les niveaux, en particulier au niveau national et au niveau de la coopération internationale, en vue de contribuer aux préparatifs de la session extraordinaire;
- Invite** les gouvernements des pays développés et des pays en développement à fournir des informations en vue de la constitution d'une base de données factuelles permettant d'inventorier les ressources mobilisées -- sur les plans bilatéral, multilatéral et national -- en faveur des activités de population et de développement, afin de renforcer l'application du Programme d'action;
- Décide** que la trente-deuxième session de la Commission de la population et du développement devrait être ouverte à tous afin que tous les États puissent y participer pleinement;
- Invite** tous les autres organes et organismes compétents des Nations Unies à contribuer, selon qu'il conviendra, aux travaux de la session extraordinaire et à ses préparatifs;
- Décide** d'inviter les États membres des institutions spécialisées qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies à participer aux travaux de la session extraordinaire en qualité d'observateurs;
- Souligne** qu'il convient de faire participer effectivement les acteurs de la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, aux préparatifs de la session extraordinaire, et de prendre les dispositions voulues, en s'inspirant de la pratique et de l'expérience de la Conférence internationale sur la population et le développement, pour qu'ils puissent apporter des contributions de fond aux réunions préparatoires et à la session extraordinaire et y être étroitement associés et, dans ce contexte, invite le Président de l'Assemblée générale à proposer, en consultation avec les États Membres, des modalités appropriées pour associer effectivement les États Membres à la session extraordinaire;
- Prie** le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-troisième session un rapport intérimaire sur les préparatifs de la session extraordinaire;
- Décide** d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session une question subsidiaire intitulée "Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement".

77e séance plénière  
18 décembre 1997

1 Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

2 A/52/208/Add. 1.



Fonds des Nations Unies  
pour la population

220 East 42nd Street  
New York, NY 10017  
États-Unis d'Amérique

UNFPA World Wide Web Site:  
<http://www.unfpa.org>

ISBN 0-89714-472-4